



Commission européenne

# Les actions de lutte de l'Union européenne contre les mines dans le monde



2006

FR

La Commission européenne remercie tout particulièrement celles et ceux qui ont contribué à la publication de la présente brochure.

Les sources d'information de cette édition sont: les États membres de l'Union européenne, la base de données et les délégations de la Commission européenne (CE), la campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (ICBL) et son Observatoire des mines terrestres (OMT) et le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG).

Les photographies illustrant le texte ont été reproduites avec l'aimable autorisation de M<sup>me</sup> Paula Sirkia (ministère des affaires étrangères de Finlande), M. Henrik Markus (ministère des affaires étrangères de Slovaquie), M. Luis Gomez Nogueira (ministère des affaires étrangères d'Espagne), du ministère des affaires étrangères de Pologne, de la photothèque de l'ICBL, de M. Mansour M. Al-Azi, directeur général du programme national d'action de lutte contre les mines du Yémen, du groupe consultatif sur les mines (MAG), de l'Aide populaire norvégienne, de Handicap International et de Revista Española de Defensa.

Les photographies ont été reproduites également avec l'aimable autorisation de M<sup>me</sup> Ingeborg Thijn (Commission européenne — EuropeAid), M. Henk Visser (Commission européenne — DG Élargissement), M. Massimo Pronio (délégation de la Commission européenne en Angola), M. Joachim Roth (délégation de la Commission européenne au Chili), M. Alfons Peeters (délégation de la Commission européenne en Croatie), M<sup>me</sup> Penelope Andre-Eklund (délégation de la Commission européenne en Jordanie), M. Islan Osmonaliev (délégation de la Commission européenne au Kirghizstan), M. Francesco Straniero (délégation de la Commission européenne au Laos), M<sup>me</sup> Carmen Garcia-Audi (délégation de la Commission européenne au Pérou), M. Achim Ladwig (délégation de la Commission européenne au Soudan).

La Commission européenne aimerait remercier le ministère des affaires étrangères de la République tchèque et, en particulier, M<sup>me</sup> Petra Lustigowa pour sa contribution capitale à la préparation et l'élaboration de la présente brochure.

---

Photos couverture: © ICBL (Tim Grant), © Spanish Ministry of Foreign Affairs (Pepe Diaz)

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses  
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit:

**00 800 6 7 8 9 10 11**

Les frontières apparaissant sur les cartes n'impliquent, de la part de la Commission européenne, aucune appréciation sur la situation juridique d'un territoire, quel qu'il soit, ni ne marquent son adhésion ou son aval à ces frontières.

Pour recevoir par courrier électronique les informations hebdomadaires relatives à la direction générale des relations extérieures de la Commission européenne, veuillez consulter le site suivant: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/feedback/weekly.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/feedback/weekly.htm)

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006

ISBN 92-79-02095-1

ISSN 1683-6561

© Communautés européennes, 2006

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

*Printed in Italy*

IMPRIME SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE



**Les actions de lutte  
de l'Union européenne  
contre les mines dans le monde**

2006 édition

La présente brochure décrit les actions de lutte contre les mines antipersonnelle  
entreprises par L'Union européenne en 2005



# Sommaire

<b>Note au lecteur</b> .....	<b>5</b>
<b>Message de Paula Lehtomäki</b> .....	<b>6</b>
<b>Message de M<sup>me</sup> Benita Ferrero-Waldner</b> .....	<b>7</b>
<b>Liste des abréviations courantes</b> .....	<b>8</b>

## LES ACTIONS DE LUTTE DE L'UNION EUROPÉENNE CONTRE LES MINES EN 2005

<b>Le rôle de l'Union européenne: sauver et préserver des vies</b> .....	<b>11</b>
<b>Afrique</b> .....	<b>16</b>
Angola .....	18
Bénin .....	20
Burundi .....	21
Tchad .....	22
République démocratique du Congo .....	23
Érythrée .....	25
Éthiopie .....	26
Guinée-Bissau .....	27
Mauritanie .....	28
Mozambique .....	29
Ouganda .....	36
Sénégal .....	30
Somalie .....	31
Soudan .....	32
Tunisie .....	35
<b>Asie</b> .....	<b>37</b>
Afghanistan .....	39
Arménie .....	41
Azerbaïdjan .....	43
Cambodge .....	45
Géorgie/Abkhazie .....	47
Laos .....	48
Pakistan .....	50
Philippines .....	51
Sri Lanka .....	52
Tadjikistan .....	54
Viêt Nam .....	55
<b>Amérique centrale/latine</b> .....	<b>56</b>
Chili .....	57
Colombie .....	58
Nicaragua .....	60
Pérou .....	61
<b>Europe</b> .....	<b>62</b>
Albanie .....	64
Belarus .....	65

Bosnie-et-Herzégovine .....	66
Croatie .....	68
Chypre .....	70
Kosovo, Monténégro et Serbie .....	73
Russie .....	75
Ukraine .....	77
<b>Moyen-Orient .....</b>	<b>78</b>
Irak .....	79
Jordanie .....	80
Liban .....	82
Syrie .....	83
Yémen .....	84
<b>À l'échelle mondiale .....</b>	<b>85</b>
<b>Tableau «Lignes budgétaires» .....</b>	<b>88</b>



© MAG - EC Delegation to Angola

## Note au lecteur

Le terme générique «action antimines» peut désigner chacune des activités suivantes: éducation aux dangers des mines, études, relevé et marquage des champs de mines, détection des mines, déminage, destruction des mines terrestres et des stocks, assistance aux victimes et formation à chacun de ces aspects.

La présente publication entend fournir une description actualisée des ressources que l'Union européenne (Commission européenne et États membres) consacre chaque année à la lutte contre les souffrances provoquées par les mines terrestres antipersonnel et présenter les objectifs qui guident les actions annuelles ou les actions à moyen terme.

La présentation de l'aide suit la méthodologie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): la contribution bilatérale des États membres de l'UE est complétée par l'assistance acheminée par l'intermédiaire du budget de la Communauté européenne (CE) et/ou du Fonds européen de développement, tous deux repris sous l'acronyme «CE», soutenant la coopération CE-ACP.

La contribution bilatérale des États membres ne peut donc pas être considérée indépendamment de leur contribution au budget et au Fonds susmentionnés. Aussi la présente brochure n'utilise-t-elle pas la ventilation en aide nette par habitant de l'OCDE, celle-ci pouvant induire en erreur.

La valeur ajoutée des sommes importantes que l'UE consacre à l'action antimines réside dans des stratégies

communes étayées par une vision commune et des objectifs communs.

Le texte intégral de la stratégie d'action de lutte contre les mines de la CE 2005-2007, en cours de mise en œuvre, se trouve sur les sites internet répertoriés ci-dessous:

- ✓ Le texte intégral de la stratégie d'action de lutte contre les mines de la CE et le programme indicatif pluriannuel sont disponibles à l'adresse:

[http://europa.eu/comm/external\\_relations/mine/intro/ip02\\_1798.htm](http://europa.eu/comm/external_relations/mine/intro/ip02_1798.htm)

- ✓ Des informations plus détaillées sur les activités entreprises par la CE pour lutter contre les mines terrestres sont disponibles à l'adresse:

[http://europa.eu/comm/external\\_relations/mine/intro/index.htm](http://europa.eu/comm/external_relations/mine/intro/index.htm)

- ✓ Des informations sur les programmes et les projets peuvent être consultées à l'adresse:

[http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/index_en.htm)

- ✓ Les toutes dernières informations sur les activités de recherche de l'UE dans ce domaine sont disponibles à l'adresse:

<http://eu-mine-actions.jrc.cec.eu.int/demining.asp>

**Daniela Dicorradò-Andreoni**

*Présidente du groupe de coordination  
de l'action antimines  
de la Commission européenne*



## Message de Paula Lehtomäki

*Cher lecteur,*

*Je suis ravie de cette possibilité qui m'est offerte de vous faire part de mes réflexions sur l'engagement permanent de la Communauté européenne et de ses États membres dans la lutte contre les souffrances induites par les mines antipersonnel et les engins de guerre non explosés. La menace contre laquelle nous luttons étant l'une des atteintes les plus graves à la sécurité de l'homme, je suis intimement convaincue que la meilleure façon de répondre aux défis communs est la coordination de nos actions. La publication de la présente brochure doit servir d'instrument de coordination. Elle offre au lecteur des informations actualisées sur les ressources communes et les efforts déployés par l'Union européenne (UE) en matière de déminage humanitaire en 2005.*

*Tous les États membres de l'UE savent à quel point les mines terrestres antipersonnel (MTA) et les engins de guerre non explosés (UXO) mettent en péril le développement des communautés affectées. La menace que les mines terrestres et les engins de guerre non explosés représentent pour la vie et les moyens de subsistance de nombreuses personnes entrave grandement la réalisation du premier des objectifs du millénaire pour le développement, à savoir la réduction de l'extrême pauvreté. Le déminage humanitaire devrait, dès lors, être considéré dans un contexte plus large de développement et être perçu comme une partie intégrante du développement des pays affectés, qui doit être axé sur la demande, répondant aux besoins des communautés locales, et être géré conformément aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux plans nationaux de développement du pays en question. Le lien entre la lutte contre les mines et la coopération au développement constitue, dès lors, un défi crucial pour les pays touchés, ainsi que pour la communauté internationale des donateurs.*

*Le traité sur l'interdiction des mines a été signé en 1997. Depuis lors, la Communauté européenne et les*

*États membres de l'UE ont été, ensemble, un donateur principal. Entre 1997 et 2005, le soutien financier de la Communauté européenne et des États membres a atteint un total de 1 200 milliards d'euros. En coopération avec la communauté internationale, les pays affectés sont parvenus, au cours des années de mise en œuvre de la convention d'Ottawa, à réduire considérablement le nombre de nouvelles victimes des mines terrestres. Mais les mines continuent malgré tout de tuer et de mutiler, touchant malheureusement encore trop souvent les enfants.*

*L'UE s'est fixé comme objectif général de veiller à ce que les mines antipersonnel ne fassent plus d'autres victimes. Nous savons que cet objectif est réalisable. Toutefois, il reste encore un long chemin à parcourir. Nous continuons à œuvrer en faveur du renforcement de l'assistance internationale dans la lutte contre les mines en nous concentrant spécifiquement sur les objectifs thématiques de la réduction de la menace représentée par les mines terrestres antipersonnel, l'atténuation des souffrances des victimes des mines, l'aide à la réintégration socio-économique et la promotion des capacités locale et régionale de l'action antimines.*

*Assumant la présidence du Conseil de l'UE au cours du second semestre de 2006, la Finlande continuera à soutenir la mise en œuvre de la stratégie ambitieuse de lutte contre les mines de la Communauté européenne et des États membres de l'UE jusqu'à la réalisation de l'objectif «zéro victime». Ensemble, nous continuerons à soutenir nos pays partenaires dans leur engagement dans l'action antimines dans leurs plans de développement nationaux.*

**Paula Lehtomäki**

*Ministre finlandaise du commerce extérieur  
et du développement*



## Message de M<sup>me</sup> Benita Ferrero-Waldner

*Dans notre monde instable, les séquelles de la guerre sont l'une des principales menaces à la sécurité et au développement: la prolifération illégale d'armes à feu, les mines antipersonnel et les débris de guerre explosifs qui jonchent le sol de nombre d'anciennes régions en conflit.*

*Le traitement de ces séquelles constitue l'un des plus grands défis à la sécurité des personnes auxquels nous devons faire face. Comment pouvons-nous aider des pays à se développer lorsque leurs habitants vivent dans la crainte de mourir ou d'être gravement blessés à chacun de leurs pas? Comment les sociétés peuvent-elles guérir leurs blessures lorsque leurs citoyens sont quotidiennement frappés par le sort? Sans un minimum de sécurité, l'assistance au développement ne peut fonctionner.*

*Lors de leur sommet de septembre 2005, les membres des Nations unies ont communément admis que les États étaient responsables, non seulement de la protection de leurs frontières, mais aussi de leurs populations. Cette «responsabilité de protection» est un principe essentiel de la sécurité des personnes, ainsi que, désormais, l'un des engagements fondamentaux de la communauté internationale.*

*Le sommet des Nations unies a également reconnu que développement et sécurité se renforçaient mutuellement et étaient interdépendants. Sans paix, pas de développement et sans développement, pas de paix.*

*Ce constat figure au cœur des programmes d'aide de la Communauté européenne et explique pourquoi nous avons intégré nos travaux sur la lutte contre les mines terrestres dans chaque aspect de nos stratégies et programmes.*

*Le déminage, la destruction des stocks de mines, l'aide aux victimes et d'autres programmes portant*

*sur les séquelles de la guerre présentent des avantages multiples: non seulement ils débarrassent les populations d'évidentes menaces à leur sécurité, mais en plus, ils contribuent à créer un climat de confiance entre anciens combattants des deux camps, en les faisant participer ensemble à des projets de déminage transfrontaliers. Ils encouragent la réconciliation et la paix, de même que la bonne gouvernance et le renforcement des capacités. Par-dessus tout, ils ouvrent la voie à des projets de développement qui réduisent les possibilités de reprise des hostilités.*

*Rien qu'en 2005, l'UE et ses États membres y ont consacré au total 150 millions d'euros, dont 54 millions de la Commission européenne. L'ensemble des dépenses de l'UE depuis 1997 dépasse ainsi 1,2 milliard d'euros.*

*La présente brochure présente quelques-uns des programmes que nous avons financés: un projet commun de déminage à la frontière entre l'Équateur et le Pérou; une opération de déminage au Soudan, destinée à restaurer la confiance; le déminage systématique des mines terrestres antipersonnel en Albanie, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et dans la région géorgienne de l'Abkhazie; la destruction des stocks de mines en Afghanistan. En outre, la Commission a plus que doublé l'enveloppe dévolue à l'assistance aux victimes de mines terrestres.*

*Nous savons, toutefois, qu'il nous faut continuer à travailler dur pour atteindre notre objectif de «zéro victime». Que nos citoyens et partenaires se rassurent: nous sommes plus engagés que jamais dans ce combat et nos travaux en ce sens vont se poursuivre.*

**Benita Ferrero-Waldner**  
European Commissioner  
responsible for external relations

# Liste des abréviations

<b>AIDCO</b>	Office de coopération d'EuropeAid (service de la Commission européenne chargé de la mise en œuvre de la stratégie et de la programmation)
<b>CCW</b>	convention sur certaines armes classiques
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix-Rouge
<b>CTP</b>	conseiller technique principal
<b>DEV</b>	direction générale du développement (service de la Commission européenne responsable du DSP/PIN pour les pays en développement)
<b>DGE</b>	débris de guerre explosifs
<b>DSP</b>	document de stratégie par pays
<b>ECHO</b>	Office d'aide humanitaire de la Commission européenne
<b>FED</b>	Fonds européen de développement
<b>GICHD</b>	Centre international de déminage humanitaire de Genève
<b>ICBL</b>	campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres
<b>IDP</b>	Internally Displaced Person (personne déplacée dans son propre pays)
<b>IMSMA</b>	système de gestion de l'information pour l'action contre les mines
<b>ITEP</b>	programme international de test et d'évaluation
<b>ITF</b>	fonds fiduciaire international (basé en Slovénie)
<b>LIS</b>	enquête sur l'impact des mines terrestres
<b>MASG</b>	groupe de soutien des opérations de lutte contre les mines
<b>MAT</b>	mines antipersonnel terrestres
<b>MDD</b>	détection des mines à l'aide de chiens
<b>MRR</b>	mécanisme de réaction rapide
<b>NEE</b>	neutralisation des engins explosifs
<b>OMT</b>	Observatoire des mines terrestres
<b>ONG</b>	organisation non gouvernementale
<b>PIN</b>	programme indicatif national
<b>PIP</b>	programme indicatif pluriannuel
<b>PNUD</b>	Programme des Nations unies pour le développement
<b>REE</b>	reconnaissance des engins explosifs
<b>RMAC</b>	centre régional d'action antimines
<b>SAC</b>	centre d'action pour l'enquête
<b>SIDA</b>	agence suédoise de développement international
<b>SRE</b>	sensibilisation au risque des mines
<b>TPM</b>	traité de prohibition des mines terrestres (convention sur la prohibition de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction)
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations unies pour les enfants
<b>UNMACC</b>	Centre de coordination de l'action de lutte contre les mines des Nations unies
<b>UNMAS</b>	service des actions de lutte contre les mines des Nations unies
<b>MASG</b>	groupe de soutien à l'action de lutte contre les mines
<b>US</b>	États-Unis d'Amérique
<b>UXO</b>	engins non explosés



**Les actions de lutte  
de l'Union européenne  
contre les mines dans le monde — 2006**





# Le rôle de l'Union européenne: sauver et préserver des vies

«Les mines terrestres antipersonnel et les autres engins non explosés figurent sans conteste parmi les menaces les plus sérieuses pour la sécurité des hommes.» M<sup>me</sup> Benita Ferrero-Waldner, commissaire européenne en charge des relations extérieures.

Chaque année, les mines terrestres font entre 10 000 et 15 000 victimes innocentes, parmi lesquelles de nombreux enfants. Les «mines terrestres antipersonnel» (MTA) et les autres «engins non explosés» (ENO) sont l'héritage mortel de décennies de guerres et de conflits internes. Selon les estimations, un stock de 167 millions de mines terrestres antipersonnel continue de briser les vies quotidiennes d'hommes, de femmes et d'enfants dans plus de 84 pays à travers le monde. L'Afghanistan est l'un des pays les plus affectés par ce fléau. Chaque mois, les mines terrestres antipersonnel et autres engins non explosés y tuent ou mutilent 70 à 100 personnes. L'Afghanistan serait truffé de mines — 56 types d'engins, originaires de 10 pays différents, ont été dénombrés — alors que le pays n'en a lui-même jamais fabriqué. En termes de ressources humaines, le maintien des stocks, la fabrication et l'utilisation de ces engins ont incontestablement un coût énorme. Ce phénomène affecte aussi très sérieusement la stabilité politique, sociale et économique des pays touchés. Outre les souffrances

individuelles, la mutilation des victimes fait peser un lourd fardeau sur des pays qui éprouvent déjà bien des difficultés à s'en sortir financièrement, que ce soit en termes de perte de main-d'œuvre ou d'augmentation des frais de soins de santé. Dans les sociétés ayant subi un conflit, les MTA et les ENO font obstacle au retour des réfugiés ou des personnes déplacées et entravent la réconciliation, la stabilisation, la reprise économique et le développement.

## La nécessité d'agir

Pour ces diverses raisons, la communauté internationale, emmenée par les efforts incessants de la société civile qui entend sensibiliser les consciences à ce problème, a décidé d'agir et d'inciter les pays à abandonner la fabrication, le transfert, le stockage et l'utilisation de MTA. À cette fin, le **traité sur l'interdiction des mines** [Mine Ban Treaty (MBT)], connu officiellement sous le nom de convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction, a été signé à Ottawa en décembre 1997 par 122 gouvernements. Cet accord unique, qui est entré en vigueur en mars 1999, a constitué une avancée majeure, et prouvé l'existence d'un consensus international autour de la nécessité de mettre fin au commerce légal de ce type d'armes. Le traité sur l'interdiction des mines entend «faire cesser les souffrances et les pertes en vies humaines causées par les mines antipersonnel».

La première conférence d'examen du traité sur l'interdiction des mines, organisée à Nairobi en décembre 2004, a offert l'occasion de dresser un état des lieux des progrès réalisés depuis la ratification du traité et de tracer les contours des défis futurs.

Au moment de la mise sous presse de cette brochure, 151 pays avaient ratifié le traité, selon la campagne internationale pour l'interdiction des mines (ICBL). Au total, 43 pays, qui possèdent ensemble quelque 160 millions de mines antipersonnel, n'ont toujours pas ratifié le traité sur l'interdiction des mines. Parmi ceux-ci figurent 3 des 5 membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies (la Chine, les États-Unis et la Russie), la plupart des pays du Moyen-Orient, la plupart des anciennes Républiques soviétiques et de nombreux pays d'Asie (\*).

Les efforts conjoints, qu'ils soient politiques, financiers ou techniques, de tous les acteurs de la lutte internationale contre les mines continuent d'encourager les pays qui n'ont pas encore ratifié le traité à le faire. Le soutien aux



© MIA

(\*) Rapport de l'observatoire des mines, 2005: *Vers un monde sans mines*, campagne internationale pour l'interdiction des mines (octobre 2004).

actions de lutte contre les mines à l'échelon international reste une priorité politique majeure pour l'Union européenne (UE), qui continue de jouer un rôle de premier plan en vue de réaliser l'objectif «zéro victime».

## Le rôle de la Communauté européenne

*Saviez-vous que l'UE finance la moitié du budget mondial consacré à la lutte contre les mines?*

**La Communauté européenne (CE) imagine un monde libéré de la menace des mines terrestres antipersonnel et des engins non explosés, dans lequel tous les pays touchés seraient en mesure de maîtriser totalement leurs problèmes de MTA et d'ENO et d'apporter des soins rapides et une aide permanente aux victimes.**

Au sein de cette vaste communauté de lutte contre les mines, le rôle de l'Europe revêt différentes facettes. L'Union joue ainsi un rôle **politique**, un rôle de **coordination** et un rôle **financier**. Forte de cette position bien affirmée et de ce soutien, l'UE doit et peut utiliser son influence politique et son poids financier pour convaincre un plus grand nombre de pays d'adhérer aux principes du MBT.

## Sur le plan politique

L'objectif stratégique majeur de l'action communautaire en matière de lutte contre les mines est le suivant:

réduire radicalement la menace persistante et l'impact des mines terrestres dans le contexte de l'accroissement de la sécurité locale et de la confiance régionale...

... et atteindre l'objectif «zéro victime».

Cet objectif s'articule autour des 3 sous-objectifs suivants:

- réduire la menace posée par les mines terrestres antipersonnel;
- apaiser les souffrances des victimes des mines et aider à leur réintégration socio-économique;
- renforcer les impacts locaux et régionaux des capacités effectives de l'action de lutte contre les mines.

Ensemble, les États membres et la Commission européenne s'emploient à réaliser les objectifs du traité relatifs à l'interdiction des mines. Les institutions européennes jouent un rôle à part entière dans des engagements internationaux, dans des séminaires et ateliers régionaux ainsi qu'au sein des comités permanents du traité sur l'interdiction des mines et des réunions annuelles des États parties. Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont tous deux pris des engagements politiques forts envers la lutte contre les MTA. Les deux règlements relatifs aux mesures de lutte contre les mines terrestres antipersonnel, adoptés le 23 juillet 2001, témoignent clairement de cet engagement. Ces règlements, connus collectivement sous

le nom de règlement MTA (au singulier) couvrent les **opérations de déminage** (ainsi que de détection, d'identification et de délimitation des zones minées), **la destruction des stocks et des mines terrestres, le renforcement de capacités locales**, y compris la sensibilisation aux dangers des mines par l'éducation et la formation — l'objectif étant que les pays confrontés à ce fléau disposent du savoir-faire et du matériel nécessaires pour y remédier sans devoir compter sur une aide extérieure de longue durée — et enfin, **l'aide aux victimes**, y compris leur réhabilitation et leur réintégration socio-économique.

## Coordination

La CE ne peut ni ne veut travailler isolément; elle coordonne toujours ses actions et son travail avec les États membres de l'UE et d'autres acteurs clés de la scène internationale, parmi lesquels des organisations, des bailleurs de fonds et des activistes privés qui, tous, œuvrent en faveur des objectifs communs fixés dans le traité sur l'interdiction des mines. Les **Nations unies**, par exemple, sont profondément engagées dans la lutte contre les mines, en particulier grâce à leur Service d'action de lutte contre les mines (UNMAS) et leur Fonds pour l'enfance (Unicef). Les Nations unies fournissent un cadre permettant de mobiliser le soutien mondial à la lutte contre les mines et de coordonner les activités en la matière. Le **Canada** et la **Norvège** ont opté pour une approche très proactive. Ils se positionnent comme des partenaires visibles pour la mise en œuvre du traité d'interdiction des mines. Bien qu'ils n'aient pas ratifié le MBT, les **États-Unis** restent le plus grand bailleur de fonds au niveau mondial, par le biais de leur service d'État, de leur Agence pour le développement international (USAID) et de leur département de la défense. La relation stratégique UE-USA centrée sur la coordination des bailleurs de fonds, la recherche de capacités locales effectives et efficaces ainsi que sur la collecte de fonds a été particulièrement bien accueillie par les pays bénéficiaires et reconnue comme un élément positif de l'interaction avec l'action communautaire de lutte contre les mines.

Le rôle important joué par la **campagne internationale pour l'interdiction des mines** et son réseau d'organisa-



© MAG EC Delegation to Angola



tions non gouvernementales (ONG), tant pour la collecte d'informations actualisées par l'**observatoire des mines** que pour les activités de sensibilisation et de témoignage, a toujours beaucoup d'impact. De même, le travail consciencieux du **Comité international de la Croix-Rouge**, essentiellement en matière d'assistance aux victimes des mines, continue à contribuer de façon significative à relever le défi qui consiste à soulager les souffrances humaines.

Des mécanismes de coordination bien établis, tels que le **Conseil de coordination de l'action de lutte contre les mines en Europe du Sud-Est** [South-Eastern Europe Mine Action Co-ordination Council (SEEMACC)] et des mécanismes de fonds fiduciaires, comme le **Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'aide aux victimes** (ITF), ont renforcé leur coopération en Europe du Sud-Est. Ces mécanismes ont servi d'exemples pour d'autres régions affectées par les mines.

La CE continuera à s'associer à la définition d'objectifs communs pour ses partenaires et à promouvoir la mobilisation des ressources combinées.

### Sur le plan financier

Le dynamisme croissant du soutien politique à la lutte contre les mines que l'on a vu apparaître en Europe au cours des dernières années est allé clairement de pair avec un soutien financier conséquent. Rien qu'en 2005, le total des contributions de l'**UE (Communauté européenne et États membres)** a dépassé les 156 millions d'euros, dont près de 60 millions dégagés par la CE. Entre 1997 et 2005, le soutien financier total de l'UE a atteint des records, dépassant **1,2 milliard d'euros, soit la moitié du budget mondial affecté aux actions de lutte contre les mines**. L'UE reste ainsi le premier partenaire donateur au monde au sein de la communauté de lutte contre les mines et elle continue à s'efforcer de produire des effets significatifs à long terme sur le problème des mines.

Ces fonds sont utilisés pour soutenir les actions antimines dans 6 régions bien précises — Afrique, Amérique centrale/latine, Asie centrale et Caucase, Asie-Pacifique, Europe et Moyen-Orient. L'Afrique et le Caucase et l'Asie centrale ont absorbé l'essentiel de l'enveloppe budgétaire de la CE au cours de ces dernières années (soit 60 % au total du budget communautaire affecté à l'action antimines en 2005). L'aide européenne se concentre sur les pays «les plus affectés par les mines»: l'Afghanistan, l'Angola, la Bosnie-et-Herzégovine, le Cambodge, la Croatie, le nord de l'Iraq, le Kosovo, le Laos, le Mozambique, le Nicaragua, la Somalie et le Zimbabwe.

Pour en savoir plus sur la contribution totale de la CE, veuillez consulter les tableaux des totaux annuels pour 2002-2005 MAT et lignes budgétaires géographiques, p. xxx. Pour en savoir plus sur certains pays spécifiques de ces régions, veuillez consulter les profils nationaux spécifiques.

#### Où vont les fonds et pourquoi?

En établissant les priorités géographiques, la CE utilise les critères suivants pour déterminer l'éligibilité d'une région au soutien communautaire:

- engagement au traité sur l'interdiction des mines;
- niveau élevé des besoins humanitaires et de développement;
- importance stratégique pour l'Union européenne;
- durabilité et cohérence avec l'assistance plus globale;
- engagement ferme des pays n'étant pas parties prenantes dans l'action de lutte contre les mines et les principes du MBT;
- efficience et efficacité de la planification et des programmes locaux et nationaux de lutte contre les mines.

En outre, les lignes directrices et recommandations suivantes (basées sur les opérations de lutte contre les mines, énumérées à l'article 2 du règlement MTA) sont également prises en compte lors de la sélection des projets à financer:

- 1) les actions à entreprendre devraient contribuer à la mise en œuvre des priorités nationales. L'intégration plus poussée des priorités de l'action de lutte contre les mines dans les priorités nationales de développement doit être considérée comme le but idéal des projets;
- 2) le déminage devrait de plus en plus viser en priorité les zones minées ayant l'impact le plus grave sur les populations locales;
- 3) la sensibilisation aux dangers des mines, le relevé et le marquage des zones suspectes ou affectées sont des activités étroitement liées qui se renforcent mutuellement. Les projets composites qui couvrent ces diverses activités apportent une valeur ajoutée;
- 4) l'assistance aux victimes des mines terrestres et la réhabilitation devraient prévoir des liens d'infrastructure avec les systèmes nationaux de soins de santé

afin d'assurer leur intégration complète et durable, là où ce n'est pas encore le cas;

- 5) chaque fois que c'est possible, la mise en œuvre des projets devrait être confiée aux entités locales ou nationales de lutte contre les mines.

Les services de la Commission ont l'intention d'élaborer des lignes directrices plus détaillées avant la fin de 2006, en coopération avec les États membres de l'UE et dans le cadre du groupe d'experts en MTA.

## L'engagement permanent de la CE

La CE réitère son engagement à **réduire le risque humain** posé par les mines terrestres et à accroître son **aide aux victimes des mines**. Ces engagements visent à réaliser les trois objectifs clés de l'action de la CE en matière de lutte contre les mines.

### ■ Réduire la menace des mines terrestres antipersonnel.

La priorité restera le **déminage des mines terrestres** dans les «zones à impact élevé», qui incluent les zones minées qui empêchent l'accès aisé à l'eau, aux terres agricoles, aux routes, etc. La CE se concentrera aussi davantage sur le marquage et la délimitation des zones à impact moyen ou faible. Ces actions seront accompagnées de programmes de sensibilisation aux dangers des mines et de prévention visant à minimiser autant que possible les risques de nouvelles victimes. Il est essentiel de renforcer encore les activités de sensibilisation dans les régions les plus affectées par ce fléau.

En sa qualité de bailleur de fonds, la CE continuera d'offrir une aide aux États parties afin que ceux-ci puissent respecter leurs obligations juridiques découlant du MTB, dont la plus immédiate concerne la **destruction des stocks**. L'action préventive consistant à détruire des mines terrestres en stock ou abandonnées dans des décharges permet de réduire le risque de déploiement de nouvelles MTA et améliore aussi la sécurité régionale en instaurant une confiance réciproque. Ces mesures contribuent aussi aux objectifs plus généraux de non-prolifération et de désarmement classique.

L'UE continuera à promouvoir l'**universalisation du traité sur l'interdiction des mines** en montrant bien aux pays n'ayant pas encore adhéré au MBT les bénéfices réels, en termes de sécurité et de stabilité, qui peuvent être retirés de la destruction des stocks de MTA et de l'arrêt de leur utilisation, production et transfert. Le déminage de zones situées sur le territoire des acteurs non étatiques n'offre la garantie, ni à la communauté internationale ni aux populations locales affectées, que de nouvelles mines terrestres ne seront pas déployées ultérieurement. Il s'agit toutefois au moins d'un pas dans la bonne direction.

Par le biais de ce train de mesures, l'UE espère atténuer les dangers que représentent les mines terrestres antipersonnel et diminuer le nombre de victimes.



© Spanish MFA (Edu Fernandez)

### ■ Assister les victimes des mines terrestres antipersonnel

Jusqu'à présent, une grande partie de l'action de lutte contre les mines dans le monde s'est concentrée sur la priorité qu'est la réduction de la menace des mines, ceci afin de prévenir autant que possible de nouvelles victimes. Des progrès considérables ont déjà été accomplis, mais il devient urgent de remédier aux difficultés constantes rencontrées tant par les victimes des mines terrestres que par les autorités chargées de les soigner. Dans les pays les plus affectés par ce fléau, l'acquisition du matériel et des ressources institutionnelles nécessaires pour aider les survivants et répondre à leurs besoins constitue un défi redoutable. La **capacité médicale** nationale est souvent limitée aux plus grands centres de population, situés loin des communautés locales qui subissent les accidents dus aux mines. En conséquence, de nombreuses victimes sont confrontées à de graves difficultés pour accéder aux soins urgents dont elles ont besoin. La stratégie communautaire dans ce domaine continuera à s'appuyer sur les structures et les politiques nationales existantes, en comblant les lacunes (temporaires) et/ou en prêtant une assistance technique pour construire et renforcer ces structures, en intégration étroite avec les programmes d'aide au développement.

Il faut également insister sur la réhabilitation des victimes des mines. Les composantes de l'assistance aux victimes, comme la formation professionnelle, la recherche d'emploi, l'éducation des adultes, etc., peuvent permettre aux personnes handicapées de devenir plus autonomes. Une approche intégrée, associant développement de la capacité médicale et réhabilitation et réintégration socio-économique, sont des composantes essentielles de la réponse communautaire. Dès que possible, cette approche sera intégrée dans les programmes plus généraux de dévelop-

pement du secteur de la santé et de réhabilitation sociale, ceci afin d'en garantir la durabilité sur le long terme.

### ■ Améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'action de lutte contre les mines

L'intégration des enseignements tirés de l'action contre les mines dans les activités futures permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de celles-ci et, partant, de maximiser les bénéfices et les effets de l'aide accordée. La CE entend y arriver par plusieurs moyens. Le **renforcement de la capacité locale** continuera à être soutenu là où cela s'imposera pour améliorer l'impact et l'efficacité des structures locales dans leurs actions de lutte contre les mines terrestres. Réduire la dépendance des structures locales envers un personnel expatrié coûteux de même qu'introduire des compétences d'audit constituent également des priorités importantes. De plus, les initiatives prises au niveau régional seront appuyées afin de permettre le partage de savoir-faire et de capacités. À cette fin, l'**utilisation des enquêtes sur l'impact des mines** [Landmine Impact Surveys (LIS)] sera encouragée, afin de faciliter l'établissement des priorités au niveau des opérations. La CE se chargera également de combler les lacunes spécifiques que la communauté de lutte contre les mines a identifiées comme des entraves techniques à impact majeur.

Au cours de ces dernières années, le développement et la mise à l'essai de technologies innovantes ont bénéficié d'un soutien financier important, notamment dans le cadre de la précédente stratégie communautaire. À présent, il faut absolument que ces investissements portent leurs fruits et, pour ce faire, il est essentiel de veiller à déployer sur le terrain les technologies les plus appropriées, les plus efficaces et présentant le meilleur rapport coût/efficacité. La CE continuera à concentrer ses efforts sur la **mise en œuvre sur le terrain des technologies et équipements innovants et prometteurs**.

La CE tentera également de relever le défi de la **coordination des bailleurs de fonds**, tant sur le terrain qu'au niveau stratégique, ceci afin d'améliorer l'impact de l'action internationale. La Commission européenne entend également faciliter une intensification de la coordination et des échanges d'informations, au niveau international, entre les États membres de l'UE ainsi qu'entre les partenaires stratégiques et, au niveau national, entre les bailleurs de fonds, les opérateurs et les autorités locales dans les pays affectés par les mines. La CE prendra des mesures pour remédier à ces difficultés en **favorisant une interaction plus étroite entre les mesures antimines et les programmes de développement**. Elle soutiendra aussi des activités visant à sensibiliser la communauté internationale à la problématique des mines par le biais d'activités de témoignage, de sensibilisation et de surveillance. En outre, une **évaluation approfondie des activités et de la stratégie antérieures** sera également réalisée pour tirer de nouveaux enseignements et les partager avec la communauté internationale.

La nécessité d'insister plus qu'auparavant sur l'intégration de l'action contre les mines dans la réhabilitation des infras-

structures (par exemple les approvisionnements en énergie et en eau) ainsi que sur la réhabilitation des routes et la planification agricole apparaît clairement aujourd'hui. De même, les ONG devraient être encouragées à incorporer des indicateurs socio-économiques dans leurs programmes afin de contribuer à accroître l'impact socio-économique potentiel du déminage. Dans le même ordre d'idées, des experts en développement ou des experts en déminage spécialisés dans le développement devraient être associés aux projets d'assistance technique, surtout lorsque ceux-ci s'adressent aux autorités nationales ou locales. De plus, le processus de décentralisation de la Commission européenne, qui était sur le point de s'achever au moment de la rédaction de ce texte, aura pour effet de renforcer encore l'intégration de l'action contre les mines. Grâce à ce processus de décentralisation, les projets d'aide extérieure devront être gérés par les délégations de la Commission européenne dans les pays bénéficiaires eux-mêmes. Ces délégations mettront en œuvre la totalité des programmes d'aide extérieure et seront en mesure de mieux coordonner les différents programmes dans les pays mêmes.

### Des perspectives plus souriantes...

Au cours des 7 années qui se sont écoulées depuis la signature du MBT, la communauté internationale a réalisé des progrès significatifs, allégeant les souffrances humaines à grande échelle et le poids économique des MTA et des ENO dans certains des pays les plus pauvres au monde:

- quelque **38 millions de mines terrestres antipersonnel stockées ont été détruites** (1999-2006) par les 73 États parties au traité sur l'interdiction des mines qui avaient déclaré posséder des stocks de mines terrestres antipersonnel <sup>(2)</sup>;
- de vastes zones sévèrement affectées par ces engins **ont à présent été déminées et sécurisées**;
- le nombre de victimes a largement **chuté**;
- les **transferts internationaux de mines terrestres ont cessé** (34 autrefois) et le **nombre d'États dans lesquels des mines sont utilisées a également chuté, passant de 19 (en 1997) à pas plus de 4 (en 2005)** <sup>(3)</sup>;
- année après année, les actions de lutte contre les mines, y compris les programmes d'aide aux victimes, sont mis en œuvre avec une efficacité et une efficacité accrue grâce à la coopération entre la société civile, des gouvernements et les organisations internationales.

Un long chemin reste à parcourir avant que le monde entier soit véritablement débarrassé du fléau des mines terrestres. En collaboration avec ses partenaires, la CE restera à l'avant-plan de la lutte et des efforts visant à mettre fin à ces terribles souffrances humaines et à atteindre l'objectif «zéro victime».

<sup>(2)</sup> Source: Fiche d'évaluation sur les mines terrestres: destruction des stocks, mai 2006.

<sup>(3)</sup> Source: Rapport d'évaluation des mines terrestres 2005, *Vers un monde sans mines*, octobre 2005, p. 1.

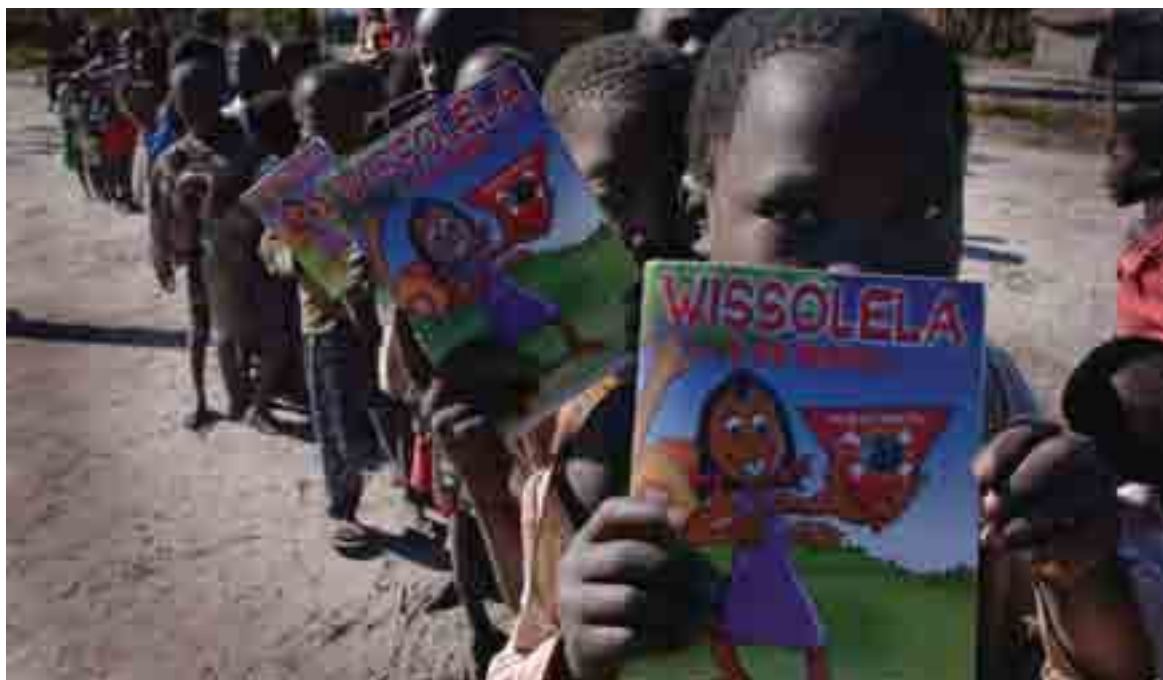
# Afrique



<b>TOTAL UE 2005</b>		<b>581 773 EUR</b>
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	69 820	• UNDDA: déminage et éducation aux risques liés aux mines en Angola et en Zambie
IRLANDE	40 000	• UNMAS/Fonds fiduciaire volontaire: action antimines intégrée, soutien à la Mission des Nations unies en Éthiopie et au Centre de coordination de l'action de lutte contre les mines en Érythrée
PAYS-BAS	57 953	• Landmine Action UK: éducation aux risques liés aux mines
AUTRICHE	214 000	• Fonds spécial du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au profit des handicapés: assistance aux victimes • CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR L'INTERDICTION DES MINES TERRESTRES : ASSISTANCE AUX VICTIMES EN AFRIQUE DE L'EST
FINLANDE	200 000	• Unicef: programme de sensibilisation aux dangers des mines au Soudan et en Érythrée

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004**

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE + ÉTATS MEMBRES	7 059 244 EUR	• Montant total du soutien accordé à l'Afrique au cours de la période de 1999 à 2004
---------------------------------------	---------------	--



© MAG



## ANGOLA



## Angola

**Superficie (terrestre):** 1 246 700 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Luanda

**Devise:** kwanza (AOA)

**Population:** 12 127 071 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

3 200 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 38,62 ans
- femmes: 39,83 ans (estimation: 2006)
- hommes: 37,47 ans

**Ressources naturelles:** pétrole, diamants, minerai de fer, phosphates, cuivre, feldspath, or, bauxite, uranium

**Climat:** semi-aride dans le sud et sur le littoral. Le nord se caractérise par une saison sèche et fraîche (de mai à octobre) et une saison de pluies très chaude (de novembre à avril)

**Relief:** une étroite plaine côtière mène, par une pente raide, à un vaste plateau intérieur

**Affectation des sols:**

- terres arables: 2,65 %
- cultures permanentes: 0,23 %
- autres: 97,12 % (estimation: 2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

Victime tant des mines que des engins non explosés, l'Angola reste l'un des pays les plus minés du monde. Les dix-huit provinces angolaises seraient concernées par les mines à divers degrés.

Le principal défi auquel est confrontée l'autorité nationale responsable de l'action de lutte contre les mines, la Comissão Nacional Intersectorial de Desminagem e Assistência Humanitária [(CNIDAH) – commission nationale intersectorielle de déminage et d'assistance humanitaire], reste la décentralisation de la coordination du secteur au niveau provincial afin de diffuser des informations précises aux partenaires et de répondre à la demande accrue d'informations dans le but de suivre et de contrôler la qualité des opérations de déminage qui sont exécutées dans le pays.

Le traité d'interdiction des mines a été ratifié en juillet 2002 et octroie à l'Angola une période de dix ans pour retirer toutes les mines terrestres antipersonnel. L'Angola ne produit pas de mines et n'en exporte pas; un projet du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), financé par la CE (1,5 million d'euros) portant sur la destruction, d'ici à la fin de 2006, des mines antipersonnel en réserve est actuellement en cours.

L'action de lutte contre les mines est l'une des grandes priorités du DSP/PIN. Pour la campagne de 2004 à 2006, 26 millions d'euros ont été alloués aux opérations de lutte contre les mines intégrées dans la construction de ponts, à la logistique et à la réhabilitation des routes secondaires. Ces fonds représentent environ 30 à 40 % de l'aide totale en faveur de l'action de lutte contre les mines dans le pays et sont destinés au programme d'urgence à l'appui du processus de paix (30 millions d'euros), qui incluait un volet déminage.

Dans le cadre de la précédente stratégie pluriannuelle et de la programmation correspondante, la CE a soutenu l'enquête sur l'impact des mines (EIM) avec des fonds totalisant 1,5 million d'euros. L'enquête a été lancée et a eu lieu en 2004 et 2005 afin de déterminer l'impact social et économique de la contamination sur les communautés. À ce jour, 80 % du pays sont couverts, seules font défaut les provinces d'Uige et Zaire au nord (l'enquête sera terminée en septembre) ainsi que les provinces de Bengo et Cabinda. Les informations recueillies ont été utilisées comme référence pour la préparation en cours de la planification stratégique durant la période 2006-2010. L'EIM a recensé 2 900 zones où l'on suspecte la présence de mines, couvrant environ 1 300 à 1 400 kilomètres carrés, touchant 1 900 localités (8,6 % des communautés existantes), soit environ 2,2 millions de personnes (16 % de la population).

Les taux d'impact des mines sont jugés élevés pour 2 %, moyens pour 24 % et faibles pour 74 % des communautés touchées. Les blocages identifiés sont de 50 % pour la restriction d'accès aux terres agricoles, 21 % pour l'accès au bois de chauffage, aux matériaux de construction et aux herbages et 10 % pour la limitation d'accès aux routes et aux pistes.

À la suite de l'augmentation du nombre d'incidents liés aux mines en 2003, en particulier ceux qui impliquent des mines antivéhicule sur les routes, qui découle du déplacement massif de personnes et de marchandises faisant suite à l'accord de cessez-le-feu du 4 avril 2002, le nombre de victimes des mines/UXO s'est réduit ces trois dernières années, passant de 270 en 2003 à 187 en 2004 et à 67 en 2005. Moins de 30 % de la population a accès à des soins de santé spécifiques auprès des neuf centres orthopédiques nationaux pouvant accueillir les survivants des mines. Quelque 30 à 50 % des blessures dues aux mines sont fatales.



Développée par les organisations non gouvernementales (ONG) internationales depuis 1995, la capacité opérationnelle de déminage humanitaire dans le pays connaît une vaste expansion; elle s'est considérablement accrue ces dernières années, soutenue en grande partie par le Fonds européen de développement (FED), passant de 5,0 kilomètres carrés par an en 2003 à 10,6 kilomètres carrés en 2004 et 10,8 kilomètres carrés par an en 2005.

Le gouvernement soutient le développement de l'Institut national de déminage (INAD) et en a développé la capacité opérationnelle de façon à soutenir les tâches de reconstruction telles que les principales lignes de chemins de fer du pays. Le gouvernement entend également investir des fonds considérables dans l'équipement au profit tant de l'INAD que des ingénieurs militaires des forces armées. La formation aux normes humanitaires nationales, qui a déjà été introduite dans le pays par la CNIDAH, est un enjeu majeur pour les nouveaux acteurs du secteur.

#### TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 19 625 588 EUR

TOTAL UE 2005	19 625 588 EUR	
DANEMARK	1 008 010	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère des affaires étrangères/DanChurchAid: déminage et programme de sensibilisation aux dangers des mines</li> </ul>
ALLEMAGNE	2 774 244	<ul style="list-style-type: none"> <li>Medico international: déminage dans la province de Moxico</li> <li>Menschen gegen Minen (MGM): déminage dans les provinces de Kunene et Kuando Kubango</li> <li>Stiftung Sankt Barbara: déminage dans la province de Benguela</li> <li>GTZ: réhabilitation des victimes des mines</li> </ul>
ESPAGNE	160 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>AECI/Aide populaire norvégienne: déminage d'une route à Samboto, municipalité de Hungulo (Huambo)</li> </ul>
FRANCE	1 800 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère des affaires étrangères/Géomine: déminage dans la province de Huambo</li> <li>Ministère des affaires étrangères/Handicap/Opérateurs locaux: assistance aux victimes et réinstallation des personnes déplacées</li> </ul>
IRLANDE	200 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Handicap International: éducation aux risques des mines</li> </ul>
ITALIE	606 600	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action générale de lutte contre les mines</li> </ul>
PAYS-BAS	2 055 935	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide populaire norvégienne (APN): déminage et éducation aux risques liés aux mines</li> <li>Handicap: assistance aux victimes</li> <li>MAG: déminage et éducation aux risques liés aux mines</li> </ul>
PORTUGAL		<ul style="list-style-type: none"> <li>PNUD: assistance en rapport avec les mines (contribution en espèces)</li> </ul>
FINLANDE	966 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>HALO Trust: déminage</li> <li>FinnChurchAid: déminage</li> <li>Croix-Rouge finlandaise/CICR: appui au programme d'assistance aux victimes des mines du CICR</li> </ul>
SUÈDE	855 615	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de développement internationale suédoise (sida): soutien au déminage par l'intermédiaire de l'Aide populaire norvégienne</li> </ul>
ROYAUME-UNI	1 131 100	<ul style="list-style-type: none"> <li>MAG: aide de sponsoring de la convention d'Ottawa du GICHD</li> <li>HALO: contribution clé à l'appel de Genève</li> </ul>
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	8 068 084	<ul style="list-style-type: none"> <li>NPA: déminage</li> <li>PNUD: déminage</li> <li>PNUD: soutien institutionnel</li> <li>PNUD: destruction des réserves de mines terrestres antipersonnel</li> <li>Assistance technique</li> <li>Handicap BE: assistance aux victimes</li> </ul>

## AFRIQUE



## BÉNIN



### Bénin

**Superficie (terrestre):** 110 620 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Porto-Novo est la capitale officielle; Cotonou est le siège du gouvernement

**Devise:** franc de la communauté financière africaine (XOF). NB: l'autorité responsable est la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

**Population:** 7 862 944. NB: les estimations pour ce pays tiennent compte explicitement des effets de la mortalité excessive liée au sida; ceci peut se traduire par une espérance de vie moindre, une mortalité infantile et des taux de décès plus élevés, des taux de démographie et de croissance moins élevés et des changements dans la répartition de la population par âge et par sexe par rapport à ce que l'on pourrait attendre (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat: 1 100 USD (estimation: 2006)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 53,04 ans
- femmes: 54,22 ans (estimation: 2006)
- hommes: 51,9 ans

**Ressources naturelles:** petits dépôts de pétrole marin, pierre calcaire, marbre, bois

**Climat:** tropical; très chaud et humide dans le sud; semi-aride dans le nord

**Relief:** généralement plat jusqu'à la plaine ondulée; quelques collines et basses montagnes

**Affectation des sols:**

- terres arables: 23,53 %
- cultures permanentes: 2,37 %
- autres: 74,1 % (2005)

### Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

Le Bénin n'est pas affecté par les mines. Depuis 2002, la France apporte une aide financière destinée à l'établissement et à l'exploitation d'un centre régional de formation au déminage.

Le Bénin ne produit pas de mines antipersonnel et n'en a pas en réserve non plus.



© ICBL (Mercedes Sayaguess)

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 1 388 080 EUR**

TOTAL EU 2005	CONTRIBUTION EN NATURE
FRANCE	Contribution en nature <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des affaires étrangères/Mindéf: soutien au centre régional de déminage d'Ouidah</li> </ul>



## BURUNDI



## Burundi

**Superficie (terrestre):** 25 650 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Bujumbura

**Devise:** franc du Burundi (BIF)

**Population:** 8 090 068. NB: les estimations pour ce pays tiennent compte explicitement des effets de la mortalité excessive liée au sida; ceci peut se traduire par une espérance de vie moindre, une mortalité infantile et des taux de décès plus élevés, des taux de démographie et de croissance moins élevés et des changements dans la répartition de la population par âge et par sexe par rapport à ce que l'on pourrait attendre (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat: 600 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 50,81 ans
- femmes: 51,58 ans (estimation: 2006)
- hommes: 50,07 ans

**Ressources naturelles:** nickel, uranium, oxydes de terres rares, tourbe, cobalt, cuivre, platine, vanadium, terre arable, énergie hydraulique, niobium, tantale, or, étain, tungstène, kaolin, calcaire

**Climat:** équatorial; haut plateau avec des variations d'altitude considérables (de 772 m à 2 670 m au dessus du niveau de la mer); la plage des températures annuelles moyennes varie avec l'altitude de 23 à 17 degrés centigrades, mais est généralement modérée, étant donné que l'altitude moyenne est d'environ 1 700 m; la pluviosité moyenne est d'environ 150 cm; les saisons humides vont de février à mai et de septembre à novembre et les saisons sèches, de juin à août et de décembre à janvier

**Relief:** vallonné et montagneux, descendant sur un plateau à l'est, quelques plaines

**Affectation des sols:**

- terres arables: 35,57 %
- cultures permanentes: 13,12 %
- autres: 51,31 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

La République du Burundi est devenue un État partie au traité d'interdiction des mines en avril 2004. Comme elle n'avait pas encore adopté de législation de mise en œuvre, elle a déclaré, en mars 2004, son intention de «s'atteler le plus rapidement possible» à une telle législation et a demandé de l'assistance.

Le Burundi a été contaminé par des mines terrestres et des débris de guerre non explosés au cours de plus de dix années de guerre civile pendant lesquelles les deux parties ont utilisé des mines terrestres antipersonnel. L'étendue et la nature exacte du problème ne sont pas connues, aucune des parties impliquées dans le conflit armé n'ayant tenu de registre de ses activités de pose de mines.

Les régions les plus touchées par les mines et les UXO sont la province capitale de Bujumbura Rural, la frontière avec la Tanzanie et la frontière avec la République démocratique du Congo.

Le Burundi déclare n'avoir jamais fabriqué de mines antipersonnel sur son territoire et le pays n'est pas un exportateur connu de ce type d'arme. Depuis août 2001, le Burundi a affirmé, à plusieurs reprises, ne disposer que d'un stock de 1 200 mines antipersonnel qui sont conservées à des fins de formation uniquement. En juin 2005, le Burundi a déclaré que les mines étaient utilisées pour la formation aux techniques militaires de déminage. Or, le nombre de mines que le pays a dit posséder à des fins de formation n'a pas diminué depuis août 2001. Un rapport datant d'août 2005 signale qu'un inventaire des petites réserves de mines antipersonnel du Burundi est toujours en cours (le stock se compose de mines de l'armée qui ont été neutralisées ou de mines confisquées à des soldats). En avril 2005, le processus de destruction des stocks n'avait pas encore commencé. La date butoir imposée par le traité au Burundi pour la destruction complète de ses stocks est avril 2008.

NB: Texte basé sur le rapport 2005 de l'Observatoire des mines

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 1 132 000 EUR

TOTAL EU 2005	1 502 742 EUR	
BELGIQUE	502 742	• DanChurchAid: déminage dans la province de Makamba
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	1 000 000	• DanChurchAid: Déminage humanitaire ciblé sur Makamba



## TCHAD



## Tchad

**Superficie (terrestre):** 1 259 200 km<sup>2</sup>

**Capitale:** N'Djaména

**Devise:** franc de la communauté financière africaine (XAF). **NB:** l'autorité responsable est la Banque centrale des États de l'Afrique centrale

**Population:** 9 944 201 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat: 1 800 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 47,52 ans
- femmes: 49,21 ans (estimation: 2006)
- hommes: 45,88 ans

**Ressources naturelles:** pétrole, uranium, natron, kaolin, pêche (lac Tchad), or, roche calcaire, sable et graviers, sel

**Climat:** tropical au sud; désertique au nord

**Relief:** grandes plaines arides au centre; désert au nord; montagnes au nord-ouest; basses terres au sud

**Affectation des sols:**

- terres arables: 2,8 %
- cultures permanentes: 0,02 %
- autres: 97,18 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

La République du Tchad est devenue un État partie au traité d'interdiction des mines en novembre 2004.

Une législation nationale d'application du traité est en voie d'approbation. Le Tchad a affirmé que son objectif était d'affranchir le pays «de l'impact des mines et des UXO avant 2010».

De mai 2004 à avril 2005, 244 227 mètres carrés ont été déminés de même que 2,68 kilomètres carrés de champs de bataille.

Lors de la première conférence d'examen, le Tchad a été recensé comme un des vingt-quatre États parties qui ont les besoins les plus importants et la responsabilité d'apporter une assistance adéquate aux survivants.

Le Tchad n'est ni producteur ni exportateur de mines antipersonnel. Le Tchad a terminé la destruction de ses réserves de 4 490 mines antipersonnel en janvier 2003. Il n'a pas conservé de mines à des fins de formation. En août 2003, après l'achèvement du programme de destruction, l'Office national de déminage a détruit 207 mines antipersonnel PMA3 qui avaient été découvertes dans un conteneur abandonné par l'armée libyenne.

Le problème des mines au Tchad résulte de décennies de conflit interne et de l'invasion par la Libye en 1973. La plupart des zones minées connues se situent dans la région de Borkou-Ennedi-Tibesti au nord et dans les régions de Biltine et Ouaddai à l'est, les zones les moins minées se trouvant à l'ouest et au sud. Il existe également un sérieux problème de contamination par les engins non explosés (UXO) sur l'ensemble du territoire, en particulier au nord et à l'est.

En décembre 2005, un projet a été lancé, visant à nettoyer toutes les caches d'armes et tous les points d'eau connus des mines et des UXO dans la région de Borkou et d'Ennedi dans le nord du Tchad. L'achèvement de ce projet est prévu en 2007.

L'armée tchadienne a recruté 120 démineurs en 2004 et la formation a commencé en janvier 2005 dans le cadre d'un projet de coopération avec la France.

**NB:** Texte basé sur le rapport 2005 de l'Observatoire des mines

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 2 767 931 EUR**

**TOTAL EU 2005**

**CONTRIBUTION EN NATURE**

FRANCE

Contribution en nature

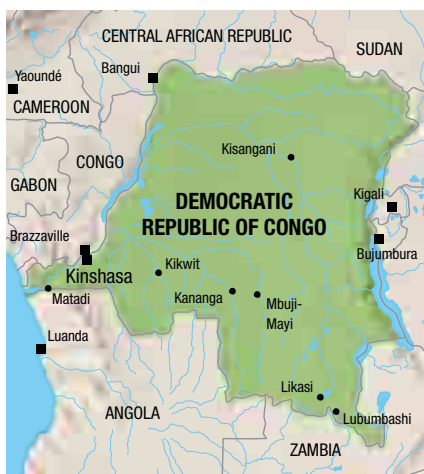
- Ministère des affaires étrangères/Mindéf: activités de formation



## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

### Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié



### République démocratique du Congo

**Superficie (terrestre):** 2 267 600 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Kinshasa

**Devise:** franc congolais (CDF)

**Population:** 62 660 551.

NB: les estimations pour ce pays tiennent compte explicitement des effets de la mortalité excessive liée au sida; ceci peut se traduire par une espérance de vie moindre, une mortalité infantile et des taux de décès plus élevés, des taux de démographie et de croissance moins élevés et des changements dans la répartition de la population par âge et par sexe par rapport à ce que l'on pourrait attendre (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

800 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 51,46 ans
- femmes: 52,94 ans (estimation: 2006)
- hommes: 50,01 ans

**Ressources naturelles:** cobalt, cuivre, niobium, tantale, pétrole, diamants industriels et pour joaillerie, or, argent, zinc, manganèse, étain, uranium, charbon, énergie hydroélectrique, bois

**Climat:** tropical; très chaud et humide dans le bassin fluvial équatorial; frais et sec dans les hautes terres du sud; frais et humide dans les hautes terres de l'est; au nord de l'équateur, saison humide d'avril à octobre et saison sèche de décembre à février; au sud de l'équateur, saison humide de novembre à mars et saison sèche d'avril à octobre

**Relief:** le vaste bassin central est un plateau à basse altitude; l'est du pays est occupé par des montagnes

**Affectation des sols:**

- terres arables: 2,86 %
- cultures permanentes: 0,47 %
- autres: 96,67 % (2005)

Les mines terrestres et les engins non explosés (UXO) sont et restent une caractéristique importante en République démocratique du Congo (RDC), un pays en situation de postconflit régulièrement secoué par des luttes entre factions armées. Aucune enquête ou évaluation nationale n'a été menée en RDC. Ce pays ne dispose pas d'un budget national pour la lutte contre les mines et ne possède aucun mécanisme permettant de recueillir des données au niveau de la nation; le gouvernement a toutefois témoigné d'un certain intérêt pour la problématique puisque deux conseillers présidentiels ont été recrutés récemment. Les responsables ont souligné la nécessité de mener d'urgence une enquête sur l'impact des mines terrestres.

La résolution n° 1291 du Conseil de sécurité des Nations unies a créé la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) et l'a chargée d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'accord de Lusaka, y compris l'évaluation et l'action en rapport avec les mines terrestres et les UXO. Le service de l'action antimines des Nations unies (UNMAS) a établi le Centre de coordination des actions contre les mines (MACC) à Kinshasa et deux bureaux régionaux à Bunia et Bukavu.

La stratégie nationale de lutte contre les mines est définie actuellement par les Nations unies et mise en œuvre par le Centre de coordination des actions contre les mines des Nations unies (UNMACC). Point focal de la lutte contre les mines en RDC, l'UNMACC doit fournir le savoir-faire à la MONUC, aux autorités nationales et à la communauté humanitaire en coordonnant les activités de lutte contre les mines et en aidant à leur mise en œuvre. Ses principaux objectifs sont le développement et le maintien d'un système fiable d'information sur les mines/UXO, basé sur le système de gestion des informations pour l'action contre les mines (IMSMA), le déploiement de plusieurs équipes mobiles d'enquête pour la mise en œuvre d'enquêtes d'urgence, d'actions d'urgence de lutte contre les mines, l'assistance à l'Unicef lors du développement d'une campagne nationale d'éducation aux dangers des mines (EDM) et la coordination des actions humanitaires de lutte contre les mines réalisées à travers le pays par les ONG internationales telles que le Groupe consultatif sur les mines, Handicap International Belgium et DanChurchAid. L'UNMACC aide également la MONUC à mettre en œuvre des opérations d'examen d'urgence d'aéroports supposés être minés.

En janvier 2006, 1 249 zones dangereuses avaient été recensées par le Centre de coordination des actions contre les mines des Nations unies contre les 366 qui avaient été signalées en janvier 2004. Pour la seule année 2005, 555 nouvelles zones dangereuses ont été enregistrées.

Le gouvernement de la RDC n'est pas un producteur ou exportateur connu de mines antipersonnel, mais il s'est approvisionné auprès de différentes sources dans le passé. La sécurité dans la zone située entre la RDC, le Soudan et l'Ouganda est menacée par la présence de nombreuses décharges de MTA. L'action de lutte contre les mines de la Communauté européenne qui a été définie pour ces trois pays se concentrera sur l'impact régional des problèmes liés aux MTA et aux UXO dans la région. Dans

## AFRIQUE

### <<< RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

ce contexte, il est hautement recommandé de soutenir la destruction des stocks. L'action de lutte contre les mines de la Communauté européenne se concentrera, en outre, sur la province de Katanga où des zones dangereuses ont été identifiées et où le retour de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays crée de nouveaux dangers. Des études techniques des mines terrestres, associées à l'éducation aux risques des mines au niveau communautaire, sont indispensables pour concentrer l'assistance sur les zones où l'impact est le plus élevé et agir ainsi sur les besoins prioritaires.

#### TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 8 961 950 EUR

##### TOTAL UE 2005

BELGIQUE	369 222	• MAG: action humanitaire de lutte contre les mines dans le sud-est du Congo
	9 000 (contribution en espèces)	• Ministère de la défense nationale: la neutralisation des UXO a empêché les experts de gérer le stock de munitions et de détruire les munitions dangereuses
DANEMARK	671 998	• Ministère des affaires étrangères/DanChurchAid: éducation aux risques liés aux mines et assistance aux victimes
ALLEMAGNE	350 000	• DanChurchAid: déminage dans la province de Katanga
PAYS-BAS	250 000	• UNMAS: déminage et éducation aux risques liés aux mines
SUÈDE	1 002 160	• sida: déminage, soutien par le biais du Groupe consultatif sur les mines
ROYAUME-UNI	134 285	• MAG: action intégrée de lutte contre les mines



© ICBL (Mercedes Sayaguess)



## ÉRYTHRÉE

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié



## Érythrée

**Superficie (terrestre):** 121 320 km<sup>2</sup>**Capitale:** Asmara**Devise:** nakfa (ERN)**Population:** 4 786 994 (estimation: juillet 2006)**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

1 000 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 59,03 ans
- femmes: 60,66 ans (estimation: 2006)
- hommes: 57,44 ans

**Ressources naturelles:** or, potasse, zinc, cuivre, sel, gisements potentiels de pétrole et de gaz naturel, pêche**Climat:** zone désertique très chaude et sèche sur le littoral de la mer Rouge; plus frais et plus humide dans les hautes terres centrales (les précipitations peuvent atteindre 61 cm par an); semi-aride dans les collines et les bas plateaux occidentaux**Relief:** dominé par la prolongation des hautes terres éthiopiennes orientées du nord au sud, qui se terminent à l'est par une plaine côtière désertique, des collines au nord-ouest et des plaines légèrement ondoyantes au sud-ouest**Affectation des sols:**

- terres arables: 4,78 %
- cultures permanentes: 0,03 %
- autres: 95,19 % (2005)

Après trois décennies de guerre et deux années et demie de conflit aux frontières, l'Érythrée est confrontée à un grave problème de mines terrestres et d'UXO. Un tiers des communautés est touché. À la suite du récent conflit armé, la principale zone de contamination se situe le long des 1 000 kilomètres de frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Une enquête sur l'impact des mines (cofinancée par la CE) a recensé 481 communautés touchées par les mines et quelque 129 kilomètres carrés de zones dans lesquelles on soupçonne la présence de mines. Au total, 132 zones minées, dont 87 ont un impact jugé élevé à moyen, se trouvent sous le contrôle de l'Érythrée.

Le Centre de coordination de l'action contre les mines sous l'égide de la Mission des Nations unies en Érythrée et en Éthiopie a été institué en août 2000 à l'arrêt des hostilités. Il a soutenu le développement du programme érythréen de lutte contre les mines destiné à superviser l'action antimines en tant qu'organisme coordinateur et la création d'une ONG nationale responsable du déminage.

Les objectifs de l'Érythrée pour la période de 2005 à 2009 sont, entre autres, l'exécution d'études techniques, le marquage, le déminage et l'éducation aux dangers des mines afin de permettre à 65 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays de rentrer chez elles d'ici la fin 2006, le déminage dans les 116 communautés hautement à moyennement touchées d'ici la fin 2009, le déminage d'environ 48 kilomètres carrés de terres et la réduction du nombre de victimes par l'éducation aux dangers des mines et le marquage dans les 344 communautés faiblement touchées. De 2000 à juin 2004, l'Érythrée a déminé 52 484 762 mètres carrés de terres, détruisant 4 781 mines antipersonnel et 50 399 UXO. L'Érythrée déclare n'avoir jamais produit ni exporté de mines antipersonnel et affirme avoir acquis ses mines auprès des forces éthiopiennes lors des guerres d'indépendance qu'elle a menées entre 1961 et 1991. Selon les estimations des autorités gouvernementales érythréennes, les réserves de mines antipersonnel s'élevaient à quelque 450 000 unités avant le conflit de 1998-2000. Entre 1999 et 2005, l'UE (la CE et ses États membres) a accordé des crédits considérables pour renforcer la capacité de lutte contre les mines.

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 21 990 381 EUR****TOTAL EU 2005****628 052 EUR**

ALLEMAGNE

193 860

• UNMAS: activités de l'UNMACC

SUÈDE

434.192

• sida: soutien par le biais de l'agence suédoise des services de sauvetage (SRSA)



## ÉTHIOPIE



## Éthiopie

**Superficie (terrestre):** 1 119 683 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Addis-Abeba

**Devise:** birr (ETB)

**Population:** 74 777 981. NB: les estimations pour ce pays tiennent compte explicitement des effets de la mortalité excessive liée au sida; ceci peut se traduire par une espérance de vie moindre, une mortalité infantile et des taux de décès plus élevés, des taux de démographie et de croissance moins élevés et des changements dans la répartition de la population par âge et par sexe par rapport à ce que l'on pourrait attendre (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat: 800 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 49,03 ans
- femmes: 50,24 ans (estimation: 2006)
- hommes: 47,86 ans

**Ressources naturelles:** petites réserves d'or, platine, cuivre, potasse, gaz naturel, énergie hydroélectrique

**Climat:** tropical accompagné de moussons, avec de grandes variations dues à la topographie du pays

**Relief:** haut plateau; chaîne montagneuse au centre, séparée par la Great Rift Valley

**Affectation des sols:**

- terres arables: 10,01 %
- cultures permanentes: 0,65 %
- autres: 89,34 % (2005)

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 5 026 000 EUR**

**TOTAL EU 2005****865 600 EUR**

FINLAND	200.000	• NPA: support to mine detection dog capacity and technical survey capacity
GERMANY	250.000	• UNDP: procurement of demining equipment
NETHERLANDS	300.000	• UNDP: capacity building
UNITED KINGDOM	115.600	• Armor Group: demining dog teams

**Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres**

ratifié

L'Éthiopie est confrontée à un important problème de contamination par les mines terrestres/engins non explosés à la suite des conflits successifs qui ont éclaté au cours des soixante-dix dernières années. Le problème touche essentiellement les régions frontalières avec l'Érythrée, la Somalie et le Soudan.

La CE a soutenu l'enquête sur l'impact des mines terrestres en Éthiopie, qui s'est clôturée en mars 2004. Elle indique que plus de 1,9 million de personnes représentant 1 492 communautés sont affectées par la contamination des terres par des mines terrestres ou des UXO. Dans 152 communautés, l'impact a été jugé élevé, dans 308 moyen et dans 1 032 faible. Plus de la moitié des communautés touchées a déploré de ne pouvoir accéder aux terres de pâturage, plus d'un tiers a dénoncé le blocage des routes, des pistes et des terres de culture locales. Trois régions situées dans le nord et l'est de l'Éthiopie (Afar, Somalie et Tigray) représentent 86 % de l'impact des mines terrestres dans le pays. Les 14 % restants sont concentrés dans les régions d'Amhara, de Dire Dawa, de Gambella et d'Orimiya.

Lors du conflit frontalier de 1998 à 2000, les forces éthiopiennes ont posé entre 150 000 et 200 000 mines et les forces érythréennes, quelque 240 000 mines. Le Centre de coordination de l'action contre les mines sous l'égide de la Mission des Nations unies en Érythrée et en Éthiopie a été institué en août 2000 à l'arrêt des hostilités. L'Office éthiopien d'action contre les mines (EMAO) a été créé par le gouvernement en février 2001. L'EMAO a démarré des opérations de déminage humanitaire à partir de la mi-2002. En février 2004, l'EMAO a signalé avoir déminé 4,6 millions de mètres carrés de terres.

L'Éthiopie a déclaré ne pas produire de mines antipersonnel et ne pas en avoir importé depuis la chute du régime de Mengistu en 1991. Les réserves de mines antipersonnel éthiopiennes restent inconnues. En 2006, la délégation de la Commission européenne fournira 8 millions d'euros (Fonds européen de développement) pour un projet de déminage de grande envergure, s'étendant sur trois ans, dans les régions du nord et du nord-est du pays.



## GUINÉE-BISSAU



## Guinée-Bissau

**Superficie (terrestre):** 28 000 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Bissau

**Devise:** franc de la communauté financière africaine (XOF). **NB:** l'autorité responsable est la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

**Population:** 1 442 029 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat: 800 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 46,87 ans
- femmes: 48,75 ans (estimation: 2002)
- hommes: 45,05 ans

**Ressources naturelles:** pêche, bois, phosphates, bauxite, gisements de pétrole non exploités

**Climat:** globalement très chaud et humide; saison des pluies, de type mousson (de juin à novembre), accompagnées de vents du sud-ouest; saison sèche (de décembre à mai) pendant laquelle souffle l'harmattan (nord-est)

**Relief:** côte essentiellement constituée de basses plaines; savane sur les plateaux de l'est du pays

**Affectation des sols:**

- terres arables: 8,31 %
- cultures permanentes: 6,92 %
- autres: 84,77 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

Le problème des mines terrestres et des engins non explosés en Guinée-Bissau résulte essentiellement du conflit armé de la fin des années 90. Un nombre important de mines a cependant aussi été hérité des troupes étrangères impliquées dans le conflit. Les mines continuent de proliférer à la suite du dernier conflit entre les rebelles de Casamance et l'armée bissalienne à la frontière nord.

Afin de mesurer l'étendue du problème, une enquête générale sur l'impact des mines dans des zones supposées être minées de Bissau a été lancée en 2004. Dix-sept champs de mines possibles ont été identifiés à Bissau et dans les environs. Il y a d'autres zones suspectées à l'est, ainsi qu'au nord, dans la partie frontalière avec le Sénégal.

Le Centre national d'action antimines [Centro Nacional de Coordenacao da Accao Anti-Minas (CAAMI)] a été établi en mars 2001 et un projet de programme national d'action humanitaire contre les mines (PAAMI) a été élaboré au début de 2001. Les objectifs de la Guinée-Bissau au cours de la période allant de 2005 à 2009 sont les suivants: marquage de toutes les zones suspectées à Bissau d'ici à 2005; traitement du problème des mines et des UXO en 2006 au plus tard; identification et marquage de toutes les zones suspectées d'ici à 2008; traitement du problème des mines et des UXO dans ces régions au-delà de la capitale de Bissau au plus tard en 2009. Des victimes étaient toujours signalées en 2003. Les capacités de soins et de rééducation des victimes des mines et des UXO sont très limitées en Guinée-Bissau, le système de soins de santé ayant fortement souffert du conflit qui a éclaté en 1998/1999. La Guinée-Bissau déclare n'avoir jamais produit de mines antipersonnel et ne disposer d'aucune installation de production. La Guinée-Bissau n'est pas un exportateur de mines antipersonnel connu.

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 4 021 353 EUR

## TOTAL UE 2005

701 342 EUR

ALLEMAGNE

89 782

- PNUD: activités de déminage de Lutcam

ROYAUME-UNI

11 560

- Cleared Ground: rapport de déminage, problème des UXO

COMMUNAUTÉ  
EUROPÉENNE

600 000

- Handicap International: renforcement des capacités



## MAURITANIE



## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

La République islamique de Mauritanie est devenue un État partie au traité d'interdiction des mines en janvier 2001. La Mauritanie a déclaré n'avoir jamais produit de mines antipersonnel et ne possède aucune fabrique de mines terrestres. Elle n'est pas un exportateur connu.

Le problème des mines et des UXO dans le nord de la Mauritanie est la conséquence de l'implication de ce pays dans le conflit à propos de la région contestée du Sahara occidental entre 1975 et 1978. Toutes les parties au conflit ont eu recours aux mines de manière extensive. Les nomades seraient particulièrement menacés. Le nombre de mines présentes dans les zones affectées est inconnu. La Mauritanie justifie cette méconnaissance par la façon «chaotique et archaïque» dont les mines ont été posées au cours des années 70. Les estimations vont de 50 000 à 100 000 mines restant dans le sol.

La stratégie de lutte contre les mines de la Mauritanie a été élaborée en 2002 et révisée en 2004. Au cours de la période de 2005 à 2009, ses objectifs sont d'améliorer la capacité de planification, de coordination et de mise en œuvre de l'Office national de déminage humanitaire (NHDO) avec l'assistance technique du PNUD. Afin d'améliorer la connaissance actuelle des zones d'impact, la stratégie envisage la mise en œuvre d'une évaluation ciblée et rentable de l'impact sur les mines terrestres. Une fois identifiées, les zones contaminées seront marquées en fonction du niveau de danger pour la population. Selon la stratégie, les mines terrestres et les UXO se trouvant dans les zones à haut, moyen et faible impact seront tous neutralisés d'ici à la fin de 2009.

NB: Texte basé sur le rapport 2005 de l'Observatoire des mines

## Mauritanie

**Superficie (terrestre):** 1 030 400 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Nouakchott

**Devise:** ouguiya (MRO)

**Population:** 3 177 388 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

2 000 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 53,12 ans
- femmes: 55,42 ans (estimation: 2006)
- hommes: 50,88 ans

**Ressources naturelles:** minerai de fer, gypse, cuivre, phosphate, diamants, or, pétrole, pêche

**Climat:** désert; constamment chaud, sec et poussiéreux

**Relief:** plaines généralement nues et planes du Sahara; certaines collines centrales

**Affectation des sols:**

- terres arables: 0,2 %
- cultures permanentes: 0,01 %
- autres: 99,79 % (2005)

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: PAS DE DÉPENSES ANTÉRIEURES

## TOTAL EU 2005

CONTRIBUTION  
EN NATURE

FRANCE

Contribution en  
nature

- Ministère des affaires étrangères/Mindéf: formation d'un fonctionnaire en France (ESAG)



## MOZAMBIQUE



## Mozambique

**Superficie (terrestre):** 784 090 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Maputo

**Devise:** metical (MZM)

**Population:** 19 686 505. NB: les estimations pour ce pays tiennent compte explicitement des effets de la mortalité excessive liée au sida; ceci peut se traduire par une espérance de vie moindre, une mortalité infantile et des taux de décès plus élevés, des taux de démographie et de croissance moins élevés et des changements dans la répartition de la population par âge et par sexe par rapport à ce que l'on pourrait attendre (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat: 1 300 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 39,82 ans
- femmes: 40,13 ans (estimation: 2006)
- hommes: 39,53 ans

**Ressources naturelles:** charbon, titane, gaz naturel, énergie hydroélectrique, tantale, graphite

**Climat:** tropical à subtropical

**Relief:** basses terres situées principalement sur le littoral, hautes terres au centre, hauts plateaux au nord-ouest, montagnes à l'ouest

**Affectation des sols:**

- terres arables: 5,43 %
- cultures permanentes: 0,29 %
- autres: 94,28 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

Le problème mozambicain des mines terrestres résulte en grande partie d'une guerre civile qui a duré deux décennies pour s'achever en 1992. Selon une enquête sur l'impact des mines, clôturée en 2001, les dix provinces du Mozambique sont touchées par les mines. Représentant 70 % des zones que l'on suppose contaminées, les provinces les plus affectées sont Cabo Delgado, Nampula, Zambezia, Inhambane et Maputo. En janvier 2004, 583 villages et une population d'environ 1 022 501 habitants étaient toujours concernés par les mines. Les zones supposées minées ayant un impact élevé ou moyen totalisent 130 801 989 mètres carrés. Toutes les actions antimines du pays sont coordonnées par l'Institut national de déminage (IND), un organisme gouvernemental semi-autonome placé directement sous l'autorité du ministère des affaires étrangères. En dehors de son siège de Maputo, l'IND possède également un bureau régional à Beira (province de Sofala), qui couvre le centre du pays, et un autre bureau à Nampula, qui dessert le nord. Un Fonds national de déminage [Fundo Nacional de Desminagem (FUNAD)] a été institué. L'infrastructure sanitaire mozambicaine a fortement souffert de ces quelque trente années de conflit armé ainsi que des inondations de 2000 et est largement tributaire du financement international. Le Mozambique a achevé la destruction de ses stocks de 37 318 mines antipersonnel le 28 février 2003, respectant ainsi le délai imposé par le traité. Le programme national a été soutenu par la CE dans sa précédente stratégie pluriannuelle et la programmation correspondante. Le nombre de zones fortement touchées a été réduit à 2,5 % des communautés affectées. L'Observatoire des mines écrit: «L'Institut national de déminage a fait savoir en avril 2003 qu'il a réexaminé les informations extraites de l'enquête sur l'impact de mines terrestres de 2001 et a décidé de réduire son estimation des zones minées de 38 %, passant de 558 millions de mètres carrés à 346 millions de mètres carrés [...]». Conformément aux exigences imposées par le traité d'interdiction des mines (MBT), un soutien plus important a été offert au Mozambique pour lui permettre d'éliminer la menace représentée par les MTA dans les communautés les plus touchées.

Des développements importants concernant la zone estimée, potentiellement affectée par les mines, ont également eu lieu (la zone a été considérablement réduite). Cependant, l'institution responsable du gouvernement (Institut national de déminage) ne publiera pas les informations officiellement tant que la vérification finale par les opérateurs du déminage ne sera pas terminée. Celle-ci devrait être clôturée avant la publication du septième «document stratégique pays» (7<sup>e</sup> DSP), en 2006.

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 50 490 033 EUR

TOTAL UE 2005	1 898 120 EUR	
ALLEMAGNE	179 406	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croix-Rouge allemande: réhabilitation de victimes des mines</li> <li>• KfW: déminage à Limpopo</li> </ul>
FRANCE	570 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des affaires étrangères/PNUD: activités de déminage</li> </ul>
ITALIE	200 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD</li> </ul>
PAYS-BAS	584 024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• HALO: déminage et éducation aux risques liés aux mines</li> </ul>
AUTRICHE	364 690	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Handicap International: deux projets de déminage</li> </ul>



## SÉNÉGAL



## Sénégal

**Superficie (terrestre):** 192 000 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Dakar

**Devise:** franc de la communauté financière africaine (XOF). **NB:** l'autorité responsable est la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

**Population:** 11 987 121 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat: 1 700 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 59,25 ans
- femmes: 60,85 ans (estimation: 2006)
- hommes: 57,7 ans

**Ressources naturelles:** pêche, phosphates, minéral de fer

**Climat:** tropical, chaud et humide; la saison des pluies (mai à novembre) est accompagnée de vents forts de sud-est; la saison sèche (de décembre à avril) est dominée par de fortes chaleurs sèches et le vent harmattan

**Relief:** principalement marqué par des plaines et de petites collines se transformant, dans le sud-est, en massifs et vallonnements

**Affectation des sols:**

- terres arables: 12,51 %
- cultures permanentes: 0,24 %
- autres: 87,25 % (2005)

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 494 674 EUR**

**TOTAL UE 2005**

**320 856 EUR**

SUÈDE

320 856

- sida: soutien à l'étude et au marquage des zones touchées par les mines en Casamance par l'intermédiaire de l'Agence suédoise des services de sauvetage

### Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

La zone bordant la frontière avec la Guinée-Bissau est la plus truffée de mines. Les deux régions de Ziguinchor et de Kolda, dans la province de Casamance, sont contaminées. La zone la plus minée est celle de Niaguis, Nyassa, au sud de la Casamance. Le problème des mines nuit sérieusement au développement économique de la Casamance. Il a des répercussions sur l'agriculture, la pêche, le transport des marchandises et des services et sur le tourisme. La présence de mines freine l'effort des donateurs et des ONG dans la région.

Le Sénégal déclare n'avoir jamais produit, transféré ou stocké des mines antipersonnel. En septembre 2002, le Sénégal a annoncé qu'il n'autorisera ni le transit ni le stockage de mines antipersonnel sur son territoire.

Dans la déclaration de Banjul du 26 décembre 1999, le gouvernement sénégalais et le Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MDFC) se sont engagés à ne plus utiliser de mines terrestres antipersonnel, mais des informations faisant état de l'usage continu de MTA et de mines antivehicule ont été enregistrées jusqu'au début de 2001.

Le Fonds européen de développement a prévu pour 2005-2007 de se charger de l'éducation nécessaire en matière de risques liés aux mines et du déminage, et donc de libérer le Sénégal du problème des mines.



© Handicap International Belgium



## SOMALIE



## Somalie

**Superficie (terrestre):** 627 337 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Muqdisho

**Devise:** shilling somalien (SOS)

**Population:** 8 863 338. NB: cette estimation était tirée d'un recensement officiel effectué en 1975 par le gouvernement somalien; le recensement de la population en Somalie est compliquée par le grand nombre de nomades et par les déplacements de réfugiés en raison de la famine et de la guerre entre clans (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

**600 USD (estimation: 2005)**

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 48,47 ans
- femmes: 50,28 ans (estimation: 2006)
- hommes: 46,71 ans

**Ressources naturelles:** uranium et réserves largement inexploitées de minerai de fer, étain, gypse, bauxite, cuivre, sel, gaz naturel, réserves de pétrole potentielles

**Climat:** principalement désertique; mousson au nord-est (de décembre à février), températures modérées au nord et très élevées au sud; mousson du sud-ouest (mai à octobre), torride au nord, chaude au sud, pluies irrégulières, périodes chaudes et humides (tangambili) entre les moussons

**Relief:** plateau en grande partie monotone, parfois ondulant, bordé de collines au nord

**Affectation des sols:**

- terres arables: 1,64 %
- cultures permanentes: 0,04 %
- autres: 98,32 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

Not acceded

Les mines terrestres antipersonnel continuent d'être utilisées par plusieurs factions dans diverses parties de Somalie. En novembre 2003, un groupe d'experts du Conseil de sécurité des Nations unies a découvert que des mines terrestres avaient été fournies à la Somalie par l'Éthiopie et le Yémen, en violation de l'embargo des Nations unies sur les armes. La Somalie centrale et méridionale est fortement contaminée par les mines terrestres et les engins non explosés. Les districts de Galguduud, Bakool, Bay, Hiran et la région du Bas-Juba sont les plus touchés. Le conflit, qui a touché la plus grande partie de la Somalie (en dehors du Somaliland), a sérieusement gêné les efforts de lutte contre les mines. Bien qu'imprécises et non détaillées, des accusations d'usage constant de mines terrestres sont toujours portées à l'encontre de la Somalie. Même si la Somalie ne produit pas de mines terrestres, on suspecte que des stocks importants de ces engins sont détenus par des milices et des particuliers. Des mines tant antipersonnel qu'antivéhicule existent en abondance en Somalie et peuvent s'acheter sur les marchés d'armement à Muqdisho et dans d'autres villes.

L'enquête sur l'impact des mines terrestres (LIS) cosponsorisée par la CE, qui a été réalisée au Somaliland révèle un impact élevé des mines dans 45 communautés (13 % des zones touchées). Dans le reste du pays, les opérations, y compris les enquêtes, restent difficiles.

Selon le réseau pour la paix et le respect des droits de l'homme, il n'existe en Somalie aucun programme spécial pour les survivants des mines terrestres. L'infrastructure sanitaire du pays est très pauvre et les rares hôpitaux existants disposent d'un personnel très restreint et d'équipements de piètre qualité.

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: EUR 25.410.539

TOTAL UE 2005	2 485 410 EUR	
ALLEMAGNE	465 616	• PNUD: soutien des équipes de neutralisation des engins explosifs de la police
PAYS-BAS	496 000	• HALO: déminage et éducation aux risques liés aux mines
FINLANDE	200 000	• HALO Trust: déminage
SUÈDE	855 615	• sida: déminage, soutien par le biais du groupe de déminage danois (DDG)
ROYAUME-UNI	468 179	• HALO Trust: déminage



## SOUDAN



## Soudan

**Superficie (terrestre):** 2 376 millions de km<sup>2</sup>

**Capitale:** Khartoum

**Devise:** dinar soudanais (SDD)

**Population:** 41 236 378 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

2 100 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 58,92 ans
- femmes: 60,21 ans (estimation: 2006)
- hommes: 57,69 ans

**Ressources naturelles:** pétrole, petits gisements de minerai de fer, cuivre, minerai de chrome, zinc, tungstène, mica, argent, or, énergie hydroélectrique

**Climat:** tropical au sud; aride et désertique dans le nord; saison des pluies d'avril à octobre en fonction de la région

**Relief:** plaines en grande partie monotones, sans relief; zones montagneuses dans l'extrême sud, le nord-est et l'ouest; le désert domine le nord

**Affectation des sols:**

- terres arables: 6,78 %
- cultures permanentes: 0,17 %
- autres: 93,05 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

Le Soudan est secoué par un conflit interne depuis plus de vingt ans et 21 des 26 États du pays sont sans doute touchés par des mines et des engins non explosés.

Les mines antipersonnel ont été utilisées de manière extensive au cours des vingt années de guerre civile au Soudan avec la branche armée du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM/A) dans le sud du Soudan et dans les trois zones dites de conflit dans le nord du Soudan (monts Nuba, Abyei et Nil bleu). Des mines auraient aussi été utilisées ces dernières années le long des frontières séparant le Soudan du Tchad, de l'Érythrée, de la Libye et de l'Ouganda.

Après un processus de paix de trois ans, le gouvernement du Soudan et la branche armée du Mouvement populaire de libération du Soudan des rebelles soudanais, basé dans le sud, ont conclu un accord de paix global (AGP), le 9 janvier 2005, mettant fin au plus long conflit interne en Afrique. Une période de mise en œuvre intermédiaire de six ans expirera en juillet 2011 au moment de la tenue d'un référendum sur l'autodétermination pour le Sud. L'AGP inclut une interdiction d'utiliser des mines terrestres.

Un gouvernement d'unité nationale (GOUN), réunissant l'ancien parti au pouvoir, le congrès national, le SPLM/A et d'autres partis et groupes politiques, et un gouvernement semi-autonome pour le sud du Soudan (GSASS) ont été institués en juillet 2005. La constitution fédérale intérimaire est entrée en vigueur.

Le 24 mars 2005, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, à l'unanimité, la résolution n° 1590 visant à surveiller la mise en œuvre de l'AGP et à établir une mission de maintien de la paix baptisée Mission des Nations unies au Soudan (UNMIS). L'UNMIS a pour tâche d'aider les parties à l'AGP à s'engager dans des activités d'action antimines.

Après une escalade au début de 2003 dans la région du Darfour, à la frontière occidentale entre le Soudan et le Tchad, le conflit s'est poursuivi à un niveau moindre en 2005, bien que la crise humanitaire ait persisté, vu que deux millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays sont restées dans des camps, étant dans l'impossibilité de rentrer chez elles à cause du harcèlement et de la violence persistants. Le cessez-le-feu humanitaire pour le Darfour, qui a été signé au Tchad en avril 2004, a été à peine respecté. La région du Darfour est affectée davantage par les UXO que par les mines, bien que des incidents liés aux mines et faisant un grand nombre de victimes parmi les travailleurs de l'aide humanitaire aient été signalés.

L'activité militaire est soutenue à la frontière sud du Soudan avec l'Ouganda, essentiellement entretenue par les rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). La LRA s'est engagée dans des attaques impliquant des Soudanais du Sud à l'intérieur du pays, poussant des milliers d'entre eux à se réfugier en Ouganda en 2005. Le LRA est un utilisateur connu de mines terrestres.

La République du Soudan a signé le traité d'interdiction des mines le 4 décembre 1997 et l'a ratifié le 13 octobre 2003. Ce traité est entré en vigueur pour le Soudan le 1<sup>er</sup> avril 2004. Le Soudan n'a pas encore pris de mesures légales spécifiques pour mettre en œuvre le traité d'interdiction des mines et appliquer l'interdiction d'utilisation de mines antipersonnel.

© Danish Demining Group (Per Totlager)



En raison de la taille du pays (quatre fois la France), du manque de données et d'informations fiables et du manque d'études systématiques, l'importance de la contamination par les mines terrestres et les débris de guerre explosifs au Soudan n'a pu être déterminée avec précision. Les informations disponibles indiquent que le Sud connaît généralement un problème plus important que le Nord et que les mines sont généralement moins problématiques que les DGE [y compris les engins abandonnés (AXO) et les (UXO)], tant dans le Sud que dans le Nord. L'accès à la route dans les deux parties du pays est toutefois gêné par la présence suspectée de mines.

Les mines antipersonnel et antivéhicule, de même que d'autres types de munitions, faisaient partie intégrante du conflit et ont été utilisées à la fois par le gouvernement du Soudan (GDS) et par les forces du SPLM/A. Selon diverses évaluations, le SPLM/A utilisait essentiellement des mines antivéhicule sur les routes afin de restreindre les mouvements des forces du GDS et l'accès aux villes. Le GDS a utilisé des mines terrestres antipersonnel à titre défensif dans le but de protéger ses villes de garnison et d'empêcher le déplacement des forces d'insurrection.

La présence de mines sur les routes, dans le Nord et le Sud, a restreint l'accès par les agences d'aide et augmenté le coût des produits alimentaires et non alimentaires. Selon le Programme alimentaire mondial, la sécurité alimentaire de deux millions de personnes est directement affectée par les mines. Les mines terrestres et les vestiges de guerre explosifs constituent un obstacle sérieux aux projets de reconstruction.

Il faut s'attendre à des problèmes majeurs lorsque de nombreuses personnes déplacées retourneront dans leur région d'origine. Les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays courent un risque, à la fois lors du retour sur des routes qui peuvent être minées et lors de la réinstallation dans des communautés affectées par des mines terrestres et des vestiges de guerre explosifs. Ils peuvent aussi cultiver des terres sans connaître les zones dangereuses. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime qu'environ 500 000 à 600 000 réfugiés vivant dans des camps dans huit États voisins retourneront au pays. La plupart des réfugiés doivent retourner en Equatoria occidentale, tandis que de nombreux réfugiés se trouvant actuellement en Éthiopie viennent des provinces du Haut-Nil et du Nil bleu.

Une autorité nationale unifiée pour l'action contre les mines a longtemps fait défaut au Soudan, et les responsabilités de l'action de lutte contre les mines étaient partagées entre le Nord et le Sud avec le soutien de l'Office des Nations unies d'action antimines. La structure tripartite était composée de:

- l'Office des Nations unies d'action antimines (UNMAO), qui avait pour mission globale de soutenir les efforts de déminage des deux parties en fournissant des conseils techniques et une aide à la coordination;
- l'Office national d'action antimines (Nord), dirigé par un comité national technique d'action antimines;
- la nouvelle direction d'action antimines du Soudan (au sud), dirigée par la nouvelle autorité soudanaise sur les mines terrestres.

L'AGP a entériné l'approche existante «un pays, deux systèmes» et a prévu une structure d'action antimines composée de deux autorités d'action contre les mines (nord et sud), l'UNMAO fournissant un soutien et assurant une coordination globale. Depuis la signature de l'AGP, l'Office national d'action contre les mines est devenu de facto le NMAO pour le Nord, tan-

© ICBL (Tim Grant)



## AFRIQUE

### <<< SOUDAN

© CBLL (Jackie Hansen)



dis que le NSMAD est resté la nouvelle direction d'action contre les mines du Soudan (Sud). La question de savoir comment l'action contre les mines sera traitée au sein du gouvernement d'unité nationale qui est envisagé par l'AGP était toujours non résolue le 24 décembre 2005 lorsque l'Autorité nationale d'action contre les mines (NMAA) du Soudan a été établie par décret présidentiel; reste à savoir comment cette nouvelle entité va évoluer.

La CE est impliquée activement dans l'action contre les mines au Soudan depuis 1999, date à laquelle un financement a été fourni pour une évaluation dans le cadre de l'initiative de planification de la paix IGAD. La CE a, en outre, soutenu la première réunion de l'ONG Crosslines, à Londres. Depuis lors, la CE a financé un certain nombre d'ONG, ainsi que l'UNMAS, dans le but de soutenir des études, le déminage et l'éducation aux risques liés aux mines. En plus de ce soutien, la CE a insisté sur l'importance de l'action antimines en tant que volet majeur dans tout type d'approche de projet basé sur la politique LRRD (lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement) et sur la communauté et a donc encouragé l'inclusion du projet humanitaire d'action contre les mines dans les demandes de financement introduites par les groupes d'ONG. Le but est d'assurer que le déminage et la neutralisation des objets explosifs tiennent compte des besoins de développement des personnes affectées au lieu de s'en tenir exclusivement aux besoins d'accès humanitaire.

#### TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 20 003 607 EUR

TOTAL UE 2005	15 018 340 EUR	
DANEMARK	671 998	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère des affaires étrangères/DanChurchAid: déminage et programme de sensibilisation aux dangers des mines</li> </ul>
ALLEMAGNE	1 985 198	<ul style="list-style-type: none"> <li>UNMAS/FSD: étude technique dans les monts Nuba et le Sud-Soudan</li> <li>UNMAS/DCA: déminage manuel dans les monts Nuba</li> <li>DCA: déminage dans les monts Nuba</li> <li>NPA: déminage dans le Sud-Soudan</li> <li>Action de lutte contre les mines terrestres: achat de détecteurs</li> </ul>
ITALIE	242 500	<ul style="list-style-type: none"> <li>PNUD</li> </ul>
PAYS-BAS	3 952 420	<ul style="list-style-type: none"> <li>HALO: déminage et éducation aux risques liés aux mines</li> <li>NPA: déminage et éducation aux risques liés aux mines</li> <li>PNUD: déminage et éducation aux risques liés aux mines</li> <li>UNMAS: renforcement des capacités</li> <li>PAM: déminage et éducation aux risques liés aux mines</li> </ul>
FINLANDE	100 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>HALO Trust: déminage et destruction des armes et des munitions</li> </ul>
SUÈDE	782 353	<ul style="list-style-type: none"> <li>sida: déminage, soutien par le biais de l'agence suédoise des services de sauvetage</li> </ul>
ROYAUME-UNI	2 983 925	<ul style="list-style-type: none"> <li>MAG — Nil Bleu: déminage intégré</li> <li>Contribution à l'UNMAS: coordination et déminage</li> </ul>
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	4 299 946	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action de lutte contre les mines terrestres: déminage et étude</li> <li>UNMAS: déminage</li> <li>MAG: déminage</li> </ul>



## TUNISIE



## Tunisie

**Superficie (terrestre):** 155 360 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Tunis

**Devise:** dinar tunisien (TND)

**Population:** 10 175 014 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

7 600 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 75,12 ans
- femmes: 76,96 ans (estimation: 2006)
- hommes: 73,4 ans

**Ressources naturelles:** pétrole, phosphates, minerai de fer, plomb, zinc, sel

**Climat:** tempéré dans le nord avec des hivers doux et pluvieux et des étés très chauds et secs; désert dans le sud

**Relief:** montagnes dans le nord; plaine centrale chaude et sèche; le sud semi-aride se fond avec le Sahara

**Affectation des sols:**

- terres arables: 17,05 %
- cultures permanentes: 13,08 %
- autres: 69,87 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

Ratifié

La République de Tunisie est devenue un État partie au traité d'interdiction des mines en janvier 2000. La Tunisie estime que sa législation est suffisante pour s'occuper de toute violation du traité d'interdiction des mines et n'a donc appliqué aucune nouvelle mesure légale visant à mettre le traité en œuvre.

La Tunisie déclare n'avoir jamais fabriqué ou exporté de mines antipersonnel. Elle a importé des mines de différents pays et déclare avoir utilisé des mines antipersonnel pour la dernière fois en février 1980. La Tunisie a posé un nombre limité de champs de mines défensifs le long de sa frontière orientale avec la Libye lors de tensions entre les deux pays à la fin des années 70. Bien que la Tunisie soit touchée par les mines, les responsables tunisiens et l'UNMAS estiment que les mines ont un impact humanitaire relativement faible. Les champs de mines sont clairement cartographiés, délimités et marqués et représentent très peu de danger pour la population; en effet, un grand nombre de mines sont situées dans des zones à très faible densité de population. Il existe, de surcroît, une contamination limitée par des UXO à travers le pays qui date de la Seconde Guerre mondiale.

En novembre 2004, la Tunisie a commencé à nettoyer le champ de mines de Ras Jedir, ce qui représente 70 % des zones minées connues sur son territoire. En avril 2005, l'armée avait déjà neutralisé 3 305 mines. Quelque 477 UXO se trouvant sur des champs de bataille datant de la Seconde Guerre mondiale ont été détruits entre décembre 2004 et juin 2005.

*NB:* Texte basé sur le rapport 2005 de l'Observatoire des mines

TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004:  
PAS DE DÉPENSES ANTÉRIEURES

TOTAL UE 2005	CONTRIBUTION EN NATURE
FRANCE	Contribution en nature <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des affaires étrangères/Mindéf: formation d'un fonctionnaire en France (ESAG)</li> </ul>



## OUGANDA



## Ouganda

**Superficie (terrestre):** 199 710 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Kampala

**Devise:** shilling ougandais (UGX)

**Population:** 28 195 754. NB: les estimations pour ce pays tiennent compte explicitement des effets de la mortalité excessive liée au sida; ceci peut se traduire par une espérance de vie moindre, une mortalité infantile et des taux de décès plus élevés, des taux de démographie et de croissance moins élevés et des changements dans la répartition de la population par âge et par sexe par rapport à ce que l'on pourrait attendre (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat: 1 700 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 52,67 ans
- femmes: 53,69 ans (estimation: 2006)
- hommes: 51,68 ans

**Ressources naturelles:** cuivre, cobalt, énergie hydroélectrique, calcaire, sel, terres arables

**Climat:** tropical; pluviométrie abondante; on observe deux saisons sèches (de décembre à février et de juin à août); semi-aride dans le nord-est

**Relief:** essentiellement des plateaux avec une frange montagneuse

**Affectation des sols:**

- terres arables: 21,57 %
- cultures permanentes: 8,92 %
- autres: 69,51 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

Au début des années 80, les mines terrestres étaient utilisées à la fois par les forces gouvernementales et par l'armée de résistance nationale. Depuis lors, elles le sont aussi par les forces rebelles en Ouganda du Nord et en Ouganda occidental. Ces dernières années, les autorités gouvernementales semblent cependant avoir renoncé à l'utilisation des mines sur le territoire ougandais. Selon les déclarations de l'Ouganda, l'Armée de résistance du Seigneur a continué à poser des mines antipersonnel dans le Nord en 2003 et en 2004. Entre le 30 mars et le 7 avril 2004, les Nations unies ont exécuté une mission d'évaluation interagence en Ouganda.

Le nombre et l'emplacement exact des mines terrestres sont inconnus. Un rapport établi dans le cadre d'une mission d'évaluation des Nations unies, exécutée en juillet 2004, signale toutefois que trois régions principales sont contaminées par des mines et des UXO: 1) le district de Luwero au nord de Kampala, qui est affecté par des UXO datant d'un conflit interne des années 80; 2) les montagnes de Rwensori à l'ouest, touchées par l'infiltration des forces démocratiques unies à la fin des années 90; 3) les régions du Nord (districts de Gulu, Kitgum et Pader) et de l'Est (les districts de Katakwi, Soroti et Kaberamaido).

L'Ouganda a achevé la destruction de ses réserves de 6 383 mines antipersonnel en juillet 2003, mais en a conservé 1 764 à des fins d'entraînement.

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 66 000 EUR

TOTAL UE 2005	1 355 204 EUR	
ALLEMAGNE	220 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD: coordination, détachement d'un expert allemand</li> <li>• PNUD: achat de détecteurs</li> </ul>
ROYAUME-UNI	135 204	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mine Awareness Trust: déminage/éducation aux dangers des mines</li> </ul>
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	1 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD: déminage, assistance aux victimes et sensibilisation aux mines</li> <li>• Sensibilisation aux dangers des mines, assistance aux victimes et réhabilitation socio-économique</li> </ul>



**DÉPENSES DE L'UE 1999-2004**

<b>TOTAL UE 2005</b>	<b>529 439 EUR</b>	
DANEMARK	349 439	• Ministère des affaires étrangères/Groupe de déminage danois: éducation aux risques liés aux mines dans le Caucase du Nord
FINLANDE	180 000	• Croix-Rouge finlandaise/CICR: soutien au programme du CICR d'aide aux victimes et de sensibilisation dans le Caucase du Nord

**DÉPENSES DE L'UE 1999-2004**

COMMUNAUTÉ EU-ROPEENNE + ÉTATS MEMBRES	328 895 EUR	• Montant total du soutien octroyé à l'Asie au cours de la période 1999-2004
--	-------------	--



© MAG



## AFGHANISTAN



## Afghanistan

**Superficie (terrestre):** 647 500 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Kaboul

**Devise:** afghani (AFA)

**Population:** 31 056 997 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:  
800 USD (estimation: 2004)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 43,34 ans
- femmes: 43,53 ans (estimation: 2006)
- hommes: 43,16 ans

**Ressources naturelles:** gaz naturel, pétrole, charbon, cuivre, chromite de fer, talc, barytes, soufre, plomb, zinc, minerai de fer, sel, pierres précieuses et semi-précieuses

**Climat:** aride à semi-aride; hivers froids et étés très chauds

**Relief:** montagnes escarpées, pour l'essentiel; plaines dans le nord et le sud-ouest

**Affectation des sols:**

- terres arables: 12,13 %
- cultures permanentes: 0,21 %
- autres: 87,66 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

L'Afghanistan reste l'un des pays les plus touchés par les mines et les engins non explosés à la suite de plus de vingt années de conflits armés. Ce problème de mines et d'UXO a un effet dévastateur sur la vie humaine et sur les moyens de subsistance en Afghanistan. Il constitue également un obstacle structurel au développement du pays, et sa suppression est une condition préliminaire à l'émergence d'un Afghanistan économiquement sain et politiquement stable.

Selon une enquête sur l'impact des mines terrestres menée au niveau national avec le soutien de la CE, les mines, les UXO et les autres débris de guerre explosifs affectent directement 4,2 millions d'Afghans qui vivent dans une des quelque 2 370 communautés contaminées par ces armes. Entre 70 et 100 Afghans sont tués ou blessés chaque mois par des mines ou des UXO et viennent s'ajouter à la liste qui compte déjà, selon les meilleures estimations, plus de 100 000 personnes. Cette contamination, qui s'élève à pas moins de 716 millions de mètres carrés de terre répartis sur 32 des 34 provinces afghanes, affecte également toute la population afghane entravant les initiatives de développement local et les projets nationaux de travaux publics. L'enquête est sans cesse actualisée de façon à traiter des zones prioritaires.

L'Afghanistan, qui n'a, lui-même, jamais produit de mines terrestres, est truffé de 56 types différents de mines provenant de dix pays. En plus de son soutien à l'enquête sur l'impact des mines terrestres, la CE a également fourni un soutien général au programme d'action antimines en faveur de l'Afghanistan (MAPA).

Le programme d'action antimines en faveur de l'Afghanistan, dont les agences emploient quelque 10 000 Afghans, est le plus grand programme de ce type dans le monde. L'un des éléments importants dans le secteur du déminage est le transfert de la responsabilité du MAPA du Centre de coordination de la lutte antimines des Nations unies en Afghanistan (Un-maca) au gouvernement afghan. Une loi régissant le déminage a été élaborée et elle devrait être approuvée par le gouvernement afghan en 2006. Elle aidera à préparer la voie du transfert du MAPA au gouvernement au cours des deux prochaines années.

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 30 724 020 EUR

## TOTAL UE 2005

29 354 754 EUR

BELGIQUE

26 000 (contribution en espèces)

- Ministère de la défense nationale: envoi à Kaboul de démineurs spécialisés en UXO

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

973 503

- OTAN: éducation aux risques liés aux mines et protection contre les explosifs de l'aéroport international de Kaboul (Kaia) par le contingent de l'armée tchèque déployé dans le cadre de la Force internationale de sécurité de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

## ASIE

### <<< AFGHANISTAN

DANEMARK	2 284 793	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère des affaires étrangères/Groupe de déminage danois: déminage</li> <li>Ministère des affaires étrangères/Groupe de déminage danois: déminage et éducation aux risques liés aux mines dans le cadre d'un programme de trois ans</li> <li>Ministère des affaires étrangères/UNMAS: déminage</li> </ul>
ALLEMAGNE	3 381 066	<ul style="list-style-type: none"> <li>WISAG: coordination, détachement d'un expert allemand</li> <li>HALO Trust: déminage dans le nord de l'Afghanistan</li> <li>Medico international: déminage, formation, soutien du quartier général «Heart &amp; OMAR» à Kaboul</li> </ul>
ESPAGNE	282 200	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la défense nationale: déminage</li> </ul>
LITUANIE	100 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la défense nationale: neutralisation des mines et des engins non explosés par l'équipe de reconstruction provinciale sous la direction de la Lituanie, dans la province de Ghor</li> </ul>
PAYS-BAS	1 489 544	<ul style="list-style-type: none"> <li>HALO: déminage et éducation aux risques liés aux mines</li> <li>UNMAS: déminage et éducation aux risques liés aux mines</li> </ul>
POLOGNE	294 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la défense nationale: neutralisation des mines et des UXO dans le cadre de l'opération «Liberté immuable»</li> </ul>
SLOVAQUIE	868 208	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forces armées slovaques: neutralisation des mines et des UXO</li> </ul>
FINLANDE	1 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>UNMAS: programmes de neutralisation des mines et des UXO</li> </ul>
SUÈDE	339 572	<ul style="list-style-type: none"> <li>SIDA: soutien de la gestion de la qualité du déminage par le biais du groupe de déminage danois</li> </ul>
ROYAUME-UNI	2 736 061	<ul style="list-style-type: none"> <li>MAG: action antimines intégrée</li> <li>HALO: déminage mécanique</li> </ul>
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	15 605 807	<ul style="list-style-type: none"> <li>UNMAS/Programme de coordination de la lutte antimines des Nations unies en Afghanistan (UNMAPA): recensement et neutralisation des mines et des UXO, destruction des réserves</li> <li>UNMAS: recensement et neutralisation des mines terrestres et des UXO à Kassala et dans les États de la mer Rouge (contribution au Fonds d'affectation volontaire)</li> <li>Agrisystems Consortiums: mission d'évaluation du soutien de la CE à l'action antimines et à la destruction des réserves de munitions</li> </ul>



© ICBL (John Rodsted)



## ARMÉNIE



## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

pas adhéré

Le problème des mines terrestres en Arménie résulte, en grande partie, du conflit qui a opposé l'Arménie à l'Azerbaïdjan entre 1988 et 1994. Après le cessez-le-feu de 1994, l'armée arménienne a exploré environ 800 kilomètres de territoires frontaliers en Arménie et a estimé entre 50 000 et 80 000 le nombre d'unités de mines terrestres posées. L'Arménie n'a pas adhéré au traité d'interdiction des mines. Elle a montré son soutien pour une interdiction complète des mines antipersonnel en votant en faveur de chaque résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) soutenant l'universalisation et la mise en œuvre intégrale du traité d'interdiction des mines depuis 1997, et notamment la résolution n° 59/84 de l'AGNU du 3 décembre 2004. L'Arménie ne produit ni n'exporte de mines antipersonnel et n'autorise pas le transfert de mines par le territoire sous son contrôle. Son stock de mines terrestres est un héritage de l'ère soviétique, mais le nombre de mines et leurs types sont inconnus. Des mines terrestres ont été utilisées par toutes les parties dans le conflit du Haut-Karabakh, et de manière sporadique après la signature de l'armistice en mai 1994.

Financé par la CE et cofinancé par le PNUD et le gouvernement arménien, le PNUD Arménie met en œuvre un programme de déminage humanitaire en Arménie en coopération avec le ministère arménien de la défense, le centre humanitaire de déminage et le ministère de l'administration territoriale et de la coordination de l'infrastructure. Le projet vise à renforcer la capacité nationale pour la coordination et la mise en œuvre d'un programme de déminage en Arménie.

Une enquête sur l'impact des mines a été menée en Arménie en 2005 dans le cadre du projet susmentionné. Conformément aux résultats de cette enquête, 102 sites, couvrant une superficie totale de 321,68 kilomètres carrés (1,08 % du territoire de l'Arménie) sont actuellement touchés par des mines. Ce sont 60 communautés, comptant 68 737 personnes, qui sont affectées par des mines et engins non explosés. Quelque 36 communautés et 50 champs dans lesquels on soupçonne la présence de mines sont situés dans des zones militaires restreintes qui ne sont pas soumises au déminage humanitaire. Celui-ci ne concerne que 103 712 kilomètres carrés et 52 champs de mines suspectés dans 24 communautés, dont 2 ont un impact élevé, 9 un impact moyen et le reste un impact faible. Bien que le Centre arménien de déminage humanitaire (CADH) procède depuis 2003 au déminage systématique, les tendances actuelles indiquent que des décennies s'écouleront avant que la menace des mines terrestres et des engins non explosés soit écartée.

Le projet mentionné ci-dessous planifie les activités d'action antimines suivantes en 2006: préparation et exécution d'une étude technique, marquage et déminage (auprès d'une communauté en guise de projet pilote), exécution d'une campagne de sensibilisation du public et d'éducation aux risques liés aux mines dans les zones minées, assistance ciblée aux victimes dans les zones minées, soutien du Centre arménien de déminage humanitaire et aide au gouvernement d'Arménie pour l'élaboration d'une stratégie et d'une législation antimines nationales.

## ARMÉNIE

**Superficie (terrestre):** 1 246 700 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Erevan

**Devise:** dram (AMD)

**Population:** 2 976 372 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

5 300 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 71,84 ans
- femmes: 76,02 ans (estimation: 2006)
- hommes: 68,25 ans

**Ressources naturelles:** petites réserves d'or, cuivre, molybdène, zinc, aluminés

**Climat:** continental dans les hauts plateaux, étés très chauds, hivers froids

**Relief:** hauts plateaux arméniens parsemés de montagnes; petite superficie forestière; rivières à haut débit; bonnes terres dans la vallée du fleuve Aras

**Affectation des sols:**

- terres arables: 16,78 %
- cultures permanentes: 2,01 %
- autres: 81,21 % (2005)

Le projet de déminage humanitaire du PNUD en Arménie ne résout pas le problème global des mines terrestres en Arménie. Il s'agit d'une initiative pilote pour commencer à traiter le problème et à attirer davantage l'attention sur la question. Un renforcement du soutien de la CE peut être envisagé si l'Arménie prend les mesures nécessaires pour adhérer au traité d'interdiction des mines.

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 1 400 000 EUR**

<b>TOTAL UE 2005</b>		<b>140 000 EUR</b>
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	140 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD: programme de déminage humanitaire (fonds provenant d'un programme pluriannuel)</li> </ul>



© ICBL (John Rodsted)



## AZERBAÏDJAN



## Azerbaïdjan

**Superficie (terrestre):** 86 100 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Bakou (Baki)

**Devise:** manat azerbaïdjanais (AZM)

**Population:** 7 961 619 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

4 700 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 63,85 ans
- femmes: 68,13 ans (estimation: 2002)
- hommes: 59,78 ans

**Ressources naturelles:** pétrole, gaz naturel, minerai de fer, métaux non ferreux, aluminés

**Climat:** sec; semi-aride dans la steppe

**Relief:** grande plaine de Koura-Araxe (Kur-Araz Ovaligi), dont la majeure partie se situe à une altitude inférieure au niveau de la mer, bordée par le Grand Caucase au nord et le Haut-Karabakh (Qarabag Yaylasi) l'ouest; Bakou se trouve dans la péninsule d'Abseron (Abseron Yasaqligi) qui avance dans la mer Caspienne

**Affectation des sols:**

- terres arables: 20,62 %
- cultures permanentes: 2,61 %
- autres: 76,77 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

pas adhéré

Le problème des mines terrestres en Azerbaïdjan résulte, en grande partie, du conflit qui a opposé le pays à l'Arménie entre 1988 et 1994. Les dépôts de munitions et d'UXO abandonnés constituent cependant aussi une menace considérable. En 2002 et 2003, diverses activités visant à soutenir l'interdiction des mines antipersonnel ont été organisées dans le cadre de la campagne azérie d'interdiction des mines terrestres (AZCBL).

Au titre de la précédente stratégie pluriannuelle et de la programmation correspondante, la CE a soutenu le renforcement des capacités, le déminage, l'éducation aux dangers des mines et une enquête sur l'impact des mines qui est terminée aujourd'hui. La LIS confirme l'ampleur du problème tout en soulignant le faible pourcentage (2,1 %) de communautés hautement affectées. Parmi celles-ci, 900 sont actuellement accessibles aux autorités azéries. L'enquête sur l'impact des mines indique que 643 communautés sont affectées: 480 subissent l'impact des mines, tandis que 163 autres sont touchées à la fois par des mines et des UXO hérités d'anciennes bases militaires soviétiques. L'enquête a identifié 11 communautés hautement affectées, déplorant une victime au minimum au cours des deux dernières années, 101 communautés moyennement affectées et 368 communautés faiblement affectées. Les zones contaminées concerneraient quelque 514 000 habitants. Une capacité efficace, efficiente et louable a été créée au sein de l'Agence nationale azérie pour l'action contre les mines (ANAMA) et s'est fixé des priorités qui ciblent les communautés hautement affectées par les MTA. La fourniture des équipements nécessaires pourrait accélérer le rythme actuel du déminage des zones ou des communautés à haut niveau d'impact.

L'Azerbaïdjan ne produit et n'exporte pas de mines antipersonnel. Il n'autorise pas leur transfert sur le territoire sous son contrôle. Son stock de mines terrestres est un héritage de l'ère soviétique, mais le nombre de mines et leurs types sont inconnus. Des mines terrestres ont été utilisées par toutes les parties dans le conflit qui s'est déroulé au Haut-Karabakh, et de manière sporadique après la signature de l'armistice en mai 1994.

## Haut-Karabakh

Situé dans les limites internationalement reconnues du territoire azéri, le Haut-Karabakh a proclamé son indépendance en tant que République de Haut-Karabakh (RNK) en septembre 1991. Depuis 1994, la République de Haut-Karabakh se présente comme une république autoproclamée, mais non encore reconnue.

Les dirigeants politiques et militaires de la RNK ont affirmé leur soutien à une éventuelle interdiction d'utilisation des mines terrestres antipersonnel, mais ont précisé que le Haut-Karabakh n'adhérerait pas au traité d'interdiction des mines, même si la République remplit les conditions à cet effet. La RNK a déclaré n'avoir jamais produit ou exporté de mines et n'avoir acheté aucune nouvelle mine depuis 1995. Ses réserves de mines antipersonnel sont constituées de mines abandonnées par l'Union soviétique. Aucune utilisation de nouvelles mines par le Haut-Karabakh n'a été signalée en 2004 ou au cours du premier semestre de 2005.

En 2005, HALO Trust a déminé et rendu à la population plus de 450 000 mètres carrés, détruisant 149 mines antipersonnel, 186 mines antivéhicule et plus de 1 000 UXO. À l'exception de deux régions, l'ensemble du territoire a été déminé. Une enquête de postdémunage a été exécutée et la terre a été transférée aux communautés locales. Les deux exceptions sont un petit champ de mines (quelque 500 mètres carrés) situé près d'une base militaire et une zone à l'intérieur du village de Dikhazurga, où les mines ont été enfouies très profondément dans le sol par des inondations.

#### TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 5 670 943 EUR

TOTAL UE 2005	1 667 638 EUR	
PAYS-BAS	667 638	<ul style="list-style-type: none"> <li>• HALO: déminage et éducation aux risques liés aux mines (Haut-Karabakh)</li> </ul>
ROYAUME-UNI		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Via le Fonds international pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines (ITF): déminage en Albanie, en Bosnie et en Azerbaïdjan (pour connaître le montant, voir le tableau figurant à rubrique «À l'échelle européenne»)</li> </ul>
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	1 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD: marquage et délimitation; déminage, coordination de l'assistance aux victimes et collecte de données relatives aux victimes des mines</li> </ul>



© ICBL (Paul Hansen)



## CAMBODGE



## Cambodge

**Superficie (terrestre):** 176 520 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Phnom Penh

**Devise:** riel (KHR)

**Population:** 13 881 427. NB: les estimations pour ce pays tiennent compte explicitement des effets de la mortalité excessive liée au sida; ceci peut se traduire par une espérance de vie moindre, une mortalité infantile et des taux de décès plus élevés, des taux de démographie et de croissance moins élevés et des changements dans la répartition de la population par âge et par sexe par rapport à ce que l'on pourrait attendre (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

2 200 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 59,29 ans
- femmes: 61,32 ans (estimation: 2006)
- hommes: 57,35 ans

**Ressources naturelles:** pétrole et gaz, bois, pierres gemmes, minerai de fer (en faible quantité),

**manganèse, phosphates, potentiel hydroélectrique**

**Climat:** tropical; saison des pluies et mousson (de mai à novembre); saison sèche (de décembre à avril); faible variation de températures entre les saisons

**Relief:** basses plaines monotones, pour l'essentiel; montagnes dans le sud-ouest et au nord

**Affectation des sols:**

- terres arables: 20,44 %
- cultures permanentes: 0,59 %
- autres: 78,97 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

Le Cambodge compte parmi les pays du monde les plus touchés par les mines terrestres et les UXO, bien que les statistiques d'accidents diminuent d'année en année. Les 24 provinces du pays sont toutes affectées et la superficie supposée minée représente à peu près 2,5 % de la superficie totale du pays. En 2002, 98 % des victimes des mines étaient des civils. L'accès aux ressources de première nécessité et aux installations telles que l'eau, la voirie, les ponts et la terre cultivable par les habitants des zones rurales est limité et dangereux.

En février 2004, le gouvernement royal du Cambodge a ajouté la neutralisation des mines terrestres aux huit objectifs du Millénaire pour le développement adoptés par les Nations unies. L'Autorité cambodgienne d'assistance aux victimes et de lutte contre les mines (CMAA) a été instituée par arrêté royal en septembre 2000. Le CMAA est l'organisme de coordination et de planification de l'action de lutte contre les mines au Cambodge. En 2002, le CMAA a préparé un plan des activités d'action antimines à intégrer dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Il a également élaboré des lignes directrices permettant de développer une stratégie d'action antimines à long terme, y compris le plan quinquennal des activités de l'action antimines. Le CMAA a, en outre, aidé les opérateurs de l'action antimines à constituer un groupe de travail pour la sensibilisation aux dangers des mines et à développer un plan stratégique de sensibilisation aux dangers des mines. Le CMAA a aussi lancé une série de discussions sur la façon de procéder pour réduire la taille des régions suspectées.

La communauté «antimines» s'interroge actuellement sur l'«absence de progrès» dans la réduction du nombre d'accidents liés aux mines et aux UXO. Certaines des hypothèses avancées sont: 1) les faibles niveaux de financement pour l'éducation aux dangers liés aux mines; 2) la croissance démographique et les nouveaux établissements de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés rentrant au pays; 3) la fluidité de la population et la situation socio-économique dans les zones affectées; 4) la nécessité d'accorder une plus grande attention au danger représenté par les UXO qui sont les principaux responsables des mutilations liées à l'action antimines au Cambodge. Des services de soins de santé sont à la disposition des survivants de mines terrestres, mais ils sont souvent inaccessibles financièrement pour la personne concernée ou sa famille. L'assistance est fournie en majeure partie par la famille des victimes, bien que des ONG internationales et locales proposent également certains services spécialisés au niveau des communautés. Le gouvernement offre une petite pension mensuelle aux survivants de mines militaires.

Dans le cadre de la précédente stratégie pluriannuelle et de sa programmation correspondante, la CE a soutenu le déminage et le renforcement des capacités. Une somme de 5 millions d'euros a été engagée en 2004. Cette contribution met l'accent sur le déminage intégré dans des programmes de rééducation. Une autre contribution à l'assistance aux victimes est fournie dans le cadre de la stratégie 2005-2007 de la CE.

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 71 679 288 EUR

## TOTAL UE 2005

ALLEMAGNE	663 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CMAA/CMAC: déminage</li> </ul>
FRANCE	Contribution en nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des affaires étrangères/Mindéf: formation d'un fonctionnaire en France (ESAG)</li> </ul>
LUXEMBOURG	50 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Handicap International Luxembourg: scolarisation des enfants et éducation des adultes victimes de mines ou issus de zones infestées de mines</li> </ul>
PAYS-BAS	1 243 526	<ul style="list-style-type: none"> <li>• HALO: déminage et éducation aux risques liés aux mines</li> <li>• NPA: renforcement des capacités</li> </ul>
FINLANDE	1 020 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• HALO Trust: déminage</li> <li>• Handicap International: déminage</li> <li>• FinnChurchAid: déminage</li> </ul>
SUÈDE	406 417	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SIDA: soutien au programme de chiens détecteurs de mines (CDM) du CMAC et du déminage par l'intermédiaire du PNUD</li> </ul>
ROYAUME-UNI	932 058	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAG: action intégrée de lutte contre les mines</li> <li>• PNUD: soutien au CMVIS</li> <li>• HALO: déminage</li> </ul>



© MAG



## GÉORGIE/ABKHAZIE



## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

pas adhéré

La Géorgie n'a pas adhéré au traité d'interdiction des mines terrestres, mais a souvent exprimé son soutien en faveur d'une interdiction complète des mines antipersonnel. Des informations faisant mention de l'usage de mines antipersonnel par les forces militaires géorgiennes continuent de circuler malgré les démentis insistants des autorités.

La question des mines terrestres n'est pas une priorité humanitaire en Géorgie et les organisations existantes impliquées couvrent déjà la plus grande partie des besoins, en particulier en Abkhazie. En conséquence, l'action antimines ne fait pas partie des priorités stratégiques permettant de faire progresser le développement économique et social de la Géorgie. Les actions de déminage constituent une partie des programmes de reconstruction dans le cadre de la prévention des conflits, de la résolution de ceux-ci et de la réhabilitation postconflit visant à rétablir des conditions de vie et de travail normales.

## Géorgie/Abkhazie

**Superficie (terrestre):** 69 700 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Tbilissi

**Devise:** lari (GEL)

**Population:** 4 661 473 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

3 300 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 76,09 ans
- femmes: 79,87 ans (estimation: 2002)
- hommes: 72,8 ans

**Ressources naturelles:** forêts, énergie hydroélectrique, réserves de manganèse, minerai de fer, cuivre, petits gisements de pétrole et de charbon; le climat et le sol des régions côtières permettent de cultiver du thé et des agrumes

**Climat:** chaud et agréable; de type méditerranéen sur le littoral de la mer Noire

**Relief:** principalement montagneux, avec le Grand Caucase au nord et le Petit Caucase au sud; les basses terres de la Colchide (Kolkhet'is Dablobi) s'ouvrent sur la mer Noire à l'ouest; le bassin du fleuve Mtkvari se situe à l'est; le sol est fertile dans les plaines inondables de la vallée du fleuve ainsi que dans les contreforts des basses terres de Colchide

**Affectation des sols:**

- terres arables: 11,51 %
- cultures permanentes: 3,79 %
- autres: 84,7 % (2005)

## Abkhazie/Géorgie

À la suite du conflit qui a sévi en Abkhazie, un nombre inconnu de mines terrestres et d'engins non explosés se trouvent dans les terres abkhazes. Ils affectent aussi bien les résidents abkhazes que les personnes déplacées à l'intérieur (PDI) qui vivent dans la région de Zugdidi et exercent diverses activités économiques à la frontière. L'assistance de la CE pour la sensibilisation aux mines sera complétée en 2006 par un soutien financier au déminage des dernières zones minées, libérant ainsi le pays de la menace des mines terrestres antipersonnel.

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 5 792 030 EUR

TOTAL UE 2005

203 359 EUR

PAYS-BAS

203 359

- HALO: déminage et éducation aux risques liés aux mines



## LAOS



## Laos

**Superficie (terrestre):** 230 800 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Vientiane

**Devise:** kip (LAK)

**Population:** 6 368 481 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

1 900 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 55,49 ans
- femmes: 57,61 ans (estimation: 2006)
- hommes: 53,45 ans

**Ressources naturelles:** bois, énergie hydroélectrique, gypse, étain, or, pierres gemmes

**Climat:** tropical, avec mousson; une saison des pluies (de mai à novembre) et une saison sèche (de décembre à avril)

**Relief:** montagnes escarpées pour la plus grande partie; quelques plaines et plateaux

**Affectation des sols:**

- terres arables: 4,01 %
- cultures permanentes: 0,34 %
- autres: 95,96 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

pas adhéré

Au Laos, ce sont essentiellement des engins non explosés que l'on trouve datant de la guerre d'Indochine et remontant, en particulier, à la période 1964-1973, au cours de laquelle plus de 2 millions de tonnes d'engins ont, selon les estimations, été lâchées au-dessus du Laos. Quinze des dix-huit provinces du pays sont truffées d'UXO. Plus de 85 % de la population vit dans des zones rurales et la présence d'UXO nuit considérablement à la qualité de vie et à la sécurité alimentaire d'une grande partie de la population.

Selon l'agence nationale de déminage, UXO LAO, les champs de mines (contrairement aux UXO) ont un impact limité sur la population civile et ne sont pas considérés comme une priorité de déminage. En mars 2004, le Laos a adopté un plan stratégique national pour son programme d'engins non explosés. Ce plan crée une nouvelle autorité législative nationale qui est chargée de superviser et de coordonner les activités de lutte contre les UXO et les mines et redéfinit le rôle d'UXO LAO. L'assistance aux victimes est intégrée dans le plan, tandis que le fonds fiduciaire du PNUD libérera des ressources au profit de la rééducation physique et de l'intégration socio-économique. À défaut d'autres études techniques approfondies, une LIS menée par Handicap International, publiée en 1997, reste la principale source de référence. On continue de déplorer des victimes des UXO. Dans certaines parties du pays, l'industrie des vieux métaux est devenue une cause majeure d'accidents par des UXO. Les installations de soins de santé laotiennes sont limitées. Une faible infrastructure de communication et un manque d'informations sur les services disponibles restreignent l'accès aux établissements de soins médicaux et de rééducation pour les survivants d'UXO, qui vivent généralement dans des zones éloignées, et en particulier pour les survivants des minorités ethniques qui ne parlent pas le lao. Une personne handicapée est la plus pauvre des pauvres dans un pays en développement où la sécurité alimentaire dans les zones rurales reste un problème. Les premiers soins aux victimes d'UXO sont généralement dispensés à l'hôpital de district qui n'est en mesure de fournir que des soins médicaux très élémentaires. Dans le cadre de la précédente stratégie pluriannuelle et de sa programmation correspondante, la CE a soutenu le déminage et la sensibilisation, ainsi que le renforcement des capacités d'UXO LAO.

En 2005-2007, une aide supplémentaire sera fournie en faveur de mesures préventives telles que l'éducation aux dangers des mines, le marquage et la délimitation des zones suspectes ainsi que l'assistance aux victimes et la rééducation. Le soutien se concentrera sur les districts les plus pauvres comme ceux qui figurent dans le programme national de lutte contre la pauvreté. Selon les responsables gouvernementaux, le Laos ne produit pas de mines antipersonnel et «s'il en possède», c'est «à des fins d'auto-défense et de sécurité». Le Laos n'a pas la réputation d'être un exportateur de mines antipersonnel.

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 28 759 710 EUR****TOTAL UE 2005 1 241 532 EUR**

BELGIQUE	367 158 36 000 (contribution en espèces)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service public fédéral des affaires étrangères et ministère de la défense: neutralisation des UXO et renforcement des capacités</li> <li>• Renforcement des capacités: neutralisation des UXO dans la province de Cahpmassak</li> </ul>
ALLEMAGNE	360 748	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potsdam Kommunikation: déminage dans les provinces de Luang Prabang et Houaphan</li> <li>• PNUD: déminage dans les provinces de Luang Prabang et Houaphan</li> </ul>
LUXEMBOURG	277 626	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trust Fund Lao UXO/PNUD: neutralisation des mines et des UXO</li> </ul>
PAYS-BAS	200 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD UXO LAO: renforcement des capacités</li> </ul>



© MAG



## PAKISTAN



## Pakistan

**Superficie (terrestre):** 778 720 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Islamabad

**Devise:** roupie pakistanaise (PKR)

**Population:** 165 803 560 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

2 400 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 63,39 ans
- femmes: 64,44 ans (estimation: 2006)
- hommes: 62,4 ans

**Ressources naturelles:** terres, très grandes réserves de gaz naturel, pétrole en quantité limitée, charbon de mauvaise qualité, minerai de fer, cuivre, sel, roche calcaire

**Climat:** généralement très chaud, désert sec; tempéré au nord-ouest; arctique au nord

**Relief:** plaine de l'Indus plane à l'est; montagnes au nord et au nord-ouest; plateau du Balouchistan à l'ouest

**Affectation des sols:**

- terres arables: 24,44 %
- cultures permanentes: 0,84 %
- autres: 74,72 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

pas adhéré

La République islamique du Pakistan n'a pas adhéré au traité d'interdiction des mines. La politique gouvernementale a légèrement changé au cours des dix dernières années. Le Pakistan a déclaré à plusieurs reprises que les mines antipersonnel constituent une partie essentielle de sa stratégie d'autodéfense et qu'il ne peut abandonner l'arme tant que des alternatives viables n'ont pas été développées. Le Pakistan a néanmoins reconnu l'impact humain et socio-économique négatif des mines terrestres et a exprimé son soutien pour l'objectif de l'élimination à terme des mines antipersonnel. En novembre 2003, le Pakistan a proposé que la «prévention de la pose de mines et le déminage» soient inclus en tant qu'objectifs essentiels dans des situations de conflit.

Le Pakistan est l'un des rares pays qui continuent à produire des mines antipersonnel. Instituée en 1951, la fabrique d'armes, placée sous le contrôle de l'État, produit six types de mines terrestres. Selon le gouvernement pakistanais, le secteur privé n'a pas le droit de fabriquer des mines terrestres. En 2002, le Pakistan aurait développé un système de mines antipersonnel commandé à distance, mais aucune autre information à ce sujet n'a été révélée depuis. Le Pakistan a déclaré un moratoire complet sur l'exportation de mines en 1997. Il a déclaré que, en pratique, il n'a pas exporté de mines depuis 1992. Dans le passé, le pays était un exportateur principal de mines terrestres, et des mines de fabrication pakistanaise ont été découvertes en Afghanistan, en Érythrée, en Éthiopie, en Somalie, à Sri Lanka et en d'autres endroits.

On ne dispose d'aucune information officielle sur la taille des réserves de mines antipersonnel du Pakistan. Selon les estimations, qui datent de 2000, le Pakistan disposerait d'au minimum 6 millions de mines antipersonnel, ce qui constitue la cinquième plus grande réserve du monde. En novembre 2004, le Pakistan a déclaré que toutes les anciennes mines en réserve seraient notifiées et rendues détectables d'ici à décembre 2007.

L'utilisation de mines antipersonnel par les forces armées pakistanaises en 2004 et au cours du premier semestre de 2004 n'a pas été confirmée. La dernière grande opération de pose de mines a eu lieu en 2001-2002, le long de la frontière indienne. Le Pakistan affirme que, au cours de la période de mai 2004 à mi-2005, il a entièrement nettoyé la zone frontalière qu'il a minée lors de ses tensions avec l'Inde en 2001-2002.

*NB:* Texte basé sur le rapport 2005 de l'Observatoire des mines

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: PAS DE DÉPENSES ANTÉRIEURES

TOTAL UE 2005

70 500 EUR

ESPAGNE

70 500

- Ministère de la défense nationale: mission de reconnaissance et de sensibilisation aux mines. En marge de l'opération d'aide de l'OTAN après le tremblement de terre du Cachemire, l'armée espagnole a déployé, de novembre 2005 jusqu'en janvier 2006, une équipe mixte composée de spécialistes en reconnaissance d'engins explosifs et en neutralisation d'engins explosifs, qui s'est chargée de la mission dans les zones affectées



## PHILIPPINES



## Philippines

**Superficie (terrestre):** 298 170 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Manille

**Devise:** Peso philippin (PHP)

**Population:** 89 468 677 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

5 100 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 70,21 ans
- femmes: 73,24 ans (estimation: 2006)
- hommes: 67,32 ans

**Ressources naturelles:** bois, pétrole, nickel, cobalt, argent, or, sel, cuivre

**Climat:** marin tropical; mousson au nord-est (de novembre à avril); moussons au sud-ouest (de mai à octobre)

**Relief:** généralement montagneux avec une grande superficie de basses terres côtières

**Affectation des sols:**

- terres arables: 19 %
- cultures permanentes: 16,67 %
- autres: 64,33 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

La République des Philippines est devenue un État partie au traité d'interdiction des mines en août 2000.

Il est possible que les Philippines aient été, dans le passé, un petit producteur de mines antipersonnel. Ce pays n'a jamais exporté de mines. Les autorités philippines ont déclaré avoir détruit la totalité de leur stock de mines antipersonnel en juillet 1998 et que, depuis, il n'y a plus eu de marché pour la fabrication de mines terrestres.

Pendant plusieurs années, le gouvernement philippin a indiqué qu'il ne considérait aucune région du pays comme minée. Le risque lié aux mines dans les Philippines se limite aux zones de conflit permanent où des mines antipersonnel et antivéhicule et des engins explosifs de fabrication artisanale sont utilisés de façon sporadique par des groupes rebelles. Il peut subsister, dans quelques localités, des mines et autres engins provenant d'anciens conflits armés entre les groupes armés non étatiques et les forces gouvernementales.

Les Philippines ont déclaré organiser annuellement 250 stages de formation à la neutralisation des engins explosifs et séminaires en prévention des risques liés aux bombes pour les militaires et les civils afin de faire face à la menace représentée par les engins explosifs artisanaux et les mines terrestres.

Il n'existe pas de données complètes sur les incidents liés aux mines dans les Philippines et il est difficile de déterminer le nombre exact de victimes; les données provenant de diverses sources donnent toutefois une indication de l'ampleur du problème. Depuis 2004, une augmentation importante du nombre de nouvelles victimes des mines a été rapportée.

NB: Texte basé sur le rapport 2005 de l'Observatoire des mines

TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004:  
PAS DE DÉPENSES ANTÉRIEURES

TOTAL UE 2005	32.000
SUÈDE	32 000 • Ministère des affaires étrangères: sensibilité aux mines, appel de Genève engageant les acteurs non étatiques armés à respecter le MBT et à y adhérer



## SRI LANKA



## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

pas adhéré

Le gouvernement et les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE) ont fait une utilisation intensive des MTA. Le ministère des affaires étrangères reconnaît qu'un travail considérable a été effectué, en particulier dans le domaine du déminage. De nombreuses PDI ont pu rentrer chez elles depuis le cessez-le-feu en février 2002. Les LTTE ont entrepris certaines activités de déminage de leur côté. Le gouvernement s'est fixé pour objectif de déminer entièrement le pays d'ici à la fin de 2006.

Il n'existe aucune estimation fiable du nombre de mines enfouies dans le sol. Les estimations gouvernementales vont de 700 000 à 1 million, tandis que les LTTE estiment que plus de 2 millions de mines ont été plantées. Quel que soit le total général, les effets de la contamination par les mines et les UXO s'observent clairement dans le nord et l'est du pays, où la plupart des hostilités ont eu lieu.

Le gouvernement sri lankais et les LTTE ne disposent pas des ressources requises en termes de main-d'œuvre formée, d'équipements ou de fonds pour traiter le problème sans assistance. Les communautés touchées ont besoin du soutien de la communauté internationale. Le 13 juillet 2004, le cabinet du ministère des affaires étrangères a approuvé une résolution portant sur la présentation volontaire d'un rapport au titre de l'article 7 du traité. Le 24 septembre 2004, le ministre a, en outre, déposé à New York l'instrument d'adhésion à la convention sur certaines armes classiques (CCAC). Cette adhésion n'inclut pas une interdiction totale des mines terrestres, mais en régit uniquement l'utilisation. La position de Sri Lanka envers le MBT reste inchangée. Selon des sources gouvernementales, l'adhésion est totalement subordonnée aux progrès réalisés dans les négociations de paix.

La communauté internationale est invitée à soutenir l'action de lutte contre les mines dans le cadre des priorités de repeuplement. Le gouvernement a lancé un programme humanitaire global de lutte contre les mines en se fixant pour ambition de débarrasser le Sri Lanka de toutes ses mines d'ici à la fin de 2006. La CE soutient l'objectif gouvernemental visant à déminer le Sri Lanka dans un délai relativement court. À cet effet, le gouvernement doit prendre des mesures en vue d'adhérer au MBT.

## Sri Lanka

**Superficie (terrestre):** 64 740 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Colombo. NB: Sri Jayewardenepura Kotte est la capitale législative

**Devise:** roupie de Sri Lanka (LKR)

**Population:** 20 222 240. NB: depuis le début des hostilités entre le gouvernement et les séparatistes tamouls armés au milieu des années 80, plusieurs centaines de milliers de civils tamouls ont fui l'île et plus de 200 000 Tamouls ont trouvé refuge à l'ouest (juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat: 4 300 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 73,41 ans
- femmes: 76,12 ans (estimation: 2006)
- hommes: 70,83 ans

**Ressources naturelles:** calcaire, graphite, sables minéraux, gemmes, phosphates, argile, énergie hydraulique

**Climat:** mousson tropicale; mousson dans le nord-est de décembre à mars; mousson dans le sud-ouest de juin à octobre

**Relief:** généralement bas, plat jusqu'à la plaine onduleuse; montagnes à l'intérieur du pays s'étendant du centre vers le sud

**Affectation des sols:**

- terres arables: 13,96 %
- cultures permanentes: 15,24 %
- autres: 70,8 % (2005)

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 28 031 463 EUR****TOTAL UE 2005 4 506 490 EUR**

DANEMARK	1 881 594	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère des affaires étrangères/Groupe de déminage danois: déminage, éducation aux risques des mines et assistance aux victimes</li> </ul>
AUTRICHE	160 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Unicef: assistance aux victimes et éducation aux risques des mines</li> </ul>
FINLANDE	280 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>HALO Trust: déminage, formation d'équipe dans la zone de Jaffna</li> <li>MAG: réhabilitation postconflit dans la zone de Vanni</li> </ul>
SUÈDE	534 476	<ul style="list-style-type: none"> <li>SIDA: déminage, soutien par le biais du Groupe consultatif sur les mines</li> </ul>
ROYAUME-UNI	350 420	<ul style="list-style-type: none"> <li>HALO Trust: déminage</li> <li>MAG: Action intégrée de lutte contre les mines</li> </ul>
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	1 300 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>PNUD: étude technique, marquage et délimitation</li> </ul>



© MAG



## TADJIKISTAN



## Tadjikistan

**Superficie (terrestre):** 142 700 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Douchanbe

**Devise:** somoni

**Population:** 7 320 815 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

1 200 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 64,94 ans
- femmes: 68 ans (estimation: 2006)
- hommes: 62,03 ans

**Ressources naturelles:** énergie hydraulique, un peu de pétrole, uranium, mercure, charbon brun, plomb, zinc, antimoine, tungstène, argent, or

**Climat:** continental à mi-altitude, étés très chauds, hivers doux; semi-aride à polaire dans les montagnes du Pamir

**Relief:** les montagnes du Pamir et de l'Alay dominent le paysage; vallée occidentale de Fergana au nord, vallées de Kofarnihon et Vakhsh au sud-ouest

**Affectation des sols:**

- terres arables: 6,52 %
- cultures permanentes: 0,89 %
- autres: 92,59 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

Des zones minées et supposées telles sont recensées dans le centre du pays, conséquence de la guerre civile de 1995-1997, le long de la frontière afghane, (où se trouvent des champs de mines posés par les Soviétiques et entretenus par les Russes) et le long de la frontière avec l'Ouzbékistan, suite à la présence de mines posées par ce pays.

En 2004, le gouvernement tadjik a approuvé un plan stratégique quinquennal (2004-2008) qui vise à éliminer tous les incidents liés aux mines et à faire en sorte que les mines terrestres et les UXO n'entravent pas l'activité économique et les projets de développement. Les objectifs spécifiques sont: procéder à une évaluation générale de l'action antimines pour les communautés affectées le long de la frontière ouzbèke et dans la région de Sugd, évaluer progressivement l'étendue des zones contaminées par les mines le long de la frontière afghane, les troupes frontalières russes ayant cédé la responsabilité de la frontière, poursuivre les études techniques dans la région centrale, marquer les zones le long de la frontière avec l'Ouzbékistan, exécuter des programmes d'éducation aux dangers des mines en combinaison avec l'étude technique et les efforts de déminage et, d'ici 2006, développer la capacité d'étude et de déminage à six équipes, quatre équipes de déminage manuel et quatre équipes de chiens détecteurs.

Entre 1997 et 2004, le Tadjikistan a neutralisé et détruit plus de 3 250 mines et explosifs. Une évaluation générale de l'action de lutte contre les mines a été achevée dans la région centrale et s'est clôturée par une réduction de la superficie suspectée de 29 kilomètres carrés et de 124 kilomètres linéaires de rail. Une investigation générale menée sur des sites frontaliers entre le Tadjikistan et l'Ouzbékistan dans la région de Sughd, deux zones de la région de Hatlon (dans le sud) et trois zones de la région autonome de Badakhshan (dans l'est) s'est achevée en septembre et octobre 2004. Les études techniques réalisées dans la région centrale et le déminage des champs de mines sont actualisées. Trois zones ont, en outre, été déminées et cédées aux autorités du gouvernement local en vue de leur utilisation à long terme.

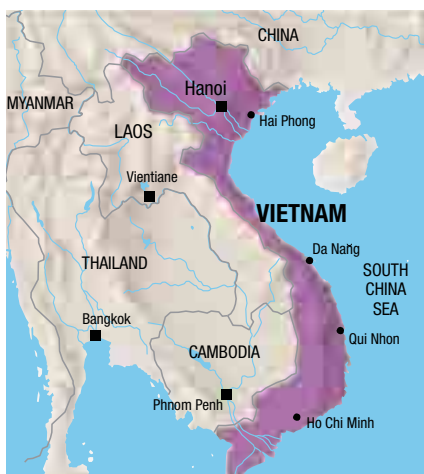
La stratégie 2005-2007 de la CE entend soutenir ce pays, qui est partie au traité d'interdiction des mines terrestres, afin de poursuivre le recensement et le déminage des zones suspectées à haut degré d'impact sur les populations. Un soutien à l'éducation aux dangers des mines, aux enquêtes et au déminage de communautés villageoises est envisagé.

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 782 500 EUR

TOTAL UE 2005	CONTRIBUTION EN NATURE
FRANCE	Contribution en nature • Ministère des affaires étrangères/OSCE: formation de démineurs
ROYAUME-UNI	184 960 • PNUD: renforcement des capacités



## VIËT NAM



## Viêt Nam

**Superficie (terrestre):** 325 360 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Hanoi

**Devise:** đồng (VND)

**Population:** 84 402 966 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

3 000 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 70,85 ans
- femmes: 73,85 ans (estimation: 2006)
- hommes: 68,5 ans

**Ressources naturelles:** phosphates, charbon, manganèse, bauxite, chromate, gisements de pétrole et de gaz au large des côtes, forêts, énergie hydroélectrique

**Climat:** tropical dans le sud; mousson dans le nord avec une saison des pluies, très chaude (de la mi-mai à la mi-septembre) et une saison sèche et chaude (de la mi-octobre à la mi-mars)

**Relief:** deltas au sud et au nord, à basse altitude; hauts plateaux au centre; collines et montagnes tout au nord et au nord-ouest du pays

**Affectation des sols:**

- terres arables: 20,14 %
- cultures permanentes: 6,93 %
- autres: 72,93 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

pas adhéré

Le Viêt Nam est fortement contaminé par des engins non explosés datant du conflit des années 60 et du début des années 70, ainsi que par des bombes et des mines en quantité moindre provenant d'autres conflits. Les champs de mines existent depuis la campagne de Diên Biên Phu contre les Français en 1954 et se sont étendus lors des conflits frontaliers avec la Chine et les Khmers rouges dans les années 70. Les 61 provinces du Viêt Nam sont touchées au même titre que les principales villes. Selon le ministère de la défense, les parties du pays les plus touchées sont les provinces centrales en partant de l'ancienne zone démilitarisée au sud.

Les données des enquêtes locales fournissent, pour la première fois, une vue détaillée des accidents et de la contamination par les mines et les UXO dans des parties de deux provinces centrales fortement minées. Les projets d'élimination des mines et des UXO, d'éducation aux dangers des mines et d'assistance aux survivants ont continué à s'étendre, notamment à de nouvelles régions du pays. Les études novatrices évaluant l'impact des mines ont été clôturées en 2002 et au début de 2003 dans trois districts des provinces centrales de Quang Tri et Thua Thien-Hue. L'armée vietnamienne, le ministère de la santé et le ministère du travail, des invalides et des affaires sociales (Molisa) ont tous recueilli des informations internes sur divers aspects du problème des mines terrestres. Ils n'ont toutefois publié que des données relatives à la superficie totale infestée par des mines et des UXO ou sur le nombre total de morts et de blessés depuis 1975, sans préciser ni décrire la méthodologie utilisée, ce qui fausse la précision des données.

Il n'existe aucun mécanisme détaillé concernant la collecte et l'enregistrement de données sur les accidents provoqués par les mines et les UXO au Viêt Nam. L'étude indépendante de la presse nationale et internationale qui a été menée par l'Observatoire des mines ainsi que les informations fournies par Clear Path International (CPI) indiquent que 220 nouvelles victimes des mines et des UXO au minimum ont été déplorées en 2003, dont 81 tués et 139 blessés.

Le ministère national de la santé assure des services médicaux et de soins de santé au niveau des provinces, des districts et des communes, tandis que le ministère de la santé et le ministère du travail, des invalides et des affaires sociales sont responsables des services de rééducation. Bien que les services de soins de santé et de rééducation pour des survivants de mines terrestres et d'engins non explosés existent, l'endroit où ces soins sont dispensés et les frais de transport pour s'y rendre constituent des obstacles majeurs pour les survivants. En effet, la plupart des incidents liés aux mines et aux UXO ont lieu loin des centres provinciaux où sont concentrées les installations médicales. La région centrale est, en particulier, mal desservie.

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 7 407 830 EUR

TOTAL EU 2005

1 064 123 EUR

ALLEMAGNE

1 064 123

- Solidaritätsdienst international: déminage dans la province de Quang Tri
- Potsdam Kommunikation: déminage dans la province de Hué

# Amérique Centrale/Latine





## CHILI



## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

Le Chili a déclaré qu'il y aurait encore 117 855 mines terrestres antipersonnel sur son territoire en 2006, principalement concentrées dans les champs de mines situés dans la première région (Tarapacá) et la deuxième région (Antofagasta) dans le nord du Chili, le long des frontières avec le Pérou et la Bolivie. Dans le sud, il s'agit de la douzième région (Magallanes), située à la frontière avec l'Argentine. Entre 1999 et 2003, un total de 300 039 MTA ont été détruites. Afin de respecter les objectifs imposés dans le plan national de déminage, le Chili prévoit d'organiser en 2006 et 2007 des activités de déminage dans les trois régions. Onze champs de mines au total, représentant 8 929 MTA et 3 344 mines antichar, doivent être neutralisés.

Conformément à la convention d'Ottawa, le Chili a jusqu'au mois de mars 2012 pour neutraliser et détruire les MTA placées dans les champs de mines existants.

Une attention particulière est accordée aux quatre champs de mines du parc national de Lullaillaco (deuxième région) et à trois champs de mines dans la région de Bahía Azul, Isla Grande de Tierra del Fuego (douzième région) en raison de son impact socio-économique positif escompté sur le développement du tourisme.

L'assistance de la CE en 2006 et 2007 sera consacrée aux opérations de déminage sur le territoire de Bahía Azul, Isla Grande de Tierra del Fuego dans la douzième région. Des activités de sensibilisation, de formation au déminage et de réhabilitation des victimes seront organisées dans les première, deuxième et douzième régions.

Le «projet de déminage humanitaire en faveur du Chili» de la CE a pour objet d'aider le Chili à déminer et à détruire les mines antipersonnel et les engins non explosés, contribuant ainsi à restaurer les conditions de sécurité nécessaires au profit de la population du pays, des visiteurs et de son développement économique et social. Il contribue également au maintien et au renforcement des bonnes relations du Chili avec les pays voisins et préserve son intégration pacifique dans l'agenda de sécurité internationale. Il faut pour cela mettre en œuvre des actions concrètes de déminage (enlèvement et destruction de mines antipersonnel), d'entretien et de géolocalisation des territoires minés, de renforcement des capacités du personnel local et de déminage et d'assistance humanitaire aux blessés et organiser des campagnes de prévention, d'éducation (en particulier au profit des enfants ayant atteint l'âge scolaire) et de diffusion d'informations.

Le Chili satisfait ainsi aux exigences de la convention d'Ottawa, envisage les questions de sécurité aussi du point de vue d'une personne et de ses droits et lance des signaux amicaux à ses voisins, à la population limitrophe et à toutes les personnes qui visitent le pays. Les bénéficiaires seront donc le Chili, en tant que pays intégré dans le concert des nations, la population chilienne et celle des pays avoisinants et les touristes qui se rendent au Chili.

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 40 166 EUR

TOTAL EU 2005		1 198 381 EUR
PAYS-BAS	198 381	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la défense nationale: renforcement des capacités</li> <li>CIAHZM: assistance aux victimes et éducation aux risques des mines</li> </ul>
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	1 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>PNUD: déminage</li> </ul>

## Chili

**Superficie (terrestre):** 756 950 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Santiago

**Devise:** peso chilien (CLP)

**Population:** 16 134 219 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

11 300 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 76,77 ans
- femmes: 80,21 ans (estimation: 2006)
- hommes: 73,49 ans

**Ressources naturelles:** cuivre, bois, minerai de fer, nitrates, métaux précieux, molybdène, énergie hydraulique

**Climat:** tempéré; désertique au nord; méditerranéen dans la région centrale; frais et humide au sud

**Relief:** basses montagnes côtières; vallée centrale fertile; paysage andin accidenté à l'est

**Affectation des sols:**

- terres arables: 2,62 %
- cultures permanentes: 0,43 %
- autres: 96,95 % (2005)



## COLOMBIE



## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

La Colombie est le pays d'Amérique latine le plus touché par les mines. Le problème des mines est un héritage du conflit interne qui a secoué le pays pendant plus de quarante ans. La Colombie reste l'unique pays dans la région des Amériques où des mines antipersonnel et des engins explosifs de fabrication artisanale (EEI) continuent d'être utilisés quotidiennement. Les principaux groupes de guérilleros ont reconnu publiquement ne pas être seulement utilisateurs, mais aussi producteurs de MTA dont ils se servent dans leur lutte contre le gouvernement. La plupart de ces mines sont de fabrication artisanale, utilisant des matériaux bon marché et faciles à trouver, parmi lesquels on retrouve des mines au plastique que les détecteurs de métaux utilisés par l'armée ne peuvent repérer. Les mines sont posées et continuent d'être posées au hasard et en dehors des modèles «traditionnels» des champs de mines. Quelque 493 municipalités dans 29 (sur 32) départements sont touchées (soit 45 % du territoire). Le nombre de victimes déclarées a atteint un pic au cours des trois dernières années, enregistrant un total cumulé de 3 756 en mai 2005 (depuis 1990), dont 35 % de civils. La moitié de ceux-ci sont des enfants (les experts reconnaissent que le nombre de cas est, en réalité, nettement supérieur). Entre 1990 et mai 2005, le pourcentage le plus élevé d'accidents liés aux mines a été relevé dans les départements d'Antioquia et de Santander, suivis des départements de Bolívar, Meta et Norte de Santander. Bien que la plupart des zones ne soient pas fortement minées, la présence confirmée ou redoutée de mines terrestres ou d'UXO constitue un obstacle majeur au développement et à la reconstruction dans les zones rurales. Le conflit étant toujours en cours, il est possible que les opérations de déminage aient une durabilité limitée dans certaines régions. L'assistance complémentaire de la CE sera, dès lors, fondée sur les programmes précédents et se concentrera, en premier lieu, sur la poursuite de l'éducation aux dangers des mines et sur la rééducation des victimes en guise de mesure de réduction du risque représenté par les mines et les UXO pour la population civile. Conformément au plan national d'action de lutte contre les mines, qui a postposé l'action de déminage jusqu'à la dernière phase, l'assistance au déminage pourrait être envisagée pour 2006 ou 2007.

Dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle précédente et de la programmation correspondante, la CE a soutenu le déminage des frontières, la sensibilisation aux dangers des mines, l'implication d'acteurs non étatiques et la rééducation des victimes. L'ampleur et la localisation de la menace ne sont toutefois pas parfaitement cernées. Une enquête sur l'impact des mines terrestres aurait dû être menée depuis longtemps de façon à identifier et à mesurer l'incidence du problème des mines antipersonnel dans le pays et à en planifier l'élimination conformément à un programme logique. Une mission technique financée par la CE en avril 2004 a soutenu l'Observatoire national colombien des mines terrestres en élaborant une politique et un programme et en analysant les possibilités d'une intervention de la Communauté dans ce domaine, qui a été approuvée à la fin de 2004. La stratégie 2002-2006 de la CE pour la Colombie définit l'action de lutte contre les mines comme une priorité. Une action dotée de 2,5 millions d'euros au titre du budget géographique appuiera directement le

## Colombie

**Superficie (terrestre):** 1 038 700 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Bogota

**Devise:** peso colombien (COP)

**Population:** 43 593 035 (estimation: juillet 2004)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

7 100 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 71,99 ans
- femmes: 75,96 ans (estimation: 2006)
- hommes: 68,15 ans

**Ressources naturelles:** pétrole, gaz naturel, charbon, minéral de fer, nickel, or, cuivre, émeraude, énergie hydroélectrique

**Climat:** tropical le long de la côte et des plaines orientales; plus frais dans les montagnes

**Relief:** basses terres côtières plates, montagnes au centre, hautes montagnes dans les Andes, étendues de basses terres à l'est

**Affectation des sols:**

- terres arables: 2,01 %
- cultures permanentes: 1,37 %
- autres: 96,62 % (2005)

plan national de lutte contre les mines antipersonnel en venant en aide à l'Observatoire colombien des mines antipersonnel (CAPLO) dans les domaines suivants: exécution d'une enquête sur l'impact et son suivi, actions de sensibilisation aux mines, soins aux victimes (rééducation physique et réinsertion sociale), renforcement institutionnel et consolidation des systèmes d'information. Un soutien aux activités d'éducation aux risques des mines, de réhabilitation des victimes et de déminage sera, en outre, fourni dans le cadre de la programmation 2005-2007.

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: EUR 2.586.265**

TOTAL UE 2005	297 376 EUR	
ALLEMAGNE	139 796	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Unicef: rééducation de victimes des mines, principalement des enfants</li> </ul>
ESPAGNE	57 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalité de Barcelone — ONG Moviment per la Pau: assistance aux victimes des mines de Meta, Antioquia, Cauca et Bolivar</li> </ul>
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	100 580	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ONG Fundación Antonio Restrepo Barco: éducation aux risques des mines pour les enfants et les jeunes</li> <li>• ONG Diakonie: éducation aux risques liés aux mines</li> </ul>



© Unicef Colombia (Lupj Herrera)



## NICARAGUA



## Nicaragua

**Superficie (terrestre):** 120 254 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Managua

**Devise:** córdoba oro (NIO)

**Population:** 5 570 129 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:  
2 400 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 70,63 ans
- femmes: 72,81 ans (estimation: 2006)
- hommes: 68,55 ans

**Ressources naturelles:** or, argent, cuivre, tungstène, plomb, zinc, bois, pêche

**Climat:** tropical dans les basses terres; plus frais dans les régions montagneuses

**Relief:** grandes plaines côtières sur la façade atlantique, qui s'étendent jusqu'aux montagnes du centre du pays; plaines littorales étroites sur le versant Pacifique, entrecoupées de volcans

**Affectation des sols:**

- terres arables: 14,81 %
- cultures permanentes: 1,82 %
- autres: 83,37 % (2005)



## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

Le problème des mines terrestres au Nicaragua est la conséquence du conflit interne qui a ravagé le pays entre 1979 et 1990. Les anciennes zones de combat, et notamment des zones urbaines, sont truffées, outre de mines terrestres, d'un grand nombre d'engins non explosés tels que des bombes, des grenades à fragmentation, des mortiers et des munitions.

Le Nicaragua a œuvré en tant qu'«ami de la présidence» lors de la première conférence d'examen et copréside le comité permanent d'assistance aux victimes et de réintégration socio-économique depuis décembre 2004. En avril 2005, le Nicaragua a organisé un atelier sur l'assistance progressive aux victimes dans les Amériques.

Le programme de déminage humanitaire du Nicaragua vise la destruction de toutes les mines posées, dans le délai de dix années fixé par la convention. Un délai de cinq ans (2000-2004) avait été initialement imparti pour la réalisation de cet objectif, mais le programme a été étendu jusqu'en 2006. Celui-ci est mis en œuvre avec le soutien du programme d'assistance pour une action antimines intégrale de l'Organisation des États américains (OEA). L'armée nicaraguayenne, œuvrant au travers de petites unités de déminage du corps d'ingénieurs, se charge des opérations de déminage.

En décembre 2005, le plan était achevé à 89 %, 131 236 mines antipersonnel sur un total de 147 303 ayant été détectées et détruites. Quelque 16 067 mines doivent encore être détruites en 2006 afin de pouvoir déclarer le Nicaragua exempt de mines.

Le Nicaragua prévoit de déminer les quelque 70 champs de mines restants à Jinotega, Nueva Segovia et région autonome Atlantique Nord (RAAN) d'ici à la fin de 2006 et de réaliser quelques objectifs spécifiques d'ici à la fin de 2007 (campagne d'information, éducation préventive, assistance aux victimes et réinsertion).

Le 28 août 2002, le Nicaragua a détruit les 133 435 dernières mines antipersonnel qu'il avait encore en réserve. Entre 2002 et 2004, la CE a soutenu les activités de déminage et de destruction des stocks dans le cadre du programme d'assistance au déminage en Amérique centrale (PADCA) de l'OEA.

Lors de la première conférence d'examen, le Nicaragua a été recensé comme un des vingt-quatre États parties qui comptent de nombreux survivants aux mines, qui ont les besoins les plus importants et doivent assumer la responsabilité de fournir une assistance adéquate aux survivants. En juin 2005, le Nicaragua a présenté certains de ses objectifs pour la période 2005-2009 afin de répondre aux besoins des survivants.

Le Nicaragua cherche actuellement des fonds pour soutenir le processus de démobilisation du personnel de déminage en 2007, dès que les opérations de déminage auront cessé. Le Nicaragua envisage de fournir une compensation partielle et un recyclage afin de faciliter le retour de ces personnes à la vie civile.

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: EUR 17.052.726**

**TOTAL UE 2005 1 174 080 EUR**

DANEMARK	806 397	• Ministère des affaires étrangères/ Gouvernement du Nicaragua: déminage et programme de sensibilisation aux dangers des mines
AUTRICHE	25 437	• Horizon 3000: assistance aux victimes dans la région de Rio Coco
SUÈDE	342 246	• SIDA: déminage, soutien par l'intermédiaire de l'OEA



## PÉROU



## Pérou

**Superficie (terrestre):** 1,28 million de km<sup>2</sup>

**Capitale:** Lima

**Devise:** nouveau sol (PEN)

**Population:** 28 302 603 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

6 100 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 69,84 ans
- femmes: 71,71 ans (estimation: 2006)
- hommes: 68,05 ans

**Ressources naturelles:** cuivre, argent, or, pétrole, bois, pêche, minerai de fer, charbon, phosphate, potasse, énergie hydraulique, gaz naturel

**Climat:** varie du tropical à l'est au désertique sec à l'ouest; tempéré à glacial dans les Andes

**Relief:** plaine côtière à l'ouest; Andes à haute altitude et accidentées au centre; jungle de basses terres à l'est dans le bassin amazonien

**Affectation des sols:**

- terres arables: 2,88 %
- cultures permanentes: 0,47 %
- autres: 96,65 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

La République du Pérou est devenue un État partie au traité d'interdiction des mines en mars 1999. Aucune législation spécifique n'est en place pour mettre le MBT en œuvre. En septembre 2005, le Pérou a annoncé qu'un plan d'action antimines, couvrant la période 2002-2006, a été approuvé, mais n'a pas encore été rendu public.

Le Pérou est un ancien producteur de mines antipersonnel, mais affirme n'en avoir jamais exporté. Dans le passé, le Pérou a importé des mines en provenance de divers pays.

Le Pérou a admis avoir utilisé des mines terrestres antipersonnel pour protéger les pylônes électriques à haute tension et les infrastructures publiques pendant et après le conflit interne entre les guérilleros du Sendero lumineux (Sendero Luminoso) et le mouvement révolutionnaire Tupac Amaru, qui a secoué le pays entre 1980 et 1992. Le Pérou maintient qu'il n'a jamais posé de mines le long de sa frontière avec l'Équateur avant, pendant ou après le conflit du Cenepa, en 1995. La contamination du territoire péruvien par les mines se concentre sur trois zones: 1) la frontière nord avec l'Équateur, où les deux pays ont utilisé des mines lors du conflit du Cenepa en 1995; 2) l'intérieur des terres, de la côte Pacifique aux hautes terres andines, où la police a utilisé des mines pour protéger les infrastructures (essentiellement les pylônes électriques à haute tension); 3) la frontière avec le Chili, au sud, où le gouvernement militaire chilien a miné son côté de la frontière au cours des années 70 et 80. En juin 2005, le Pérou a également déclaré des victimes provenant de départements qui n'avaient pas encore été recensés comme minés (La Libertad, Ancash, San Martin, Huanuco et Ayachuco).

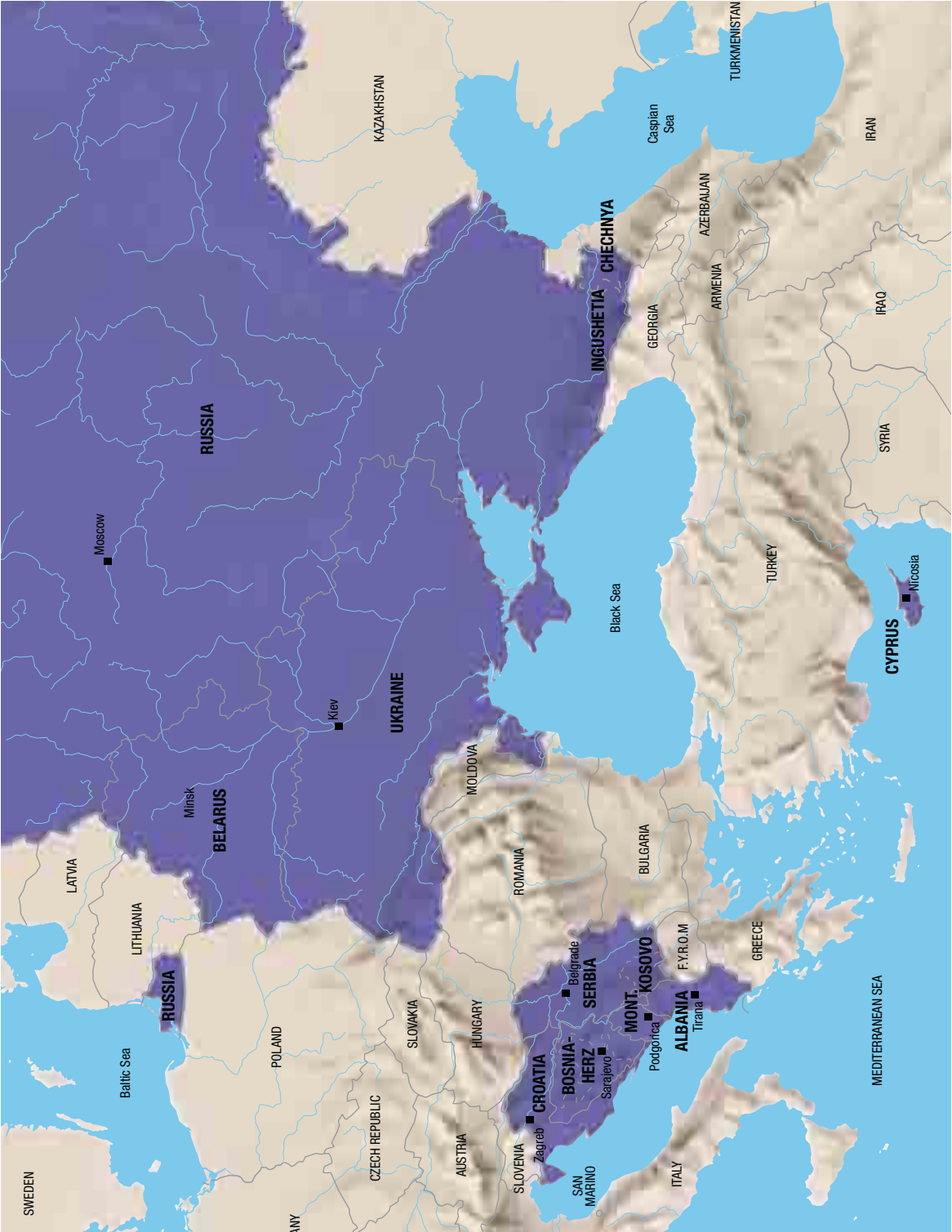
NB: Texte basé sur le rapport 2005 de l'Observatoire des mines

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 26 000 EUR (\*)

TOTAL UE 2005	1.000.000	
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	1.000.000	• Action antimines dans la chaîne de montagnes Condor entre le Pérou et l'Équateur: neutralisation de mines antipersonnel et d'UXO, réhabilitation des victimes des mines terrestres et programmes d'éducation aux risques liés aux mines

(\*) Montant total visé à la zone frontalière entre le Pérou et l'Équateur.

# Europe



## À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

**TOTAL EU 2005 1 044 600 EUR**

ESPAGNE	177 600	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la défense nationale: déminage et éducation aux risques liés aux mines au Kosovo. Contribution en espèces: l'armée espagnole a déployé une équipe spécialisée en neutralisation d'engins explosifs afin de détruire des explosifs en marge de la Force de stabilisation (SFOR). Un programme d'éducation aux risques des mines a également été mis en œuvre</li> </ul>
ROYAUME-UNI	867 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Via ITF: déminage en Albanie, en Bosnie et en Azerbaïdjan</li> </ul>

**DÉPENSES DE L'UE 1999-2004**

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE + ÉTATS MEMBRES	8 200 000 EUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total du soutien en Europe au cours de la période de 1999 à 2004</li> </ul>
---------------------------------------	---------------	--



© UNDP Mine Action Center Cyprus



## Albanie



### Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

**ratifié**

L'Albanie a ratifié le traité d'interdiction des mines terrestres le 29 février 2000 et en est devenu État partie le 1<sup>er</sup> août 2000. La législation spécifique pour mettre le traité en œuvre doit encore être adoptée. Les réserves albanaises de 1 683 860 mines antipersonnel ont été détruites le 4 avril 2002, bien avant la date ultime du 1<sup>er</sup> août 2004 fixée par le traité. L'Albanie a choisi de ne pas conserver de mines antipersonnel à des fins d'entraînement.

Dans le nord-est du pays, une quinzaine de kilomètres carrés étaient encore fortement contaminés par des mines terrestres et des engins non explosés posés lors de la crise du Kosovo en 1999. Les garde-frontières albanais courent un grand danger lorsqu'ils patrouillent le long de la frontière entre l'Albanie et le Kosovo, où divers trafics et autres activités illégales sont monnaie courante.

De 1999 à juillet 2004, 269 victimes de mines/UXO ont été dénombrées dans le nord-est de l'Albanie.

Le comité albanais d'action antimines (AMAC) et l'exécutif albanais d'action antimines (AMAE) ont été constitués en octobre 1999 et renforcés les années suivantes par une assistance fournie par le PNUD.

Plus de 12 kilomètres carrés de terres minées ont été libérés jusqu'à présent, avec le soutien de donateurs internationaux, à la suite d'opérations de déminage et de réduction des zones, laissant dans le pays 3 kilomètres carrés de terrain à déminer. Le plan national de déminage vise à présent à déminer complètement le pays d'ici à 2010, date limite fixée par la convention d'Ottawa.

En 2003, une stratégie intégrée d'assistance aux victimes a été adoptée en Albanie.

La CE a fortement contribué à la mise en œuvre du plan national d'action antimines avec une donation de 2 millions d'euros en 2003 en provenance des fonds CARDS (programme d'assistance communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation) et une autre de 2,57 millions d'euros en 2006 sur le budget thématique. Les fonds mis à disposition étaient destinés à couvrir l'ensemble des piliers de l'action antimines, notamment le soutien au suivi et à la coordination des fonctions de l'AMAE, aux opérations de déminage, à l'éducation aux risques des mines ainsi qu'à l'assistance aux victimes.

### TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 3 150 099 EUR

TOTAL UE 2005	4 002 597 EUR	
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	11 200	• ITF: déminage, projet de gestion de la qualité dans le nord-ouest de l'Albanie
ALLEMAGNE	400 711	• ITF/DCA: déminage dans le nord de l'Albanie
FRANCE	50 000	• Ministère des affaires étrangères: assistance aux victimes
SLOVÉNIE	40 686	• Institut de rééducation de la République de Slovénie: rééducation • Centre international de déminage humanitaire de Genève: action antimines • Unité de soutien de la mise en œuvre: action antimines
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	3 500 000	• Déminage dans le cadre du programme du PNUD



## BELARUS



## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

La République du Belarus a adhéré au traité d'interdiction des mines en septembre 2003 et l'a mis en vigueur en mars 2004. Le Belarus n'a pas produit ou exporté de mines antipersonnel depuis son indépendance, acquise en 1992. Il a déclaré ne pas avoir utilisé de mines antipersonnel pour la protection de ses frontières ou à d'autres fins. Avant de devenir un État partie au traité d'interdiction des mines, le Belarus a établi un moratoire interdisant l'exportation de mines antipersonnel en 1995; en 2003, celui-ci a été étendu jusqu'à la fin de 2007.

Les énormes réserves de mines antipersonnel du Belarus sont un héritage de l'Union soviétique. La République a déclaré être en possession, au 1<sup>er</sup> juillet 2004, d'un stock de 3 988 057 mines, dont 3 374 864 de type PFM et PFM-1S. Elle entend en détruire 3 869 706 pour le 1<sup>er</sup> mars 2008, date ultime du délai de quatre ans imposé par le traité d'interdiction des mines.

Afin de soutenir les efforts fournis par ce pays pour s'acquitter des obligations de la convention d'Ottawa, la CE a décidé en 2005 de financer la destruction complète des réserves de PFM, ce qui correspond à un montant de 3 millions d'euros.

*NB:* Texte partiellement basé sur le rapport 2005 de l'Observatoire des mines

## Belarus

**Superficie (terrestre):** 207 600 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Minsk

**Devise:** rouble biélorussien (BYB/BYR)

**Population:** 10 293 011 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

7 700 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 69,08 ans
- femmes: 74,98 ans (estimation: 2006)
- hommes: 63,47 ans

**Ressources naturelles:** forêts, dépôts de tourbe, petites quantités de pétrole et de gaz naturel, granite, dolomie, pierre à chaux, marne, chaux, sable, gravier, argile

**Climat:** hivers froids, étés frais et humides; climat transitoire entre le continental et le maritime

**Relief:** généralement plat et composé de beaucoup de marais

**Affectation des sols:**

- terres arables: 26,77 %
- cultures permanentes: 0,6 %
- autres: 72,63 % (2005)

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 8 689 EUR**

**TOTAL EU 2005**

**3 000 000 EUR**

COMMUNAUTÉ  
EUROPÉENNE

3 000 000

- Soutien des efforts du Belarus pour satisfaire aux obligations de la convention d'Ottawa: financement de la destruction des réserves de mines PFM



## BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE



## Bosnie-et-Herzégovine

**Superficie (terrestre):** 51 129 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Sarajevo

**Devise:** mark convertible (BAM)

**Population:** 4 498 976 (estimation de juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

6 800 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 78 ans
- femmes: 81,88 ans (estimation: 2006)
- hommes: 74,39 ans

**Ressources naturelles:** charbon, fer, bauxite, cuivre, plomb, chromite, cobalt, manganèse, nickel, argile, gypse, sel, sable, forêts, énergie hydroélectrique

**Climat:** étés très chauds et hivers froids; les zones montagneuses sont caractérisées par des étés courts et frais compensés par des hivers longs et rigoureux; hivers doux et humides le long du littoral

**Relief:** montagnes et vallées

**Affectation des sols:**

- terres arables: 19,61 %
- cultures permanentes: 1,89 %
- autres: 78,5 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

La Bosnie-et-Herzégovine est devenue un État partie au traité d'interdiction des mines le 1<sup>er</sup> mars 1999. La législation nationale pour la mise en œuvre du traité a été retardée par des changements politiques. La Bosnie-et-Herzégovine a annoncé la destruction complète de son stock de 460 727 mines antipersonnel en novembre 1999. En 2003, la SFOR a toutefois retrouvé plusieurs centaines de milliers de mines antipersonnel parmi les anciennes munitions se trouvant sur des sites de stockage militaires. De 1998, année au cours de laquelle l'«opération récolte» a débuté, jusqu'en février 2004, 32 907 mines antipersonnel ainsi que de grandes quantités d'autres munitions ont été récoltées et détruites par la SFOR.

La commission de déminage de la Bosnie-et-Herzégovine est responsable de la supervision des volets politique et législatif de l'action antimines dans ce pays. La commission de déminage est chargée de planifier, de surveiller et d'évaluer toutes les actions antimines. Le Centre d'action antimines pour la Bosnie-et-Herzégovine (BHMIC) est chargé de coordonner tous les efforts de lutte contre les mines entrepris dans le pays.

Des mines antipersonnel ont été utilisées occasionnellement lors d'activités criminelles ou terroristes, et des stocks illégaux de mines et d'autres armes continuent d'être découverts.

Une enquête sur l'impact des mines a été clôturée en décembre 2003. Elle a identifié 1 366 zones habitées en tant que terres contaminées par les mines, dont 154 ont un impact élevé et 696, un impact moyen. Selon les évaluations de la BHMIC, 18 319 champs de mines étaient recensés dans le pays en mai 2004, représentant un total de 260 751 mines antipersonnel, 51 447 mines antivéhicule et 3 635 UXO. La superficie totale potentiellement contaminée en avril 2004 a été estimée à 2 780 kilomètres carrés. À la fin de 2004, cette superficie a été réduite à 2 300 kilomètres carrés, ce qui représente environ 4,4 % de la zone terrestre totale de la Bosnie-et-Herzégovine.

La version finale de la stratégie d'assistance aux victimes des mines et de la stratégie d'éducation aux dangers des mines a été publiée en 2004. La Bosnie-et-Herzégovine apporte actuellement la dernière touche à sa stratégie d'action antimines 2005-2009 et a déjà adopté un plan d'action antimines pour 2005.

>>>

&lt;&lt;&lt; Bosnie-et-Herzégovine

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 48 024 134 EUR**

<b>TOTAL UE 2005</b>	<b>4 535 106 EUR</b>	
BELGIQUE	80 000	• Fonds d'affectation slovène pour le déminage: assistance au déminage
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	41 164	• ITF: déminage
ALLEMAGNE	1 700 000	• ITF/DCA: marché public pour des activités de déminage
FRANCE	100 000	• Ministère des affaires étrangères: déminage de terres agricoles
ITALIE	485 000	• PNUD
LUXEMBOURG	211 240	• Handicap International Luxembourg: action antimines intégrée, soutien aux activités locales visant à réduire les risques liés aux mines
HONGRIE	16 000	• Stiftung Sankt Barbara: enlèvement des mines terrestres à Sarajevo par l'intermédiaire d'ITF
PAYS-BAS	500 000	• PNUD/BHMAC: renforcement des capacités
AUTRICHE	500 000	• International Trust Fund: soutien des plans antimines intégrés de la Communauté
POLOGNE	255 000	• Ministère de la défense nationale: enlèvement des mines et des UXO en marge de la mission de l'EUFOR (Force opérationnelle de l'UE en Bosnie-et-Herzégovine)
SLOVÉNIE	212 226	• ITF: action antimines
SUÈDE	534 476	• SIDA: déminage, soutien de BiHMAC



© Spanish MFA (Pepe Diaz)



## CROATIE



## Croatie

**Superficie (terrestre):** 56 414 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Zagreb

**Devise:** kuna (HRK)

**Population:** 4 494 749 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

11 600 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 74,68 ans
- femmes: 78,53 ans (estimation: 2006)
- hommes: 71,03 ans

**Ressources naturelles:** pétrole, petites quantités de charbon, bauxite, minerais de fer de qualité inférieure, calcium, asphalte naturel, silice, mica, argiles, sel, énergie hydroélectrique

**Climat:** méditerranéen et continental; le climat continental prédomine, avec des étés chauds et des hivers froids; hivers doux et étés secs sur le littoral

**Relief:** varié; grandes plaines le long de la frontière hongroise; petits massifs montagneux et hautes terres sur la façade adriatique et dans les îles

**Affectation des sols:**

- terres arables: 25,22 %
- cultures permanentes: 2,19 %
- autres: 71,99 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

La Croatie est devenue un État partie au traité d'interdiction des mines en mars 1999. Elle a joué un rôle actif dans l'effort global d'interdiction des mines antipersonnel pendant de nombreuses années. Ainsi a-t-elle accueilli une conférence régionale sur les mines terrestres à Zagreb en juin 1999 et une autre à Dubrovnik en octobre 2002. La Croatie a détruit les quelque 200 000 mines antipersonnel qu'elle avait en stock en octobre 2002, bien avant la date ultime du 1<sup>er</sup> mars 2003 fixée par le traité. La Croatie avait annoncé initialement qu'elle conserverait 17 500 mines antipersonnel, mais en décembre 2000, elle a limité cette réserve à environ 7 000 unités. Le décret de proclamation de la loi sur l'interdiction de l'utilisation, de la mise en réserve, de la production et du transfert de mines antipersonnel et leur destruction a été promulgué le 6 octobre 2004. Depuis 1998, 518 kilomètres carrés de terres contaminées par des mines ou supposées l'être ont été rendus à la communauté par une adaptation à la baisse de la superficie recensée (environ 70 %) et par le déminage (environ 30 %). En 2005, 27 kilomètres carrés de terres minées ou suspectées l'être ont été transférées aux communautés par le biais d'une réduction de la superficie du recensement. Entre 1998 et avril 2006, le Cromac a enregistré 262 victimes des mines/UXO, dont 98 morts. Au cours de la période de 1998 à 2005, chaque année, 100 000 personnes ont été impliquées et éduquées par le biais de diverses formes d'éducation aux risques des mines. Ceci a engendré une réduction du nombre de victimes des mines qui a chuté de 88 en 1998 à 13 en 2005.

Depuis 1998, le Cromac a consacré environ 255 millions d'euros à l'action antimines. En 2005, la Croatie a dépensé environ 40 millions d'euros à l'action antimines. La Croatie a accueilli la sixième conférence annuelle des États parties au traité d'interdiction des mines en novembre 2005.



© Spanish Ministry of Foreign Affairs

&lt;&lt;&lt; CROATIA

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 16 905 539 EUR****TOTAL UE 2005**

ALLEMAGNE	800 000	• ASB: marché public pour des activités de déminage
FRANCE	Contribution en nature 100 000	• Ministère des affaires étrangères/Mindéf: conseils et évaluation des programmes locaux de déminage • Ministère des affaires étrangères: déminage de terres agricoles
LUXEMBOURG	250 000	• Centre croate de déminage: deux projets de déminage à Moscenica-Gata et Petrinja
AUTRICHE	100 000	• International Trust Fund: déminage dans l'est de la Slavonie
SLOVÉNIE	45 615	• ITF: action antimines
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	1 010 000	• Cromac: déminage



© Spanish Ministry of Foreign Affairs



© Spanish Ministry of Foreign Affairs



## CHYPRE



## Chypre

**Superficie (terrestre):** 9 250 km<sup>2</sup>

(dont 3 355 km<sup>2</sup> se trouvent dans la partie septentrionale de Chypre)

**Capitale:** Nicosie

**Devise:** République de Chypre: livre chypriote (CYP); zone chyprio-turque: nouvelle lire turque (YTL)

**Population:** 784 301 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** République de Chypre: parité de pouvoir d'achat:

21 600 USD (estimation: 2005); nord de Chypre: parité de pouvoir d'achat: USD 7 135 (estimation: 2004)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 77,82 ans
- femmes: 80,31 ans (estimation: 2006)
- hommes: 75,44 ans

**Ressources naturelles:** cuivre, pyrites, amiante, gypse, bois, sel, marbre, pigments pour terre d'argile

**Climat:** tempéré; méditerranéen avec des étés très chauds et secs et des hivers froids

**Relief:** plaine centrale bordée de montagnes au nord et au sud; plaines dispersées, mais importantes le long du littoral sud

**Affectation des sols:**

- terres arables: 10,81 %
- cultures permanentes: 4,32 %
- autres: 84,87 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

Avant et après 1974, les deux parties ont posé des champs de mines à titre défensif. À la suite d'un cessez-le-feu de facto, la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (Unficyp) a contrôlé le déploiement de la garde nationale chypriote et des forces turques et chypriotes et une zone tampon a été établie entre les régions sous le contrôle des forces adverses. Les champs de mines défensifs posés par les deux parties se situaient dans et en dehors de la zone tampon.

Les lignes de cessez-le-feu s'étendent sur environ 180 kilomètres à travers l'île. La zone tampon varie en largeur de moins de 20 mètres à quelque 7 kilomètres et couvre environ 3 % de l'île, notamment une partie des terres agricoles de la meilleure qualité. La zone minée totale estimée s'élève à 6 millions de mètres carrés, dont 4 dans la zone tampon. Le coût total du déminage à Chypre est estimé à 15 millions d'euros, dont 8 millions dans la zone tampon entre la République de Chypre et les zones non contrôlées par le gouvernement qui se trouvent sous la supervision des Nations unies.

Sous la rubrique 3 du budget 2004, le Parlement européen a recommandé et approuvé un projet pilote consacré aux activités de déminage à Chypre (sous la ligne budgétaire 22 02 09) d'un budget de 2,5 millions d'euros. Pour 2005, le Parlement a octroyé 1,5 million d'euros supplémentaire pour le renforcement de ce projet.

L'objectif ultime du projet est la contribution au processus de maintien de la paix entre les deux communautés par la neutralisation et la destruction de toutes les mines terrestres et de tous les engins non explosés: champs de mines identifiés, zones minées suspectées et zones piégées à Chypre. L'objectif immédiatement identifié du projet est le déminage de tous les champs de mines et l'enlèvement de tous les UXO et pièges connus ainsi que des zones minées suspectées dans la zone tampon placée sous le contrôle de la Force des Nations unies à Chypre.

Le déminage des champs de mines à Chypre contribuera au processus de paix et de renforcement de la confiance des deux côtés, ce qui profitera à l'ensemble de l'île. Ceci est, de surcroît, essentiel pour une future exploitation économique du pays.

Le projet de déminage financé par l'UE contribue substantiellement au processus de réconciliation à Chypre. L'impact politique du déminage à Chypre sera certainement important, tant par la suppression des barrières physiques qui séparent les deux parties que par le renforcement de la confiance dans les autres initiatives bicommunautaires. Il est également essentiel pour la future exploitation économique du terrain actuellement miné. À la suite des résultats des référendums simultanés qui se sont tenus en avril 2004 et de la manifestation renouvelée de manque de confiance entre les deux communautés, l'ouverture de nouveaux points de passage grâce au projet de déminage constitue une contribution majeure au processus de réconciliation.

Voilà pourquoi la plus haute priorité que le programme accorde au déminage est liée à l'ouverture des nouveaux points de passage à travers la zone tampon et ciblée sur les zones où des champs de mines existent ou où l'on en suspecte la présence. De nouvelles opérations de déminage sont requises avant l'ouverture de nouveaux points de passage.

© UNDP Mine Action Center Cyprus



Pour y parvenir, les étapes suivantes ont été accomplies:

- établissement d'un centre d'action antimines chargée de s'assurer que toutes les opérations de déminage à Chypre sont exécutées correctement et conformément aux normes internationales de l'action antimines;
- construction d'une zone d'agrément pour chiens détecteurs de mines afin de garantir que les chiens et maîtres-chiens sont compétents pour exécuter les travaux à Chypre dans le respect des normes internationales;
- développement de normes techniques et de lignes directrices pour le projet d'action antimines à Chypre;
- développement et mise en œuvre du processus d'agrément pour l'assurance de la qualité/contrôle de la qualité et les contractants en déminage;
- neutralisation des mines et des engins non explosés: champs de mines identifiés, zones supposées minées et zones piégées dégagées de toutes les mines terrestres et de tous les UXO, d'une manière rentable et en temps utile, conformément aux normes techniques et lignes directrices applicables à Chypre et aux normes internationales d'action antimines.

À la suite de l'établissement du MAC, les opérations de déminage ont débuté en novembre 2004. La plus grande priorité a été accordée au déminage des zones susceptibles d'affecter l'ouverture de nouveaux points de passage à travers la zone tampon. Des études techniques ont permis de déclarer sûres des zones que l'on croyait minées.

À la fin de janvier 2006, 18 des 48 terrains suspectés d'être minés se trouvant dans la zone tampon ont été nettoyés, représentant 750 000 mètres carrés, soit environ 15 % du total de 6 millions de mètres carrés des terres contaminées par des mines, et 2 288 mines détruites. Les 4 millions d'euros alloués au total depuis 2004 devraient permettre, d'ici à avril 2006, de déminer 1,1 million de mètres carrés de terres minées et de les avoir restitués à la communauté grâce à l'action antimines (soit 22 %). Des études techniques ont, en outre, permis de lever la suspicion de minage qui pesait sur plusieurs zones.

À la fin de juillet 2005, les 8 champs de mines de la garde nationale qui avaient été soumis aux opérations de déminage avaient été entièrement déminés. En gage de leur bonne coopération, les forces turques ont accepté, en août 2005, que 13 champs de mines se trouvant dans et autour de la ville de Nicosie soient déminés. Une étude générale des champs de mines a été menée sur ces treize zones dangereuses et les conclusions ont montré que la zone actuellement délimitée était supérieure de 1 million de mètres carrés à la zone précédemment enregistrée. On peut raisonnablement s'attendre à ce que cette même constatation s'applique à l'ensemble de la zone tampon, ce qui devrait accroître le coût global (par suite d'une restriction d'accès au nord, il n'a pas été possible de mener une enquête générale de toutes les zones minées et suspectées d'être dangereuses dans la zone tampon).

Parmi les zones déminées, il existe deux nouveaux points de passage entre le nord et le sud de Chypre, respectivement à Astromeridis-Kato Zho-dia et à Ledra Street au centre de la ville fortifiée de Nicosie (bien que ce dernier n'ait pas encore été ouvert). D'autres opérations de déminage prépareront la voie vers l'ouverture d'autres points de traversée à court et moyen termes.

&gt;&gt;&gt;

© Spanish MFA (Pepe Diaz)



© UNDP Mine Action Center Cyprus



TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 2 520 202 EUR

**TOTAL UE 2005 4 000 000 EUR**

COMMUNAUTÉ  
EUROPÉENNE 4 000 000 • PNUD: neutralisation des mines et des UXO



© Spanish Ministry of Foreign Affairs (Pepe Diaz)



## MONTÉNÉGRO

## SERBIE, KOSOVO



### Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

**ratifié**

La Serbie-et-Monténégro a adhéré au traité d'interdiction des mines le 18 septembre 2003 et en est devenu État partie le 1<sup>er</sup> mars 2004. La Serbie-et-Monténégro a signalé avoir intégré le traité dans sa législation nationale dès son adhésion. Des changements ont été apportés au Code pénal monténégrin, tandis que le Code pénal serbe est encore en cours de modification. En janvier 2003, le ministère de la défense a déclaré que les réserves de mines antipersonnel de la Serbie-et-Monténégro sont légèrement supérieures à 1,3 million d'unités. Des négociations sont en cours avec l'OTAN en vue de leur destruction. Les autorités militaires ont également déclaré n'avoir produit, importé ou exporté aucune mine antipersonnel depuis 1992. Le centre d'action antimines serbo-monténégrin a été institué en mars 2002 et placé sous l'autorité du secrétariat général du gouvernement serbe en septembre 2003.

### Monténégro, Serbie, Kosovo

**Superficie (terrestre):** 102 136 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Belgrade

**Devise:** nouveau dinar yougoslave (YUM); NB: au Monténégro, l'euro est monnaie courante; au Kosovo, l'euro et le dinar yougoslave ont tous deux cours légal

**Population:** 10 835 545 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat: 2 700 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 74,95 ans
- femmes: 77,75 ans (estimation: 2006)
- hommes: 72,37 ans

**Ressources naturelles:** pétrole, gaz, charbon, minerais de fer, bauxite, cuivre, plomb, zinc, antimoine, chromite, nickel, or, argent, magnésium, pyrite, calcaire, marbre, sel, énergie hydroélectrique, terres arables

**Climat:** climat continental dans le nord (hivers froids; étés très chauds et humides accompagnés de précipitations bien réparties); dans le centre, climat continental et méditerranéen; dans le sud, climat adriatique sur le littoral, caractérisé par des étés très chauds et secs et des automnes et hivers relativement froids, avec d'abondantes chutes de neige à l'intérieur du pays

**Relief:** extrêmement varié: des plaines riches et fertiles au nord, des bassins et des zones calcaires à l'est, de vieilles montagnes et collines au sud-est et un littoral à haute altitude au sud-ouest; pas d'île au large

**Affectation des sols:**

- terres arables: 33,18 %
- cultures permanentes: 3,2 %
- autres: 63,62 % (2005)

#### TOTAL UE 2005

990 000 EUR

ALLEMAGNE	600 000	• ITF: marché public pour des activités de déminage dans les nouveaux États indépendants (NEI) et au Kosovo
LUXEMBOURG	100 000	• PRVA Iskra-Namenska Proizvodnja: destruction des réserves de MTA
HONGRIE	40 000	• Menschen gegen Minen (MGM): déminage via l'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA)
AUTRICHE	250 000	• Conseil de partenariat euro-atlantique/Partenariat pour la paix de l'OTAN: destruction des stocks

#### KOSOVO

À la suite de la fermeture du Centre de coordination des Nations unies pour le déminage en décembre 2001, la section chargée de la gestion de la neutralisation des explosifs et munitions (NEM) de la Mission intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK) coordonne la poursuite des activités d'évacuation des mines et engins non explosés subsistant au Kosovo depuis janvier 2002. La section nationale du Corps de protection du Kosovo (CPK) est également entraînée, développée et surveillée par Handicap International depuis le début de l'année 2002. La situation actuelle en ce qui concerne les mines et UXO résiduels au Kosovo est marquée par l'existence de 46 zones dangereuses contenant une menace de mines ou d'UXO qui nécessite, au minimum, l'exécution d'une enquête et, plus probablement, un nettoyage complet. Quelque 53 tâches requièrent également l'intervention d'une équipe de réponse de la NEM afin d'exécuter au minimum une étude technique visant à vérifier ou à discréditer toute menace existante provenant des mines ou des UXO. Des zones suspectes et dangereuses sont toujours déclarées aujourd'hui par les municipalités, la population et la Force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo (KFOR).

## EUROPE

<<< MONTÉNÉGRO, SERBIE, KOSOVO

### TOTAL UE 2005 1 120 108 EUR

BELGIQUE	150 000 (contribution en espèces)	• Ministère de la défense nationale: enlèvement des UXO dans le cadre du mandat de la KFOR et assistance aux organisations locales de déminage
PAYS-BAS	766 108	• HALO: déminage et éducation aux risques liés aux mines
POLOGNE	204 000	• Ministère de la défense nationale: déminage et évacuation des UXO en marge de la mission menée sous les auspices des Nations unies



© Spanish Ministry of Foreign Affairs



## RUSSIA



## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

pas adhéré

La Fédération de Russie n'a pas adhéré au traité d'interdiction des mines. Sa longue réticence à y adhérer s'explique par sa perception des mines antipersonnel comme utiles et par le manque d'alternatives viables et les difficultés financières qu'elle rencontrerait si elle devait détruire les réserves considérables de mines antipersonnel qu'elle détient dans le délai de quatre ans imparti par le traité. En janvier 2005, lors de la conférence sur le désarmement, la Russie a garanti que son «objectif reste un monde exempt de mines».

La Fédération de Russie et d'autres pays composant l'ex-Union soviétique ont été fortement contaminés par les mines et les engins non explosés à la suite de la Seconde Guerre mondiale. La Russie produisait, en outre, des mines antipersonnel depuis 1992. Depuis 1997, la Russie mène des études sur les modifications à apporter aux mines terrestres existantes, sur le développement de nouvelles mines terrestres et sur les alternatives aux mines terrestres.

La Russie utilise régulièrement des mines depuis 1999, essentiellement en Tchétchénie, mais aussi, par moment, au Daghestan, au Tadjikistan et à la frontière avec la Géorgie. La Russie justifie généralement son usage de mines en arguant qu'il est utile pour contrer le flux de terroristes, d'armes et de drogues et qu'il est parfaitement conforme au protocole II modifié de la convention sur l'emploi de certaines armes conventionnelles.

## TCHÉTCHÉNIE

La situation en Tchétchénie et dans les Républiques voisines reste complexe et instable. Le conflit tchéchéne a entraîné un usage répandu des mines par les deux parties au conflit. Il en résulte que la Tchétchénie est devenue l'un des pays les plus minés au monde. Bien qu'elle nécessite une assistance immédiate et importante pour l'action de déminage, très peu de progrès ont été réalisés à ce jour. Comme la majorité des pays touchés par les mines, la Tchétchénie ne dispose pas d'estimations claires du nombre de mines qui ont été posées sur son territoire. Les chiffres publiés varient de 500 000 à 3 millions d'unités.

Selon les estimations de la base de données du système de gestion des informations pour l'action antimines (IMSMA), qui est gérée par l'Unicef en Tchétchénie, les mines et les UXO ont fait plus de 3 000 victimes dans la République depuis 1995, dont 25 % d'enfants de moins de 18 ans et 14 % de femmes adultes.

En dehors d'opérations de courte durée entreprises par les autorités russes afin de déminer certaines zones industrielles et agricoles, des opérations civiles de neutralisation et de déminage à grande échelle n'ont pas lieu en Tchétchénie. Ceci renforce l'importance des activités d'éducation aux dangers des mines dans le but de limiter l'impact négatif des mines et des UXO sur une population déjà fortement affaiblie par le conflit. L'assistance offerte par l'UE en Tchétchénie est généralement proposée par le service d'aide humanitaire de la Commission. Pour des raisons humanitaires, l'appui à la réduction de la menace représentée par les MTA et les UXO dans cette région sera maintenu.

NB: Texte basé sur le rapport 2005 de l'Observatoire des mines

## Russia

**Superficie (terrestre):** 16 995 800 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Moscou

**Devise:** rouble russe (RUB)

**Population:** 142 893 540 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

10 700 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 67,08 ans
- femmes: 74,1 ans (estimation: 2006)
- hommes: 60,45 ans

**Ressources naturelles:** vaste base de ressources naturelles, notamment de grands dépôts de pétrole, de gaz naturel, de charbon et de nombreux minerais stratégiques, bois

**Climat:** va du climat steppique dans le sud au climat continental humide dans une grande partie de la Russie européenne; climat subarctique en Sibérie à un climat de toundra dans le nord polaire; hivers frais le long du littoral de la mer Noire à glaciaux en Sibérie; le climat estival varie, allant de températures chaudes dans les steppes à des températures fraîches le long de la côte arctique

**Relief:** vaste plaine ornée de basses montagnes à l'ouest de l'Oural; grandes forêts de conifères et toundra en Sibérie; plateaux et montagnes le long des régions frontalières méridionales

**Affectation des sols:**

- terres arables: 7,17 %
- cultures permanentes: 0,11 %
- autres: 92,72 % (2005)

EUROPE

<<< RUSSIA

**TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 2 739 179 EUR**

<b>TOTAL UE 2005</b>	<b>331 058 EUR</b>	
ALLEMAGNE	260 558	• Unicef: assistance aux victimes, rééducation des victimes des mines, principalement des enfants
ESPAGNE	70 500	• Ministère de la défense/Centre international de déminage (CID): séminaire de formation portant sur la neutralisation de munitions conventionnelles organisé par le ministère russe de la défense civile, des urgences et de la suppression des conséquences des catastrophes naturelles (Emercom)



© ICBL (Brian Liu)



## UKRAINE



## Ukraine

**Superficie (terrestre):** 603 700 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Kiev (Kyïv)

**Devise:** hryvna (UAH)

**Population:** 46 710 816 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

6 800 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 69,98 ans
- femmes: 75,59 ans (estimation: 2006)
- hommes: 64,71 ans

**Ressources naturelles:** minerais de fer, charbon, manganèse, gaz naturel, pétrole, sel, soufre, graphite, titane, magnésium, kaolin, nickel, mercure, bois, terres arables

**Climat:** continental tempéré; méditerranéen uniquement sur la côte de la Crimée, précipitations réparties de façon disproportionnée, les pluies les plus abondantes tombant à l'ouest et au nord et les moins abondantes, à l'est et au sud-est; les hivers varient de frais le long de la mer Noire à froids plus à l'intérieur du pays; les étés varient de chauds dans la plus grande partie du pays à très chauds dans le sud

**Relief:** la majeure partie du territoire ukrainien se compose de plaines fertiles (steppes) et de plateaux. Il est bordé de montagnes à l'ouest (les Carpates) et à l'extrême sud dans la péninsule criméenne

**Affectation des sols:**

- terres arables: 53,8 %
- cultures permanentes: 1,5 %
- autres: 44,7 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

L'Ukraine a ratifié le traité d'interdiction des mines en décembre 2003. Son territoire est toujours contaminé par des mines terrestres et des UXO datant de la Seconde Guerre mondiale. Depuis son indépendance en 1992 jusqu'à ce jour, les équipes de déminage ukrainiennes ont nettoyé plus de 270 000 hectares de terres.

Sous l'ère soviétique, l'Ukraine produisait des composants de mines antipersonnel. Le gouvernement a déclaré à plusieurs reprises que l'Ukraine n'a plus participé à la production de mines depuis son indépendance. Un moratoire sur l'exportation de mines antipersonnel était en vigueur en Ukraine jusqu'en 2003.

Selon les déclarations du ministère de la défense, les mines antipersonnel ne sont plus utilisées sur le territoire ukrainien depuis la Seconde Guerre mondiale. Les forces de police ukrainiennes continuent toutefois d'enregistrer des cas individuels d'utilisation criminelle de mines terrestres.

L'Ukraine a hérité de l'Union soviétique d'un stock de 6,35 millions de mines antipersonnel, notamment de mines de type PMN et de type PFM. Entre juillet 2002 et mai 2003, l'Ukraine a détruit environ 405 000 mines de type PMN.

Le principal problème auquel l'Ukraine est confrontée actuellement est la destruction de son énorme stock de mines terrestres PFM1 hautement dangereuses et toxiques. Comme dans sa précédente stratégie pluriannuelle et sa programmation correspondante, la CE soutient la destruction de la totalité des stocks de mines PFM1. Une aide supplémentaire au déminage et à la destruction des réserves de débris de guerre explosifs est envisagée au titre du nouvel instrument de la politique européenne de voisinage.

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE 1999-2004: 229 000 EUR

TOTAL UE 2005	CONTRIBUTION EN NATURE	
FRANCE	Contribution en nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des affaires étrangères/Mindéf: conseils et évaluation de la formation au déminage</li> </ul>
LUXEMBOURG	50 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OSCE: déminage et destruction des réserves de munitions dangereuses</li> <li>• OTAN: destruction des réserves de munitions et de mines</li> </ul>
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	5 910 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GTZ Consortium: destruction des réserves</li> </ul>

# Moyen-Orient





## IRAQ



## Iraq

**Superficie (terrestre):** 432 162 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Bagdad

**Devise:** nouveau dinar iraquien depuis le 22 janvier 2004

**Population:** 26 783 383 (estimation: 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat: 3 400 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 69,01 ans
- femmes: 70,31 ans (estimation: 2006)
- hommes: 67,76 ans

**Ressources naturelles:** pétrole, gaz naturel, phosphates, soufre

**Climat:** principalement désertique; hivers frais, voire froids, et étés secs et très chauds avec un ciel parfaitement dégagé; dans les régions montagneuses au nord et dans les zones frontalières avec l'Iran et la Turquie, les hivers sont froids et peuvent s'accompagner de chutes de neige dont la fonte, au début du printemps, peut parfois causer de graves inondations dans le centre et le sud du pays

**Relief:** principalement vastes plaines; marais au sud, le long de la frontière iranienne, caractérisés par de grandes zones inondées; zone montagneuse dans les régions frontalières avec l'Iran et la Turquie

**Affectation des sols:**

- terres arables: 13,12 %
- cultures permanentes: 0,61 %
- autres: 86,27 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

**pas adhéré**

L'Iraq n'est pas partie au traité d'interdiction des mines et, jusqu'en 2004, ce pays n'a participé à aucune activité du BMT. Les responsables iraqiens n'ont pas encore défini de politique officielle d'interdiction des MTA. Le problème des mines et des UXO de ce pays résulte de quatre décennies de conflits internes et externes. Vu l'absence de collecte systématique de données au niveau national, le recensement des terres contaminées doit encore être fait et le volume des réserves iraqiennes n'est pas encore connu. Les mines terrestres et les munitions ont été réparties entre divers lieux de stockage disposés sur l'ensemble du pays et abandonnés en 2003. Les forces de sécurité ne sont pas suffisantes pour surveiller tous ces dépôts. En 2003, 15 donateurs principaux ont octroyé quelque 55 millions de dollars des États-Unis (USD) au profit de l'action antimines en Iraq. Une autorité iraquienne d'action antimines et un centre iraquien d'action contre les mines ont été établis à Bagdad en 2003. L'insécurité et l'instabilité actuelles dans le pays constituent toutefois des obstacles majeurs au déminage et à l'élimination des UXO, à l'éducation aux dangers des mines et à la fourniture de soins adéquats aux victimes des mines et des UXO. Une augmentation dramatique de l'utilisation et de la sophistication des engins explosifs improvisés (EEI) a été observée en Iraq. La facilité d'accès aux munitions et aux mines terrestres contribue à cette situation.

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE: 55 854 347 EUR

TOTAL UE 2005		12 303 709 EUR
BELGIQUE	490 180	• Action humanitaire antimines en Iraq du Nord
DANEMARK	671 998	• Ministère des affaires étrangères/Groupe de déminage danois: déminage et éducation aux dangers des mines (2005-2007)
ALLEMAGNE	612 554	• HELP: déminage et évacuation des engins explosifs dans la zone de Bagdad
GRÈCE	1 900 000	• Task-force du groupe de développement des Nations unies: programme de déminage
ESPAGNE	129 000	• Ministère de la défense/Centre international de déminage: formation au déminage humanitaire au profit de 21 étudiants irakiens
ITALIE	242 500	• PNUD
PAYS-BAS	1 386 958	• Handicap: assistance aux victimes • MAG: DÉMINAGE ET ÉDUCATION AUX RISQUES LIÉS AUX MINES
POLOGNE	919 000	• Ministère de la défense nationale: déminage et enlèvement des UXO dans le cadre des forces de stabilisation
SLOVAQUIE	4 882 000	• Forces armées slovaques: déminage et enlèvement des UXO
SUÈDE	1 069 519	• SIDA: déminage, soutien par le biais du Groupe consultatif sur les mines



réhabilitation. En 2003, le CNDR a signé un protocole d'entente avec le corps royal jordanien d'ingénieurs afin d'échanger des informations sur le programme d'action antimines. En juin 2005, le plan national d'action antimines a été lancé par le CNDR.

#### TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE: 16 000 EUR

TOTAL UE 2005	1 325 986 EUR	
ALLEMAGNE	92 486	• PNUD: achat d'équipement de déminage
ROYAUME-UNI	433 500	• PNUD Ardvaark: rénovation et renforcement des capacités
COMMUNAUTÉ EUROPEENNE	800 000	• Comité national pour le déminage et la réhabilitation: étude technique: déminage et formation de démineurs



© UNDP Mine Action Programme



LIBAN



Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

**pas adhéré**

À l'instar de plusieurs autres pays de la région, le Liban n'est pas partie au traité d'interdiction des mines, invoquant un conflit permanent avec Israël. Le gouvernement libanais participe néanmoins aux activités d'intercession. Sur le terrain, le retrait des forces israéliennes du sud du Liban en mai 2001 a laissé derrière lui un problème de mines et d'UXO. L'armée libanaise, un projet de déminage financé par les Émirats arabes unis, des ONG, des entreprises commerciales et des armées étrangères ont contribué au déminage des terres contaminées et à la destruction de mines terrestres. L'Office national de déminage (OND) de l'armée libanaise est l'administration officielle responsable du plan national d'action antimines. Il planifie et coordonne les activités de déminage et fournit des informations, ainsi qu'une assistance, aux ONG et aux entreprises commerciales. Des activités d'éducation aux risques des mines, menées à grande échelle, ont permis d'atteindre un bon million de citoyens, dont 200 000 étudiants. Le nombre de victimes est en constante régression.

Liban

**Superficie (terrestre):** 10 230 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Beyrouth

**Devise:** livre libanaise (LBP)

**Population:** 3 874 050 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

5 300 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 72,88 ans
- femmes: 75,48 ans (estimation: 2006)
- hommes: 70,41 ans

**Ressources naturelles:** calcaire, minerai de fer, sel, pays excédentaire en eau dans une région affectée par la sécheresse, terres arables

**Climat:** méditerranéen; doux à frais; hivers humides et étés très chauds et secs; importantes chutes de neige dans les montagnes en hiver

**Relief:** étroite plaine littorale; la vallée de la Beqaa (Al Biqa') sépare le mont Liban de l'Anti-Liban

**Affectation des sols:**

- terres arables: 16,35 %
- cultures permanentes: 13,75 %
- autres: 69,9 % (2005)

En mai 2003, le groupe consultatif sur les mines et l'OND ont clôturé l'enquête sur l'impact des mines qui a été menée au niveau national au Liban (avec le soutien de la CE). Les résultats de cette enquête révèlent que 22 des 24 districts (couvrant 137 kilomètres carrés) sont contaminés à un certain degré. L'armée libanaise estime qu'un demi-million de mines environ sont posées çà et là dans le pays. Les Nations unies ont déclaré que la plupart des territoires minés sont des champs de mines frontaliers plantés le long de la «ligne bleue».

L'assistance aux victimes est fournie par le ministère de la santé et le ministère des affaires sociales. Des services de réhabilitation sont également offerts par des ONG. Une plus grande attention est accordée actuellement à l'emploi et à l'intégration économique.

TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE: 13 002 472 EUR

TOTAL UE 2005		
FRANCE	Contribution en nature	• Formation de militaires libanais en France (ESAG)
POLOGNE		• Ministère de la défense nationale: contribution en espèces: fourniture d'équipements pour la détection des mines



## SYRIE



## Syrie

**Superficie (terrestre):** 184 050 km<sup>2</sup>

**NB:** inclut les 1 295 km<sup>2</sup> de territoires occupés par les Israéliens

**Capitale:** Damas

**Devise:** livre syrienne (\$YP)

**Population:** 18 881 361

**NB:** en outre, quelque 40 000 personnes vivent dans les hauteurs du Golan, occupées par les Israéliens: 20 000 Arabes (18 000 Druzes et 2 000 Alawites) et environ 20 000 occupants israéliens (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat: 3 400 USD (estimation: 2006)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 70,32 ans
- femmes: 71,7 ans (estimation: 2006)
- hommes: 69,01 ans

**Ressources naturelles:** pétrole, phosphates, minerais de chrome et de manganèse, asphalte, minerai de fer, sel de roche, marbre, gypse, énergie hydraulique

**Climat:** généralement désertique: étés ensoleillés, très chauds et secs (de juin à août) et hivers doux et pluvieux (décembre à février) le long de la côte; temps froid avec de la neige ou de la neige fondue périodiquement à Damas

**Relief:** essentiellement semi-aride avec un plateau désertique; plaine côtière étroite; montagnes à l'ouest

**Affectation des sols:**

- terres arables: 24,8 %
- cultures permanentes: 4,47 %
- autres: 70,73 % (2005)

## Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

**pas adhéré**

La Syrie n'a pas adhéré au traité d'interdiction des mines. La Syrie considère la mine antipersonnel comme une arme défensive indispensable et invoque l'annexion et l'occupation permanente des hauteurs du Golan par Israël en tant que raison principale pour justifier sa non-adhésion au traité.

Le Golan est subdivisé en trois zones: une zone sous contrôle syrien, une zone sous contrôle israélien et une zone tampon surveillée par la Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Chacune de ces zones contient des champs de mines. Dans certaines parties de la zone sous contrôle syrien dans le Golan, les champs de mines ne sont ni bien marqués ni bien délimités de sorte qu'ils font régulièrement des victimes civiles.

L'un des principaux problèmes rencontrés lors de l'action antimines en Syrie est le nombre restreint d'informations disponibles sur la taille et le nombre de champs de mines présents dans le pays, l'historique des activités de déminage exécutées par les autorités nationales, le nombre de soldats syriens formés au déminage et les données concernant les victimes des mines. La taille et l'origine des réserves de mines en Syrie sont d'autres inconnues.

Au cours des deux dernières années, le gouvernement syrien a manifesté plus d'intérêt à participer à des réunions régionales et internationales sur les questions liées aux mines et à encourager la sensibilisation aux dangers des mines terrestres dans les zones frontalières concernées.

## TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE: 36 000 EUR

**TOTAL EU 2005**

**16 000 EUR**

POLOGNE

16 000

- Ministère de la défense nationale: déminage et enlèvement des UXO en marge de la mission menée sous les auspices des Nations unies



YÉMEN



Situation au regard du traité d'interdiction des mines terrestres

ratifié

Premier pays de la région à avoir signé et ratifié le traité d'interdiction des mines d'Ottawa, en 1998, et à avoir entamé son programme de lutte contre les mines la même année, le Yémen vient de terminer une enquête nationale sur l'impact des mines (LIS) en juillet 2000. La LIS a identifié 594 villages affectés par les mines dans 19 des 20 gouvernorats du pays. En avril 2004, 6 688 575 mètres carrés de terres au minimum, dont 213 champs de mines, avaient été déminés, ce qui représente 74 % de la superficie totale marquée pour le déminage au Yémen: 11 des 14 régions à haut impact et 67 communautés subissant un impact moyen à faible avaient été déminées. Conformément à l'article 7 du traité d'Ottawa, le Yémen a terminé la destruction de ses réserves de mines antipersonnel en avril 2002. Plus important encore, le nombre de victimes civiles a été réduit de 80 % depuis la fin de l'enquête sur l'impact des mines en 2000. De nouvelles victimes ont toutefois été signalées dernièrement.

L'action de lutte contre les mines au Yémen a évolué sans accroc conformément au plan stratégique quinquennal, sans trop de perturbations au cours des quelques dernières années. Compte tenu de la complexité des problèmes causés par les mines terrestres et de l'absence de critères adéquats en termes de technologie et de terrain, certains problèmes rencontrés lors des opérations de déminage au Yémen sont, entre autres, les terrains escarpés, les dunes mouvantes, le manque de technologie, les minages intempestifs, la contamination du sol et le financement.

Comme le prévoit la stratégie de lutte contre les mines 2005-2007 de la Communauté européenne, la CE soutiendra essentiellement les efforts fournis par le gouvernement du Yémen pour respecter les clauses du BMT en nettoyant les zones minées qui ont un impact élevé à moyen sur la population et en prêtant assistance aux survivants des mines.

Yémen

**Superficie (terrestre):** 527 970 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Sanaa

**Devise:** rial yéménite (YER)

**Population:** 21 456 188 (estimation: juillet 2006)

**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat:

800 USD (estimation: 2005)

**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 62,12 ans
- femmes: 64,11 ans (estimation: 2006)
- hommes: 60,23 ans

**Ressources naturelles:** pétrole, pêche, sel gemme, marbre, petites veines de charbon, d'or, de plomb, de nickel et de cuivre, terres fertiles à l'ouest

**Climat:** essentiellement désertique; très chaud et humide sur la côte occidentale; tempéré dans les zones montagneuses de l'est qui connaissent la mousson; désert extrêmement chaud, sec et inhospitalier à l'est

**Relief:** étroite plaine côtière bordée de collines arrondies; montagnes escarpées; plaines désertiques sur des plateaux découpés au centre, qui mènent au désert intérieur de la péninsule arabique

**Affectation des sols:**

- terres arables: 2,91 %
- cultures permanentes: 0,25 %
- autres: 96,84 % (2005)

TOTAL DES DÉPENSES DE L'UE: 7 330 353 EUR

TOTAL UE 2005	674 196 EUR	
FRANCE	250 000	• Ministère des affaires étrangères/MAC Yémen: participation au programme régional de déminage au sein du centre antimines du Yémen
ALLEMAGNE	284 196	• PNUD: coordination, coût de fonctionnement du YEMA
ITALIE	140 000	• PNUD



© Yemen National Mine Action Programme



© Yemen National Mine Action Programme

## À l'échelle mondiale <sup>(1)</sup>

### NATION UNIES ET AGENCES ASSOCIÉES/TOTAL DE L'UE (ÉTATS MEMBRES): 6 747 434 EUR

Danemark	712 318	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère des affaires étrangères/GIHD: études</li> <li>Ministère des affaires étrangères/UNMAS/Fonds d'affectation volontaire: déminage</li> </ul>
Estonie	1 555	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds d'affectation volontaire des Nations unies pour l'assistance au déminage</li> </ul>
Italie	175 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>UNMAS</li> </ul>
Pays-Bas	677 344	<ul style="list-style-type: none"> <li>Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (Unidir): activités de plaidoyer, recherche et développement</li> <li>Office des Nations unies à Genève (ONUG): obligation imposée par le traité</li> <li>Formation de l'encadrement intermédiaire dans le cadre du PNUD: renforcement des capacités</li> </ul>
Finlande	500 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>UNMAS: études nationales</li> </ul>
Suède	1 718 967	<ul style="list-style-type: none"> <li>SIDA: coordination mondiale de l'action antimine par le biais du Fonds d'affectation volontaire de l'UNMAS</li> <li>SIDA: sensibilisation aux dangers des mines par l'intermédiaire de l'équipe de l'Unicef spécialisée dans les mines terrestres et les armes de petit calibre</li> <li>Ministère des affaires étrangères: financement de base, UNMAS et CIDHG</li> </ul>
Royaume-Uni	2 962 250	<ul style="list-style-type: none"> <li>CIDHG: contribution de base</li> <li>UNMAS: contribution globale pour la coordination</li> <li>Unicef: éducation aux risques liés aux mines</li> </ul>

### CONVENTION D'OTTAWA: 840 101 EUR

Belgique	50 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>CIDHG: programme de parrainage</li> <li>CIDHG: unité de soutien à la mise en œuvre</li> </ul>
République tchèque	52 365	<ul style="list-style-type: none"> <li>CIDHG: activités par l'unité de soutien à la mise en œuvre de l'application des normes internationales de lutte antimine</li> </ul>
Danemark	26 880	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère des affaires étrangères: activités de plaidoyer, contribution globale au programme de parrainage de la convention d'Ottawa</li> </ul>
Allemagne	295 864	<ul style="list-style-type: none"> <li>CIDHG: action antimine, évaluation et programme de parrainage</li> </ul>
Italie	112 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>CIDHG</li> </ul>
Hongrie	8 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>CIDHG: unité de soutien à la mise en œuvre</li> </ul>
Autriche	76 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>CIDHG: soutien de l'unité de soutien à la mise en œuvre</li> <li>CIDHG: soutien du programme de parrainage</li> </ul>
Finlande	100 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement de base au CIDHG</li> </ul>
Suède	106 951	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère des affaires étrangères: programme de parrainage</li> <li>SIDA: soutien au programme de parrainage de la convention d'Ottawa par l'intermédiaire du CIDHG</li> </ul>
Royaume-Uni	12 041	<ul style="list-style-type: none"> <li>CIDHG: soutien au programme de parrainage d'Ottawa</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Ce tableau présente la contribution des États membres de l'UE et de la Commission européenne aux activités dont l'action s'étend, par son champ d'application et sa couverture géographique, au-delà d'un pays ou d'une région bénéficiaire spécifique.

## À L'ÉCHELLE MONDIALE

### OBSERVATOIRE DES MINES/CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR L'INTERDICTION DES MINES TERRESTRES (CIMT): 447 220 EUR

Belgique	50 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de plaidoyer et prévention: aide lors de l'examen de l'application de la convention</li> </ul>
Danemark	26 880	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des affaires étrangères/CIMT: activités de plaidoyer</li> </ul>
Allemagne	105 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CIMT: activités de plaidoyer, rapport de l'Observatoire des mines et rencontre des États parties</li> </ul>
France	50 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des affaires étrangères: soutien aux ONG</li> </ul>
Pays-Bas	129 640	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de plaidoyer</li> </ul>
Autriche	53 700	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution 2005 à l'Observatoire des mines</li> </ul>
Suède	32 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des affaires étrangères</li> </ul>

### RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT: 6 304 680 EUR

Danemark	33 602	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des affaires étrangères/Forum nordique de recherche sur le déminage: études</li> </ul>
Espagne		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de la défense/CID/GTD Sistemas de Información: études (contribution en espèces)</li> </ul>
Royaume-Uni	1 551 858	<ul style="list-style-type: none"> <li>• R &amp; D «Disarmco»: incinérateur de mines Dragon</li> <li>• R &amp; D «ERA» sur le détecteur pour chien démineur</li> </ul>
Commission européenne	4 719 220	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de recherche «Stream»: Technology to support sustainable humanitarian crisis management (Fonds CE: 2 499 220 EUR)</li> <li>• Projet de recherche «Rescuer»: Improvement of the emergency risk management through secure mobile mechatronic support to bomb disposal (Fonds CE: 2 000 000 EUR)</li> <li>• Projet de recherche «Delve»: Restructuring Demining Research from regional initiatives (Fonds CE: 220 000 EUR)</li> </ul>

### DIVERS: 4 802 035 EUR

Belgique	222 800 13 600 (contribution en espèces)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Académie royale militaire — Programme international d'essais et d'évaluation (ITEP): développement de normes pour tester et évaluer les performances des outils de déminage</li> <li>• Académie royale militaire: formation et entraînement de militaires et de civils en provenance de pays africains</li> <li>• Vrije universiteit Brussel (VUB): technologies à senseurs</li> <li>• Ministère de la défense nationale: contribution en nature</li> </ul>
Danemark	25 394	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des affaires étrangères/Appel de Genève: activités de plaidoyer</li> <li>• Ministère des affaires étrangères/Action Mines Canada: parrainage, formation et symposium sur les mines terrestres (2005-2006)</li> </ul>

**DIVERS: 4 802 035 EUR**

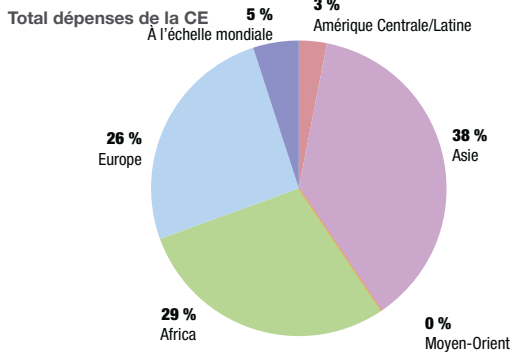
Allemagne	260 087	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung (BAM): action antimine, tests de détecteur</li> <li>• ERA/Department for International Development (DFID): études sur l'implication de chiens démineurs</li> </ul>
Espagne	236 900	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de la défense/Centre international de déminage: séminaires de formation et éducation aux risques des mines</li> <li>• Ministère de la défense/CID/Ingeniería de Sistemas para la Defensa (Isdefe): assistance technique</li> <li>• Contribution en espèces — Ministère de la défense/CID/GTD Sistemas de Información: études</li> <li>• Municipalités de Barcelone et ONG Moviment per la Pau: sensibilisation aux mines</li> </ul>
Irlande	1 500 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DFA/HALO Trust: déminage en Afghanistan, Somalie et Angola</li> </ul>
Italie	123 803	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des États américains (OSA)</li> </ul>
Lituanie	10 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de la défense/Ministère des affaires étrangères: séminaire régional sur les débris de guerre explosifs</li> </ul>
Pays-Bas	362 942	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chiens détecteurs de mines de l'Aide populaire norvégienne: déminage et éducation aux risques liés aux mines</li> <li>• Action communautaire de la NPA dans l'action antimine: déminage et éducation aux risques liés aux mines</li> <li>• Activités de plaidoyer de Next Step Productions Inc.</li> <li>• Action Mines Canada: activités de plaidoyer en Asie du Sud et au Moyen-Orient</li> </ul>
Suède	6 417	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des affaires étrangères: symposium au profit des jeunes</li> </ul>
Royaume-Uni	950 092	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement du cours «Middle Management Course» et du «Technical Advisers Course» de la Cranfield University</li> <li>• Conseil de déminage BARIC</li> <li>• Soutien à l'ITEP-QINETIQ</li> <li>• Appel de Genève: contribution de base</li> </ul>
Communauté européenne	1 090 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité européen de normalisation (CEN): activités de normalisation dans le domaine de l'action antimines humanitaire</li> <li>• Centre de Genève pour le déminage humanitaire: programme d'information et de coordination en rapport avec l'action antimine, évaluations de projets</li> <li>• Centre de Genève pour le déminage humanitaire: interprétation en anglais, espagnol et français</li> </ul>

## Totaux pour les années 2002-05 pour les lignes budgétaires géographiques et MTA

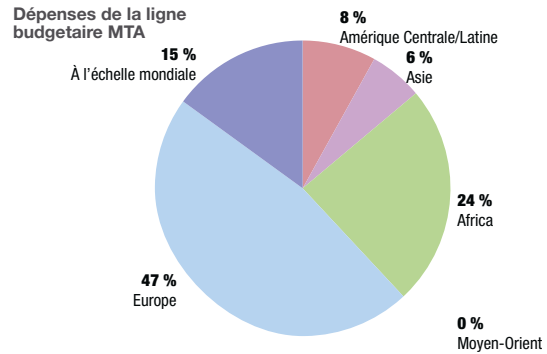
Année	Region	Amérique Centrale/Latine	Asie	Moyen-Orient	Afrique	Europe	Contribution à des activités mondiales*	TOTAL
<b>2002</b>								<b>TOTAL 2002</b>
Total des fonds CE (EUR)		1.300.000	16.360.000	—	13.045.000	9.050.000	2.326.000	42.081.000
% du budget de la CE pour les actions de lutte anti-mine (% du 42.081.000)		3%	38%	—	29%	26%	5%	101%
Ligne budgétaire MTA (EUR)		1.300.000	900.000	—	3.645.000	7.176.000	2.326.000	15.347.000
% de fonds de la ligne budgétaire (% du 15.347.000)		8%	6%	—	24%	47%	15%	100%
<b>2003</b>								<b>TOTAL 2003</b>
Total des fonds CE (EUR)		—	22.793.539	10.374.309	19.102.816	4.220.000	547.920	57.038.584
% du budget de la CE pour les actions de lutte anti-mine (% du 57.038.584)		—	40%	18%	34%	7%	1%	100%
Ligne budgétaire MTA (EUR)		—	6.489.000	2.000.000	6.886.585	2.850.000	537.920	18.763.505
% de fonds de la ligne budgétaire (% du 18.763.505)		—	34%	11%	37%	15%	3%	100%
<b>2004</b>								<b>TOTAL 2004</b>
Total des fonds CE (EUR)		2.000.000	18.700.000	—	27.000.000	7.000.000	3.460.000	58.160.000
% du budget de la CE pour les actions de lutte anti-mine (% du 58.160.000)		4%	33%	—	46%	12%	6%	100%
Ligne budgétaire MTA (EUR)		1.000.000	3.500.000	—	7.000.000	6.000.000	960.000	18.460.000
% de fonds de la ligne budgétaire (% du 18.460.000)		5%	19%	—	38%	33%	5%	100%
<b>2005</b>								<b>TOTAL 2005</b>
Total des fonds CE (EUR)		2.100.580	17.383.391	800.000	12.808.030	13.990.000	7.064.220	54.146.221
% du budget de la CE pour les actions de lutte anti-mine (% du 54.146.221)		4%	32%	1%	24%	26%	13%	100%
Ligne budgétaire MTA (EUR)		2.000.000	2.300.000	800.000	4.286.215	4.499.984	1.250.000	15.136.199
% de fonds de la ligne budgétaire (% du 14.976.199)		13%	16%	5%	28%	30%	8%	100%
								<b>TOTAL 2002-2005</b>
								<b>211.425.805</b>

\* Cette colonne indique la contribution communautaire à des actions dont la couverture géographique est plus vaste qu'un pays ou une région donnée.

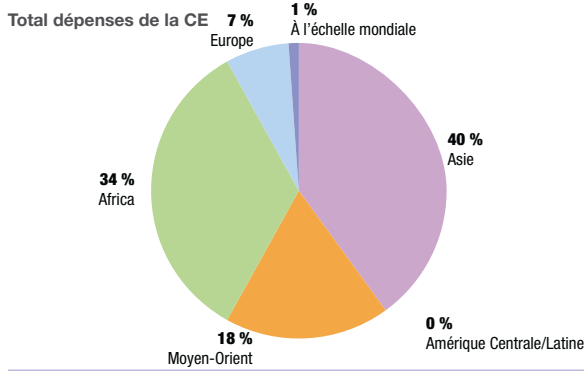
**2002 Actions de lutte de l'UE contre les mines**



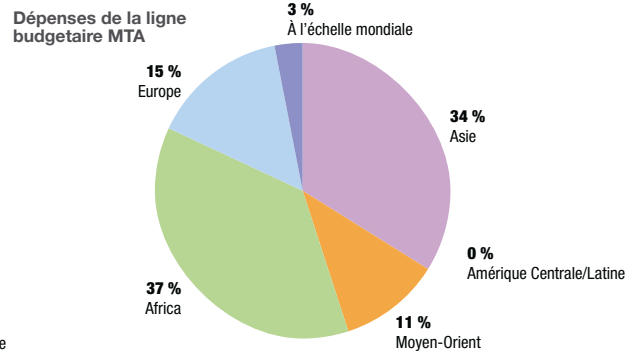
**2002 Actions de lutte de l'UE contre les mines**



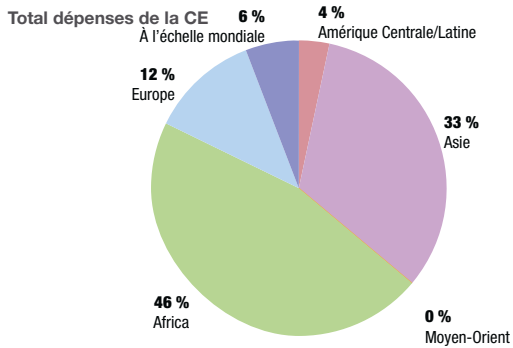
**2003 Actions de lutte de l'UE contre les mines**



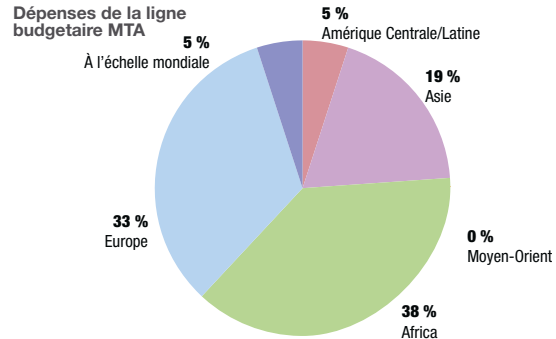
**2003 Actions de lutte de l'UE contre les mines**



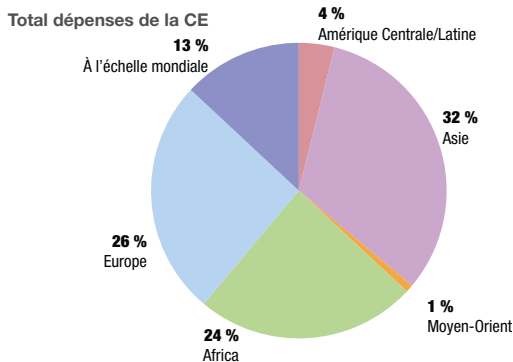
**2004 Actions de lutte de l'UE contre les mines**



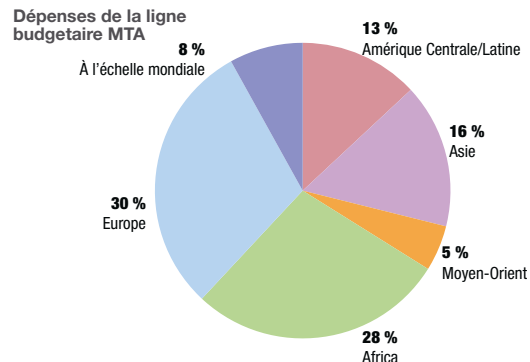
**2004 Actions de lutte de l'UE contre les mines**



**2005 Actions de lutte de l'UE contre les mines**



**2005 Actions de lutte de l'UE contre les mines**



Amérique Centrale/Latine Asie Moyen-Orient Africa Europe À l'échelle mondiale



Commission européenne

**Les actions de lutte de l'Union européenne contre les mines dans le monde — 2006**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2006 — 89 p. — 21 x 29,7 cm

ISBN 92-79-02095-1

ISSN 1683-6561



## **VENTE ET ABONNEMENTS**

Les publications payantes éditées par l'Office des publications sont disponibles auprès de ses bureaux de vente répartis partout dans le monde. Passez commande auprès d'un de ces bureaux, dont vous pouvez vous procurer la liste:

- en consultant le site internet de l'Office (<http://publications.europa.eu/>),
- en la demandant par télécopie au (352) 29 29-42758.



NF-AB-06-001-FR-C



COMMISSION EUROPEENNE  
Relations Extérieures



Office des publications  
*Publications.europa.eu*

ISBN 92-79-02095-1



9 789279 020957